



RAPPORT DE CAPITALISATION

Projet de relance du dialogue local dans la Mambere Kadéï - Capitalisation

Agnès Lambert

Awal Mahamadou

Bernard Bonnet

Marc Dufumier

Marion Anvroin

Février 2018

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier sur Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Sommaire

SOMMAIRE	3
1. OBJET DE CE RAPPORT	7
2. LA MAMBERE KADEÏ, UNE REGION QUI TENTE DE SORTIR DES TURBULENCES	9
2.1. Contexte national et spécificités régionales	9
2.1.1. Un pays pauvre marqué par la crise de 2013	9
2.1.2. D'importantes disparités territoriales	10
2.2. Présentation de la zone d'intervention	11
2.3. L'histoire de la crise centrafricaine et ses manifestations dans la région	12
2.4. Des autorités locales présentes mais en difficulté pour remplir leurs missions	17
2.5. Une région à fort potentiel économique mais où les liens entre les systèmes d'activités sont à reconstruire	18
2.6. Une zone frontalière, avec un retour progressif de réfugiés	21
2.7. Une insécurité qui subsiste	24
3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET PRINCIPALES ACTIVITES	26
3.1. Le dispositif et les partenariats	26
3.1.1. Schéma global récapitulatif	26
3.1.2. Le dispositif de suivi et de pilotage	26
3.1.3. Le dispositif opérationnel	27
3.2. Bilan de la mise en œuvre des différentes activités et principaux résultats obtenus :	29
3.2.1. Déroulé global	29
3.2.2. Le dialogue entre les femmes	29
3.2.3. Le dialogue entre les jeunes	30
3.2.4. Les analyses sur la relance de l'agriculture et de l'élevage dans la région	32

3.2.5. Enseignements et leçons des travaux récents dans le domaine de l'appui à l'agriculture et à l'élevage dans la préfecture	36
3.2.6. L'organisation et la gestion de l'espace agro-pastoral : enjeu central en terme de réconciliation et de reconstitution des liens.	38
3.2.7. Information et suivi	43
3.3. Les contraintes et difficultés principales rencontrées	43
4. LA RELANCE DU DIALOGUE LOCAL : QUELS ENSEIGNEMENTS ET PREMIERS EFFETS PERÇUS ?	45
4.1. Les modalités du dialogue : leçons à tirer	45
4.1.1. Rappel sur la méthodologie d'organisation des dialogues :	45
4.1.2. Appréciations de la méthodologie par les acteurs du territoire :	45
4.2. Le rôle essentiel des autorités locales	46
4.3. Les effets du dialogue :	47
4.3.1. Sur les liens sociaux et économiques	47
4.3.2. Sur le retour des réfugiés et sur la sécurité	48
4.3.3. Sur les relations avec l'administration ?	48
5. PROPOSITIONS D'UN PROGRAMME DIALOGUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (3D)	50
5.1. Pertinence du programme	50
5.1.1. Sa contribution au RCPA	50
5.1.2. Sa contribution aux orientations de la politique du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage	52
5.1.3. Renouvellement du cadre réglementaire de gestion du foncier agro-pastoral	55
5.1.4. Sa contribution aux stratégies locales et régionales	56
5.1.5. Ses complémentarités avec les autres projets et programmes dans la région	57
5.2. Enjeux principaux et principes fondateurs	61
5.2.1. Mettre en œuvre la stratégie développée par les acteurs du territoire eux-mêmes et l'adapter aux autres zones d'intervention potentielles	61
5.2.2. Passer de l'urgence au développement, renforcer le dialogue avec et entre les acteurs locaux et rétablir les légitimités des institutions locales	61
5.2.3. Accompagner le développement économique territorial durable et appuyer la formation et l'insertion des jeunes	62
5.3. Objectifs poursuivis et résultats attendus	63
5.3.1. Objectifs du projet	63

5.3.2. Résultats attendus	63
5.4. Activités à mener	64
5.4.1. Résultat 1 : Accompagner la mise en place de mécanismes de dialogue et de reconstitution des liens sociaux entre les acteurs sur le territoire (Composante Dialogue et Droits)	64
5.4.2. Résultat 2 : Appuyer un développement économique territorial durable et inclusif	67
5.4.3. Résultat 3 : Capitalisation et dialogue national	70
5.5. Groupes cibles	71
5.5.1. Reconstitution des liens sociaux	71
5.5.2. Développement économique	71
5.5.3. Dialogue national	72
5.6. Durée, budget et modalités de mise en œuvre	72
<hr/> 6. ANNEXES	73
6.1. Liste des participants aux dialogues	73
6.2. Données chiffrées sur les retours des éleveurs	79
6.3. Projet de cadre logique du Programme 3D (Dialogue et Développement durable)	79
6.4. Note de stratégie pour la poursuite du processus	87
6.5. Compte rendu de l'atelier final à Berberati, rédigé par le DR du MESA	91

1. Objet de ce rapport

Le projet de relance du dialogue local dans la Mambere Kadéï vise à contribuer à la réconciliation entre agriculteurs et éleveurs, en accompagnant l'animation de dispositifs de dialogue et de concertation, tout en contribuant à favoriser la relance des activités économiques agro-pastorales.

Le projet a été mis en œuvre dans la préfecture de la Mambere Kadei et plus précisément dans les communes de Berbérati, Basse Batouri, Ouakanga et Basse Mboumbé (Gamboula), et dans une moindre mesure dans la Commune de Haute Mboumbé (Amada Gaza). La préfecture de la Mambéré Kadéï constitue en effet un espace stratégique propice pour mener un travail d'accompagnement du dialogue intercommunautaire et de reconstruction de liens sociaux et économiques, en s'appuyant sur les dynamiques existantes.

La phase 1 de ce projet, mené par l'IRAM, avec l'appui technique et logistique de la Croix Rouge, de Première Urgence Internationale et de l'ONG Echelle, et avec l'accompagnement scientifique du LERSA, a permis de dresser des diagnostics agraires, institutionnels et socio-économiques de la zone entre Berberati et Gamboula. La phase 2 s'est déroulé sur 8 mois au total (juillet 2017-mars 2018), en collaboration étroite avec le Ministère de l'Elevage et de la Santé animale et le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, et leurs services déconcentrés, et a permis notamment la réalisation des activités suivantes :

- L'animation d'ateliers de dialogue avec les femmes éleveuses et les femmes agricultrices d'une part et avec les jeunes agriculteurs et jeunes éleveurs d'autre part, puis une restitution auprès des autorités par les représentantes des femmes et des jeunes, en août 2017
- Une mission sur l'identification et l'appui aux innovations économiques et en association agriculture-élevage, menée par Marc Dufumier, avec deux chercheurs du LERSA, en octobre 2017, avec un atelier à Gamboula
- Une mission sur l'organisation de l'espace agro-pastoral, en décembre 2017, à Berberati,
- Une mission de capitalisation en février 2018, permettant d'une part d'échanger avec les acteurs sur les dispositifs de formation et d'accompagnement des jeunes et les systèmes d'activités innovants, sur les effets du dialogue (partie de ce rapport) , et de développer une proposition de programme co-construite avec les acteurs autour des enjeux identifiés comme prioritaires (Partie 5 de ce rapport).

A l'issue d'environ une année (phase 1 et phase 2) d'animation d'un processus de dialogue mené dans le cadre du projet de relance du dialogue local dans la Mambere Kadéï, il apparaît important de prendre un temps de recul afin de tirer les leçons de ce processus relativement innovant dans le contexte de la Centrafrique. Par ailleurs, ce document, élaboré à la suite d'un travail de recueil de témoignages sur les effets de ces travaux, et d'un atelier final au niveau de la Préfecture, vise à faire état des principaux effets de ces temps de dialogue, effets identifiés avec les acteurs, et également de restituer la vision stratégique pour le développement économique et social du territoire, élaborée avec les différents acteurs de la Préfecture.

Ce rapport tient compte également des autres études menées dans cette région par les partenaires et en particulier :

- Les différents rapports du Professeur Marc Dufumier,
- Les travaux du LERSA,

- L'étude menée par la CRF sur les jeunes et l'agriculture,
- L'étude commanditée par la CRF sur les mines et l'agriculture, faite par Thierry Vircoulon,
- L'évaluation multisectorielle de PUI sur la zone frontalière.



Premier atelier à Gamboula, Janvier 2017.

2. La Mambere Kadéï, une région qui tente de sortir des turbulences

2.1. Contexte national et spécificités régionales

2.1.1. Un pays pauvre marqué par la crise de 2013

La République centrafricaine est l'un des pays les plus pauvres et instables au monde. Le pays a souffert ces trente dernières années d'une multiplicité de crises plus ou moins sporadiques qui ont freiné tous les efforts de développement et ont découragé bon nombre de partenaires potentiels (on a longtemps parlé de la RCA comme d'un « *pays orphelin de l'aide* »).

La RCA, pays enclavé et de fait dépendant de ses voisins disposants d'accès à la mer, souffre par ailleurs de sa position géostratégique complexe, avec l'entourage de pays « turbulents » comme le Tchad, le Soudan et la RDC.

L'impact de la crise de 2012-2013 (avec ses soubresauts, jusqu'à aujourd'hui), la plus violente de son histoire, a été particulièrement lourd. Elle a fortement affecté les structures sociales, crispé le dialogue communautaire et a fortement contribué à l'effondrement des infrastructures socio-économiques déjà très faibles. La crise a par ailleurs amené une part importante de la population à se déplacer (en interne au pays) et à se réfugier dans les pays frontaliers (notamment au Cameroun).

En réalité, selon de nombreux observateurs, la crise a mis en lumière un certain nombre de fragilités chroniques, mises en exergue dans le cadre de l'étude *fragility assessment* menée par la Banque Mondiale entre 2014 et 2016 :

- Des disparités territoriales énormes, notamment entre Bangui et les provinces et une marginalisation particulièrement marquée du nord-est,
- Des pratiques clientélistes de concentration du pouvoir et de redistribution et des carences de la Justice et de la sécurité intérieures,
- Une captation des ressources naturelles (notamment diamant et or) par des élites,
- De fortes tensions sur la gestion des ressources foncières, en particulièrement entre agriculteurs et éleveurs et le long des couloirs de transhumance,
- Une porosité des frontières et des jeux d'influence dans la sous-région,
- Une faible cohésion sociale,
- Un historique important d'auto-défense et de luttes armées, modèle hérité de l'époque coloniale et instrumentalisé par les gouvernements successifs,
- Le traumatisme des populations, avec un fort sentiment d'impunité.

Figure 1 : Quelques chiffres sur la pauvreté en RCA

Source : données OCHA 2016

65% des centrafricains ont perdu leurs moyens de subsistance pendant la crise (le PIB a chuté de 36%, la production agricole de 58%)

63% de la population vit sous le seuil de pauvreté

2.2 millions de personnes (sur un peu moins de 5 millions d'habitants avaient encore besoin d'assistance humanitaire pour subsister en septembre 2016)

25% des écoles non fonctionnelles (insécurité, manque d'enseignants, destruction des locaux ou occupation par des groupes armés)

70% de la population n'a pas accès à l'eau potable

3 personnes sur 4 n'ont pas accès à des installations sanitaires adéquates.

Plus d'un million de déplacés et réfugiés en 2014, encore près de 900 000 aujourd'hui (soit 18 % de la population)

2.1.2. D'importantes disparités territoriales

Dans l'approche géographique du contexte de la République centrafricaine, et pour expliquer le choix de cette zone d'intervention, il est essentiel de prendre en compte les disparités actuelles entre :

- Bangui, la capitale, qui regroupe 15 % de la population environ mais où le pouvoir politique, ainsi que les activités économiques, se concentrent.
- La zone Centre et Sud-ouest (préfectures de Ombella-Mpoko, Nana-Mambaré, Kémo, **Mambéré-Kadéï** et Sangha-Mbaéré), **relativement « sûre », a priori plus propice aux interventions de relèvement, voire à une reprise du développement, mais où demeure un fort enjeu autour du retour des réfugiés** ;
- Une diagonale centrale Nord-ouest/Sud-est (préfectures de Ouham-Pendé, Ouham, Nana-Grébizi, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou), considérée comme une zone turbulente, avec des besoins humanitaires importants et l'émergence d'initiatives de relèvement précoce, dans un contexte sécuritaire encore très incertain¹ (mais avec un ré-engagement croissant de l'Etat à Bambari notamment),
- Les zones Nord/Nord-est/Sud-est (préfectures de Bamingui-Bangoran, Vagaka, Haute Kotto, Haut-Mbomou) : zones particulièrement délaissées (par l'Etat et par les bailleurs), très enclavées, avec presque aucune présence des services de l'Etat et une quasi-absence de services de base aux populations. La pauvreté y a augmenté entre 2003 et 2008.

De manière plus globale, il faut noter également :

- De grandes disparités entre zones rurales (60% de la population) et zones urbaines (40% de la population) en termes de développement économique et social et d'accès aux

¹ Cette insécurité était encore forte en 2017, avec une résurgence dans le premier semestre d'exactions, notamment à Bria et Bangassou. Même à Bambari, il demeure impossible d'intervenir en dehors du périmètre urbain (entretien ONG Echelle, 5 juin 2017).

services (avec notamment une couverture électrique quasiment inexisteante en dehors de Bangui),

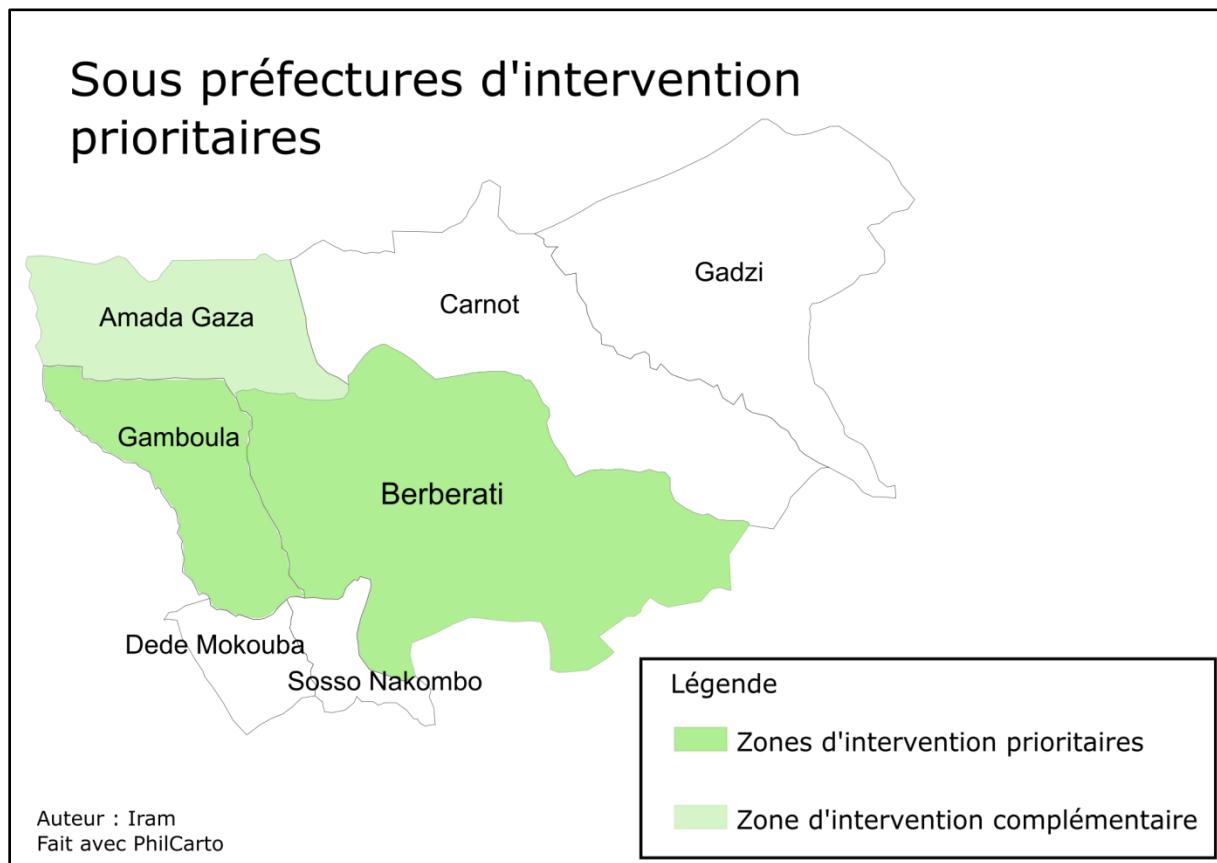
- Une présence très limitée des services de l'Etat en dehors des villes principales,
- Une absence de services bancaires et de microfinance en dehors de Bangui, Berberati et de Bouar, ce qui oblige les fonctionnaires à rentrer chaque mois à Bangui afin de toucher leurs salaires (fort absentéisme),
- Une grande faiblesse des services de sécurité et de justice sur le territoire,
- Des infrastructures routières (et des ponts) fortement détériorées, ce qui isolent presque totalement certaines régions, notamment de l'Est, en particulier en saison des pluies.

2.2. Présentation de la zone d'intervention

La Préfecture de la Mambere Kadéï comprend 7 Sous-préfectures (Berberati, Gamboula, Carnot, Amada Gaza, Sosso-Nakombo, Dédé Makouba et Gadzi) et 13 Communes.

Deux sous-préfectures (celle de Berberati et celle de Gamboula) ont été prioritairement ciblées, du fait qu'il s'agissait d'une zone sur laquelle les retours de réfugiés (notamment éleveurs) du Cameroun sont observés depuis plusieurs mois et où les conditions de sécurité permettaient d'intervenir. Dans ces 2 sous-préfectures, le projet intervient dans 4 Communes : Berberati, Basse Batouri (Wapo), Ouakanga (Nassolé), Basse Mboumbé (Gamboula). Dans une moindre mesure compte tenu des difficultés sécuritaires, le projet intervient également dans la Sous-Préfecture d'Amada Gaza, notamment la Commune de Haute Mboumbé (Amada Gaza). Au total, ces 5 communes comptent environ 183 000 habitants (chiffres de 2015), soit environ 40% de la population de la Préfecture.

Cette Préfecture a « l'avantage » par ailleurs de ne pas cristalliser d'enjeux géopolitiques intergouvernementaux forts (comme on peut le vivre dans le Nord du pays avec le Tchad), et d'être relativement sécurisée. Elle constitue ainsi un espace stratégique propice pour mener un travail d'accompagnement du dialogue intercommunautaire et de reconstruction de liens sociaux et économiques, en s'appuyant sur les dynamiques existantes, et en dépassant les approches humanitaires pour aller vers des approches de développement. Il s'agit par ailleurs d'une zone sur laquelle des retours de réfugiés (notamment éleveurs) du Cameroun sont observés depuis plus d'un an (voir plus loin).



Carte des sous-préfectures d'intervention du projet
Réalisation IRAM en février 2018

2.3. L'histoire de la crise centrafricaine et ses manifestations dans la région

En 2012, un an seulement après la réélection de Bozizé pour un nouveau mandat, des tensions éclatent. Le régime est soupçonné de vouloir modifier la Constitution pour se maintenir au pouvoir. **En Août 2012**, la Coalition *Seleka* est constituée, elle réunit plusieurs mouvements politiques d'opposition qui réclament le départ du Président Bozizé, avant de décider de prendre le pouvoir par les armes. **Le 10 décembre 2012**, les hostilités sont alors enclenchées dans le Nord du pays. Plusieurs colonnes de rebelles font route vers Bangui. Compte tenu de la grande faiblesse de l'armée, le régime vacille. Des milices se créent à Bangui pour barrer la route à la *Seleka*. **Le 11 janvier 2013**, un Accord de Paix est signé à Libreville et prévoit des élections législatives sous douze mois et diverses autres dispositions, dont la nomination d'un premier ministre issu de l'opposition et le maintien au pouvoir de Bozizé jusqu'en 2016, terme de son mandat.

En **février 2013**, la crise éclate cependant véritablement. Bozizé tarde à mettre en œuvre les résolutions de l'Accord et la *Seleka* reprend alors sa marche vers Bangui. Le 24 mars, Bangui est prise et Bozizé en fuite est remplacé par Djotodja. Suivent neuf mois de pillage et de massacres dans l'ensemble du pays qui amènent la communauté internationale à faire pression sur les Etats

d'Afrique centrale. En parallèle des exactions des *Séléka*, les milices *anti-balaka*, issues des milices d'auto-défense appuyées par Bozizé en 2009 pour lutter contre les coupeurs de routes sévissant en direction du Tchad et du Cameroun, s'activent également. Traditionnellement plutôt animistes, ils sont rejoints, en mars 2013, par des chrétiens désireux de se venger des violences commises par les hommes de la *Seleka*, mais aussi par des anciens FACA.

Le 5 décembre 2013, une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies autorise à l'unanimité le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique, sous conduite africaine (MISCA), pour une durée initiale de 12 mois. La MISCA est appuyée par les forces françaises, avec le déploiement de l'opération « Sangaris », en même temps que s'engage la « bataille de Bangui » entre *anti-balaka* et *Seleka*, qui fait de nombreuses victimes tant dans les quartiers musulmans que dans les quartiers chrétiens.

Une rencontre est organisée au Tchad le **11 janvier 2014**, à laquelle Djotodja et son premier ministre sont conviés, et se voient alors contraints de démissionner. **Le 20 janvier 2014**, le Conseil national de la Transition élit Catherine Samba Panza, ancienne maire de Bangui, à la Présidence transitoire de la Centrafrique.

Cela ne met pas fin aux violences, lesquelles restent très fortes jusqu'en juillet-Aout 2014. Dans un rapport publié le 1^{er} novembre 2014, l'ONU estime que les violences ont fait 3 000 morts entre le 5 décembre 2013 et le 14 août 2014. Sur cette période les *anti-balaka* seraient responsables de la mort de 854 civils et de 7 travailleurs humanitaires tandis que la *Seleka* aurait tué 610 civils et 7 travailleurs humanitaires. Après un début difficile, l'action des forces d'abord africaines, puis onusiennes, appuyées par l'opération française Sangaris, permet, peu à peu, de stabiliser la situation, avec des progrès significatifs de la situation sécuritaire au printemps 2014.

Dans la Mambere Kadéï, mais aussi plus largement, sur une grande partie de la frontière avec le Cameroun, les pasteurs restants, mais également les commerçants, ont alors fui la région pour sauver leur capital sur pied et leur vie. En janvier et février 2014, ce sont ainsi des milliers de réfugiés, éleveurs et commerçants, qui ont afflué à la frontière camerounaise.

Du **4 au 11 mai 2015** se tient le **forum de Bangui pour la réconciliation**, précédé de consultations populaires dans tout le pays. Il vise à créer les conditions d'un climat apaisé d'ici la fin de la transition, tout en posant les jalons de la reconstruction politique, économique et sociale du pays. Il a abouti à la signature, par les groupes armés représentés, d'un accord de paix précisant les conditions et modalités de leur désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), ainsi que d'un engagement à libérer les enfants-soldats présents dans leurs rangs.

Sur le plan politique, les participants du forum se sont accordés sur un « Pacte républicain » en vue de poursuivre le redressement du pays sous la présidence de Catherine Samba-Panza. Ce Pacte proscrit notamment toute possibilité d'amnistie et regroupe une série d'engagements en matière de justice, de gouvernance et de développement.

Fin septembre 2015, à Bangui, une flambée de violence reprend, provoquée par des radicaux des deux camps cherchant à faire échouer le processus de sortie de crise. Ce regain de violence fait craindre une remise en cause des avancées obtenues jusque-là. La MINUSCA, épaulée par Sangaris, parvient à faire cesser ces troubles et la situation sécuritaire s'apaise.

Fin novembre 2015, la visite du pape François à Bangui, marquée par des temps forts comme la visite à la grande mosquée du KM5 (quartier musulman) pour souligner l'exigence de concorde entre communautés, consolide la tendance à l'apaisement. Fin décembre 2015, une action conjointe des autorités tchadiennes et de l'Organisation de la coopération islamique auprès de Noureddine Adam, chef du groupe armé ex *Seleka* le plus radical, amène celui-ci à accepter la

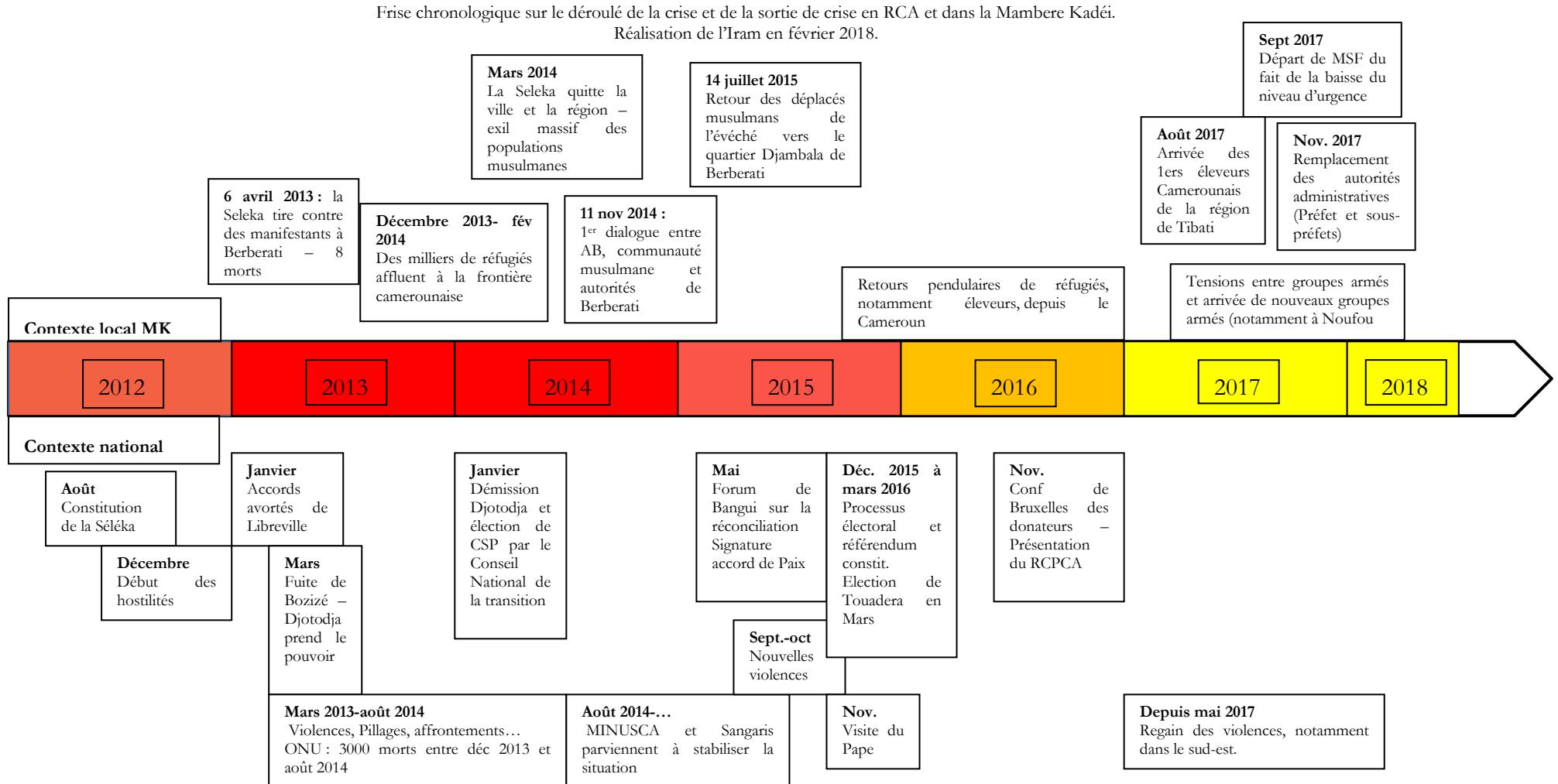
tenue des élections dans les zones qu'il contrôle (au Nord du pays), alors que le FPRC avait troublé la tenue du référendum constituant, le 13 décembre.

Le **processus électoral**, objectif central de la transition en plus de la Paix, bien que reporté à plusieurs reprises compte tenu des difficultés techniques, financières et sécuritaires, a pu être engagé avant fin décembre 2015, selon l'échéance fixée par la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale, et endossée par les Nations-Unies et l'Union Africaine.

Le **référendum du 13 décembre 2015** voit l'approbation du projet de Constitution (93% des suffrages exprimés), avec une participation de 39%, convenable compte tenu d'un enjeu perçu comme abstrait. Le **premier tour des élections présidentielle a lieu le 30 décembre 2015**. Deux candidats (Anicet Dologué, 23,7 %, et Faustin Touadéra, 19 %) se détachent des 28 autres candidats. La participation est de 79%, chiffre exceptionnel en RCA. Combiné à ce scrutin, le premier tour des législatives, plus complexe à organiser est, par la suite, annulé par la cour constitutionnelle.

Le **second tour de la présidentielle a lieu le 14 février 2016**, combiné au premier tour (organisé à nouveau) à celui des législatives. La cour constitutionnelle confirme, le 1er mars, la nette victoire de M. Touadéra, avec 63% des suffrages, contre 37% pour M. Dologué, qui reconnaît sa défaite.

La frise ci-après tente de dresser le mettre en parallèle le déroulement des évènements au niveau national, et au niveau de la Mambere Kadéï, entre 2012 et aujourd'hui.



2.4. Des autorités locales présentes mais en difficulté pour remplir leurs missions

Autorités administratives et services techniques de l'Etat, d'une manière générale sur le territoire centrafricain, souffrent de l'insuffisance des moyens matériels, financiers et humains. Dans la zone concernée, il faut noter que les agents affectés à ces services sont globalement effectivement présents, même s'ils sont en sous-effectif, et avec une réelle volonté de travailler. Cependant, ils n'échappent pas à l'insuffisance de moyens techniques et financiers, ne leur permettant pas de fonctionner correctement, de se déployer sur l'ensemble des zones couvertes (très étendues) et de remplir ainsi leurs missions correctement (y compris en matière de règlement des litiges). Ce constat est d'autant plus criant hors de la ville de Berberati et notamment à Gamboula, Commune et chef-lieu de sous-préfecture. On note également, dans ce contexte, un fort isolement des agents, et un manque de coordination inter-services, même si des efforts importants sont menés par Mme la Préfète de la Mambere Kadéï pour relancer une instance de coordination des services au niveau de la Préfecture, qui ne s'était pas tenue depuis plusieurs années.

Par ailleurs, au niveau des autorités sous-préfectorales, si les sous-préfets de Gamboula et de Berberati sont bien en place, celui d'Amada Gaza n'avait toujours pas pu, en janvier 2018, rejoindre son poste de travail compte tenu de l'insécurité dans cette zone. Il se trouvait donc toujours à Berberati.

Les délégations spéciales. Il y a deux niveaux de Collectivités Territoriales en République centrafricaine : la Région et la Commune. Les régions ne sont pas encore opérationnelles. Quant aux Communes, elles sont administrées par des Délégations spéciales dont les membres sont nommés par le pouvoir exécutifs et ce depuis 1992. Le budget des communes apparaît comme extrêmement limité. Celles-ci n'ont pas bénéficié de transferts financiers de l'Etat depuis plusieurs années, et leurs ressources propres, qui reposent essentiellement sur la délivrance d'actes d'Etat civil, les taxes de marché, les gares routières et les domaines, déjà très limitées auparavant, ont été fortement impactées par la crise. Les Communes visitées ne disposent pas non plus de documents de planification de leur développement local. Cependant, les Maires semblent relativement présents sur leur territoire, se déplacent régulièrement sur le terrain, et connaissent bien leurs administrés. Ils bénéficient également de la remontée d'informations de la part des chefs de village, de quartier et de groupement, qui eux sont au plus près des populations.

Forces de sécurité et de justice. Même si la zone est considérée comme relativement pacifiée, de nombreux vols, agressions, enlèvements d'éleveurs contre rançon, allant jusqu'aux meurtres, sont signalés, en particulier au nord de l'axe Berberati-Gamboula, et à proximité de la frontière camerounaise (Noufou notamment). Par ailleurs, des nouveaux groupes armés font leur apparition depuis l'automne 2017 notamment. Cet enjeu sécuritaire constitue encore le plus gros obstacle freinant le retour des éleveurs, ainsi que la réconciliation. Or, les forces de police et de gendarmerie disposent de très peu de moyens d'intervention et de déplacements et demeurent sur les grands axes. Dans ce contexte, certaines zones stratégiques demeurent aujourd'hui non couvertes, telle que Amada Gaza en particulier, et on observe une substitution de ces forces par des groupes d'auto-défense non formés, mais auxquels les autorités elles-mêmes font appel pour intervenir dans des situations de violences.

Les autorités judiciaires déconcentrées sont, elles-aussi, aujourd’hui dépassées, avec le même manque de moyens que les autres services, et apparaissent dans ces conditions comme profondément défaillantes.

Une place essentielle des autorités coutumières. De manière générale, les autorités coutumières conservent un rôle fondamental dans le dialogue entre les communautés et dans le règlement des litiges. Dans le contexte actuel, ils sont en première ligne dans le cadre des négociations en cours afin de préparer les retours progressifs des éleveurs du Cameroun. Les chefs de quartier et de village constituent aujourd’hui les **seuls élus locaux**, ce qui leur confère une légitimité forte vis-à-vis de la population, mais également vis-à-vis des autorités locales. Cependant, cette légitimité est aujourd’hui parfois remise en cause du fait de certains liens entretenus par certains chefs avec certains groupes armés, pendant la crise et après. Du côté des éleveurs, les *ardo* ont conservé leur rôle de représentation et également de relais avec les chefs de groupe et avec les autorités locales. La plupart des litiges qui surviennent entre agriculteurs et éleveurs sont toujours aujourd’hui, réglés à l’amiable, avec, ou sans, l’appui de ces autorités coutumières. Compte tenu de la faiblesse des autorités administratives et judiciaires, il semble essentiel que cela puisse rester la règle générale. Cependant, ces autorités coutumières, des deux côtés, semblent avoir fortement perdu, pour certains, leur autorité du fait de leur implication dans des transactions irrégulières foncières, et pour beaucoup également, leur influence sur une grande partie de leur jeunesse, sortie du système de régulation sociale.

2.5. Une région à fort potentiel économique mais où les liens entre les systèmes d’activités sont à reconstruire

Un système combinant agriculture extensive, élevage pastoral et exploitation artisanale du diamant.

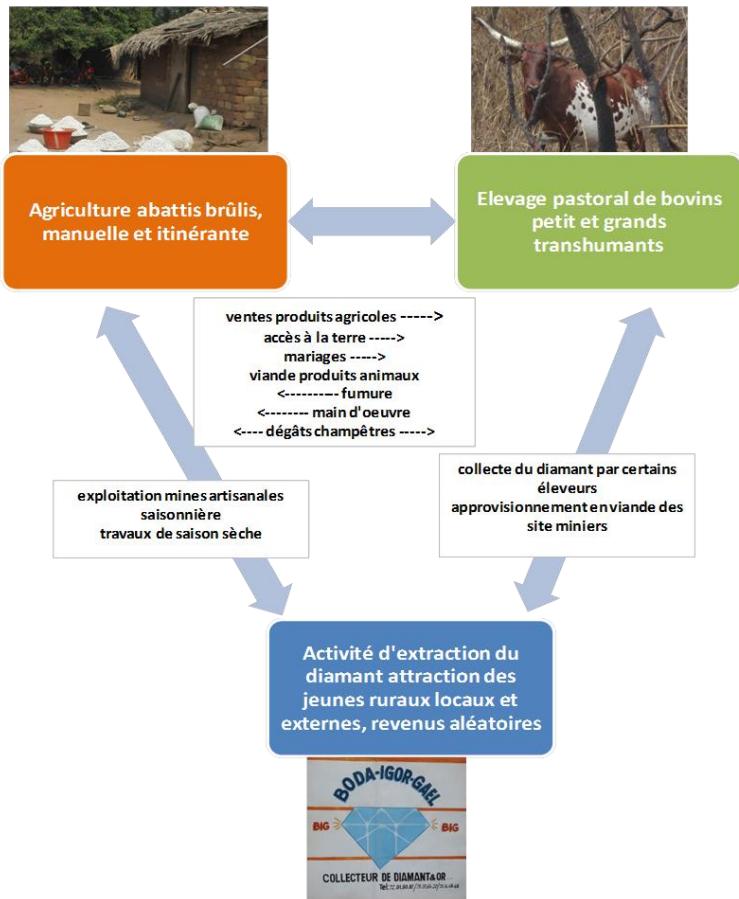
La région considérée se caractérise par la combinaison des systèmes d’activités associant de manière variable agriculture manuelle basée sur l’abattis brulis, exploitation minière et élevage avec une mobilité relativement limitée (et peu de grande transhumance). Globalement il y a une très faible association agriculture – élevage. Dans les exploitations agricoles, on n’observe pratiquement pas de développement de la culture attelée, l’utilisation de la fumure se limite au maraîchage mais pratiquement pas utilisée pour les champs. Une délimitation stricte des zones agricoles et des zones de pâturage est organisée dans l’aménagement des espaces par l’administration, avec la volonté à travers cette partition de l’espace, de cloisonner les deux modes de production pour éviter les conflits agro-pastoraux. Pourtant cette logique d’aménagement de l’espace agro-pastoral, n’est pas respectée par les agriculteurs et les éleveurs, et cette approche de partition de l’utilisation des ressources naturelles est aujourd’hui questionnée par les concernés.

Par ailleurs, la partie sud-ouest de la RCA, et notamment la Mambéré Kadéï (mais également la Sangha Mbâéré et la Lobaye) abrite d’immenses gisements de diamants bruts. L’exploitation artisanale de cette ressource demeure la plus grande pourvoyeuse d’emplois, de revenus et de développement des activités économiques auxiliaires. La question de la maîtrise de la traçabilité de cette ressource reste entièrement posée. Des circuits de fraude et des mécanismes souterrains de financement se sont ainsi développés du fait de la faible territorialisation des services étatiques déconcentrés des mines.

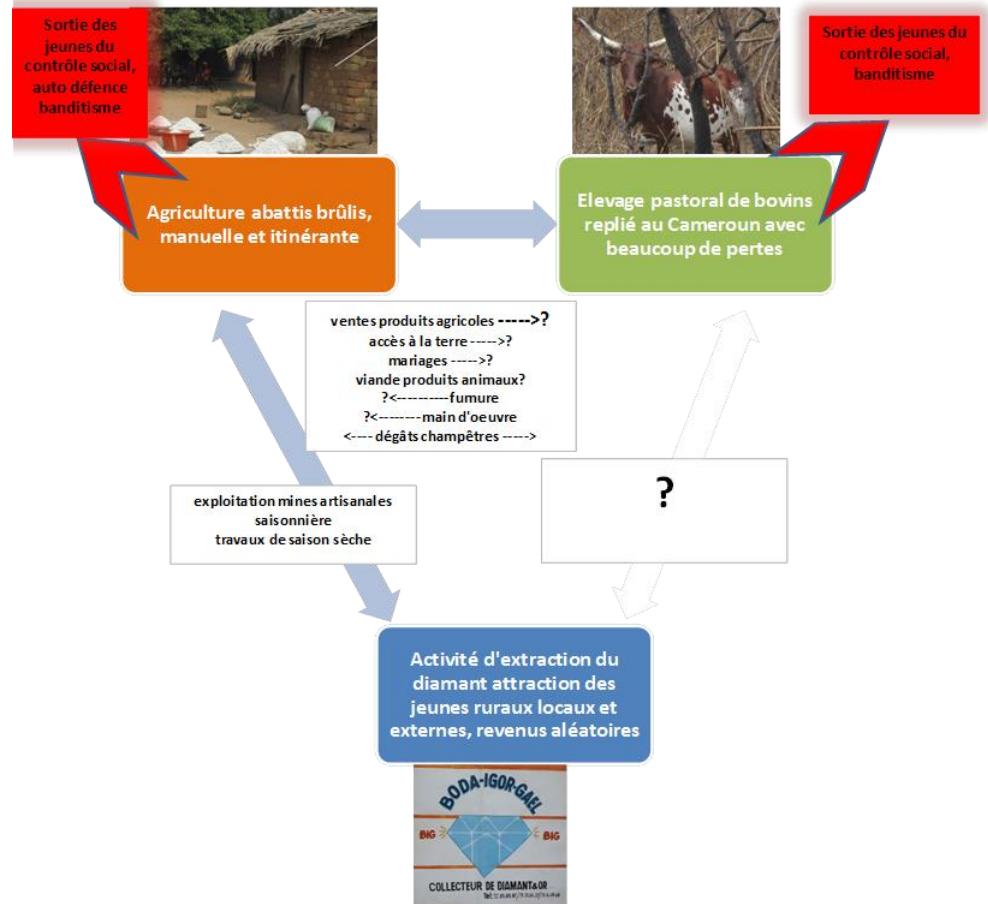
Par ailleurs, et même si l'association agriculture-élevage était déjà limitée avant la crise, la situation début 2017 faisait apparaître d'une part la forte réduction des relations entre agriculture et élevage, notamment en lien avec départ des éleveurs et leur retour encore très limité lors de cette étude. Il met aussi en évidence pour les deux sociétés agraires considérées, agricole et pastorale, la perte de contrôle social d'une partie de la jeunesse. D'un côté comme de l'autre, au vu des faibles opportunités économiques licites une partie des jeunes est tentée par les activités criminelles, notamment de banditisme.

Les deux schémas ci-dessous illustrent bien les relations entre les 3 systèmes avant et après la crise :

le système agraire de la zone d'étude avant la crise de 2013



le système agraire de la zone d'étude au sortir de la crise de 2013



Source : schémas produits par la mission lors de l'atelier de Gamboula, janvier 2017

2.6. Une zone frontalière, avec un retour progressif de réfugiés

Lors de la mission de début 2017, on évoquait environ 6000 retours dans la zone, essentiellement d'éleveurs seuls, puis progressivement avec leur famille. 1500 éleveurs sur les 8000 toujours réfugiés à Kentzou au Cameroun étaient candidats au retour, à plus ou moins court terme, et en fonction des évolutions de la situation sécuritaire. A l'époque, les éleveurs se trouvaient alors en majorité dans la sous-préfecture de Gamboula. Aujourd'hui, on trouve des éleveurs dans quatre communes sur cinq (la Commune de Haute Mboumbé restant plus difficile d'accès pour les éleveurs début 2017). De manière générale, les éleveurs restent en général non loin des villages pour des raisons d'insécurité, ce qui renforce les risques de conflits avec les agriculteurs. En même temps beaucoup d'entre eux se retrouvent avec un troupeau très réduit : un éleveur qui avait 100 têtes n'en aurait plus que 10.

Suite au différents chiffres annoncés ici et là, nous avons lancé un dénombre rapide des chefs de ménages éleveurs qui sont revenus en Centrafrique dans la Mambéré Kadéï. La collecte de ces données qui a eu lieu en janvier et février 2018, nous a fournis les résultats suivants :

Tableau des données sur le retour des éleveurs et des bœufs dans les communes de la MK

COMMUNES	NBRE D'ELEVEURS RECENCES	NBRE DE BOVIN AU DEPART	NBRE DE BOVIN AU RETOUR	NBRE D'ANIMAUX PERDUS	Taux de perte	PERSONNE EN CHARGE DE L'ELEVEUR				TOTAL MENAGES	
						ADULTE		ENFANT			
						H	F	0 à 5	6 à 16		
BERBERATI	20	4126	334	3792	92	28	61	59	80	248	
BASSE BATOURI	19	1361	159	1202	88	25	34	34	40	152	
OUAKANGA	123	12730	2701	10029	78	151	240	306	264	1024	
BASSE MBOUMBE	433	52213	8683	43530	83	438	959	1287	1113	4261	
HAUTE MBOUMBE											
MAMBERE KADEI	595	70430	11877	58553	83	642	1294	1686	1497	5685	

L'analyse des données et du dynamique de retour des éleveurs montre que :

Plus de 600 éleveurs sont rentrés accompagnés de plus de 4.600 personnes membres de leurs familles respectives pour un total de 5 700 personnes. Ils ne sont rentrés qu'avec environ 12.000 têtes de bovins, le taux de perte des animaux lors de l'exil est de 83% selon les déclarations recueillies de intéressés.

L'analyse des données recueillies a produit la typologie des éleveurs retournés dans la MK de leur exil du Cameroun :

- 04 éleveurs sont rentrés avec plus de 100 têtes de bovins.
- 116 éleveurs peulhs sont rentrés avec 30 têtes de bovins ou plus.
- 360 éleveurs sont rentrés avec un nombre de têtes de bovins compris entre 10 et 30.
- 196 éleveurs rentrés ont au plus dix bêtes, parmi ces 196 éleveurs 130 ont plus de 6 personnes par ménage.
- 174 éleveurs sont rentrés avec un nombre de bétail compris entre 5 et 10 têtes.

- 38 éleveurs n'ont plus de bêtes.

Certaines localités telle que le nord de la sous-préfecture de Gamboula ainsi que la sous-préfecture d'Amada-Gaza n'ont pas été touché par cette activité de recensement, pour cause de présence des groupes armés. Il se trouve que ces zones sont probablement les plus denses en présence d'éleveurs. Les quelques chiffres que nous avons présenté, sont ceux que les éleveurs de ces localités nous ont communiqué dans le sud, lieu de leur transhumance. Dans les localités comme Babaza et Dongo sur l'axe Berbérati –Gamboula, tous leurs éleveurs ne sont pas recensés pour diverses raisons : la saison sèche, la perturbation des hommes en armes.

Le taux de retour est plus important pour ceux qui sont plus proches de la frontalière que ceux qui sont plus éloignés. On remarque aussi que les Peulhs « déguérédjî » sont ceux qui sont revenues avec toutes leur famille. Les autres Peulhs disent qu'ils ont perdu tous leurs moyens de transport (ânes et chevaux) pour faciliter leur retour d'une part ; et d'autre part la scolarité et l'appui nutritionnel dont ils bénéficient au Cameroun les empêchent de ramener toute la famille.

Le tableau de retour des éleveurs par localités est annexé (annexe n°2).

Ces retours des éleveurs ont commencé en 2016 par un accord entre Hamidou Kossao, ardo peulh originaire de Dilapoko, et le défunt Chef de groupe de Dilapoko. Compte tenu de la perte importante subie au Cameroun par les éleveurs réfugiés, Hamidou Kossao a décidé de revenir à Dilapoko où il a obtenu l'accord du chef de groupe pour faire traverser la frontière aux animaux le matin pour les faire paître et les ramener le soir au Cameroun. Fin 2016, début 2017, les peulhs ont obtenu « l'autorisation » par les autorités locales de rester en RCA avec les troupeaux. Les autorités locales de la sous-préfecture de Berbérati et de Gamboula ont écrit ou envoyé des émissaires chez les éleveurs et les ardoube revenues à Dilapoko pour les inviter à regagner leurs anciens campements.



Rencontre avec les réfugiés éleveurs à Kentzou en janvier 2017

Plus spécifiquement, dans les zones déjà observées en janvier 2017 :

Nassolé (Commune de Ouakanga) restait alors un point sensible, notamment parce que le village est un point central dans le franchissement du Mboumbé 2 tout au long duquel l'activité du diamant s'est développée, avec des enjeux forts en terme de contrôle de la filière (le retour des anciens collecteurs musulmans est peu souhaité). La situation faisait alors apparaître d'une part la forte réduction des relations entre agriculture et élevage, notamment en lien avec départ des éleveurs et des retours encore très limités lors de cette étude. Il mettait aussi en évidence pour les deux sociétés agraires considérées, agricole et pastorale, la perte de contrôle social d'une partie de la jeunesse. D'un côté comme de l'autre, au vu des faibles opportunités économiques licites, une partie des jeunes est tentée par les activités criminelles, notamment de banditisme.

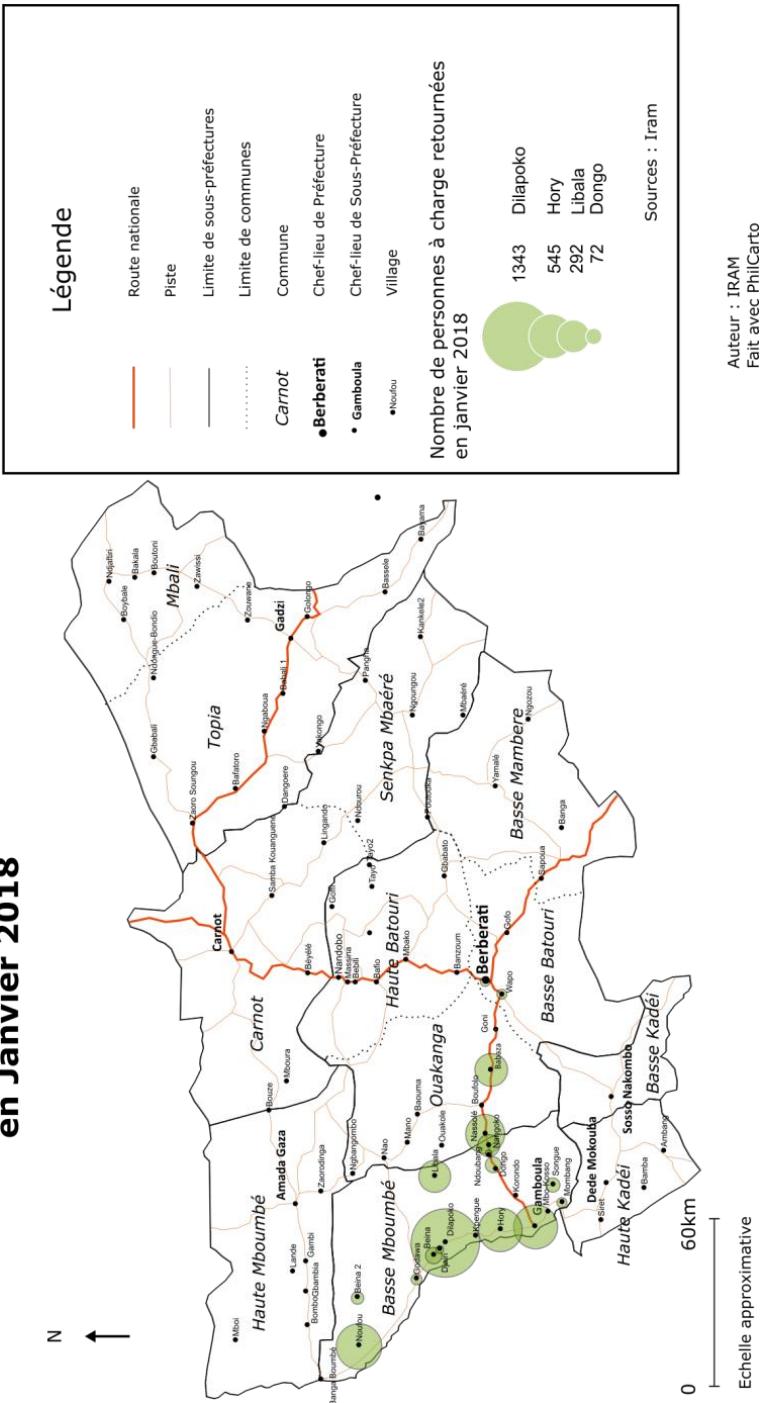
En août 2017, plus de 200 éleveurs étaient recensés aux alentours de Nassolé (source : MARCA). Par ailleurs, le marché qui avait cessé de fonctionner, était en train de reprendre avec le retour des éleveurs dans la zone. Sur le village de Goni, dans la Commune de Ouakanga, on signale même une collaboration entre agriculteurs et éleveurs les premiers apprenant aux seconds à cultiver

Dans la Commune de Basse Mboumbé, à Gamboula et à Dilapoko, le retour négocié des éleveurs centrafricains, issus de différents groupes, était déjà bien amorcé en janvier 2017, favorisés par les autorités administratives, à travers des échanges avec les *ardo*. L'acceptation du retour des éleveurs n'apparaissait cependant pas totalement acquise du côté des *anti-balaka*.

Si la situation paraissait calme jusqu'en août 2017, elle a commencé à se détériorer à partir du mois de septembre, avec l'arrivée d'un groupe armé, dissident de l'UPC, à Noufou, village de la Commune de Basse Mboumbé au nord de Dilapoko, et la destruction constatée par les équipes de PUI de nombreuses parcelles agricoles.

La Commune de Haute Mboumbé (Amada Gaza), plus au nord, restait une zone de grande insécurité pour les éleveurs, ce qui bloquait leur avancée. Elle restait en août et septembre 2017, la seule Commune de la zone d'intervention sur laquelle les éleveurs ne peuvent encore s'installer, mais il demeure difficile d'avoir des informations et des données fiables concernant cette zone.

Processus de retour des éleveurs dans la Mambere Kadéï en Janvier 2018



2.7. Une insécurité qui subsiste

Mais des risques très importants de réveil des tensions dans ce contexte de retour :

Les retours restent insuffisamment préparés notamment sur la question de récupération des terres et maisons, et la sécurité des personnes et des bêtes demeurent mal assurée (compte tenu notamment de l'absence de forces de sécurité dans certaines zones du territoire). Les

groupes armés et les membres de la communauté hôte dans les localités de Gamboula, Amada Gaza et de Berbérati, se sont approprié les habitations, parcelles et commerces de PDIs et de réfugiés. Ces occupants secondaires se réclament désormais propriétaires en se fondant sur la simple perception que ces biens constituent des « butins de guerre » et s'opposent pour nombreux, à leur restitution. Ainsi, les personnes de retour dans ces localités précitées, n'ont pu pour la plupart, avoir accès à leurs maisons et parcelles, toujours occupées, et les initiatives de stratégies de restitution de ces logements et parcelles, des autorités locales, sont peu coordonnées. Quelques dégâts champêtres, ou présomptions de dégâts également, comme à Dilapoko, sont le point de départ de nouvelles tensions. Il est nécessaire que les autorités coutumières, et si besoin les autorités locales, soient en mesure d'assurer leur rôle de médiateurs.

L'arrivée de nouveaux groupes armés dans la Préfecture sont sources de nouvelles tensions, et de pressions importantes sur les populations. Au cours de leur retour les éleveurs affirment avoir abandonné « leurs armes blanches », et avoir subi des attaques par certains groupes d'autodéfense (ancien anti-balaka) en vue notamment de leur voler le bétail. Ceux qui ont tenté d'aller dans la sous-préfecture d'Amada Gaza ont été chassés. C'est dans ce climat qu'un groupe armé Peulhs a apparu à Noufou (localité de la sous-préfecture de Gamboula à la limite avec celle d'Amada Gaza) en Septembre 2017. Ce groupe armé se dit des ex-UPC et qu'ils attendent le désarmement. Par la suite, ils ont commencé à assurer une forme de protection aux éleveurs Peulhs attaqués autour de Dilapoko et de récupérer les animaux volés auprès de ceux-ci, ce qui a entraîné une montée des tensions avec les groupes d'auto-défense. Avec l'arrivée de la saison sèche, trois autres groupes armés sont arrivés dans la localité, ce qui a augmenté la tension dans la région. Les groupes armés vivent au dépend des populations locales dans leur ensemble, en rançonnant l'ensemble du tissu économique (Artisan minier, agriculteur et éleveurs Peulhs). Est-ce que certains groupes armés vont quitter la zone ? Est-ce que l'Etat et la Minusca vont se déployer et assurer la sécurité des populations rurales ? ... Les réponses à ces questions détermineront sans doute le climat sécuritaire de la région dans l'avenir.

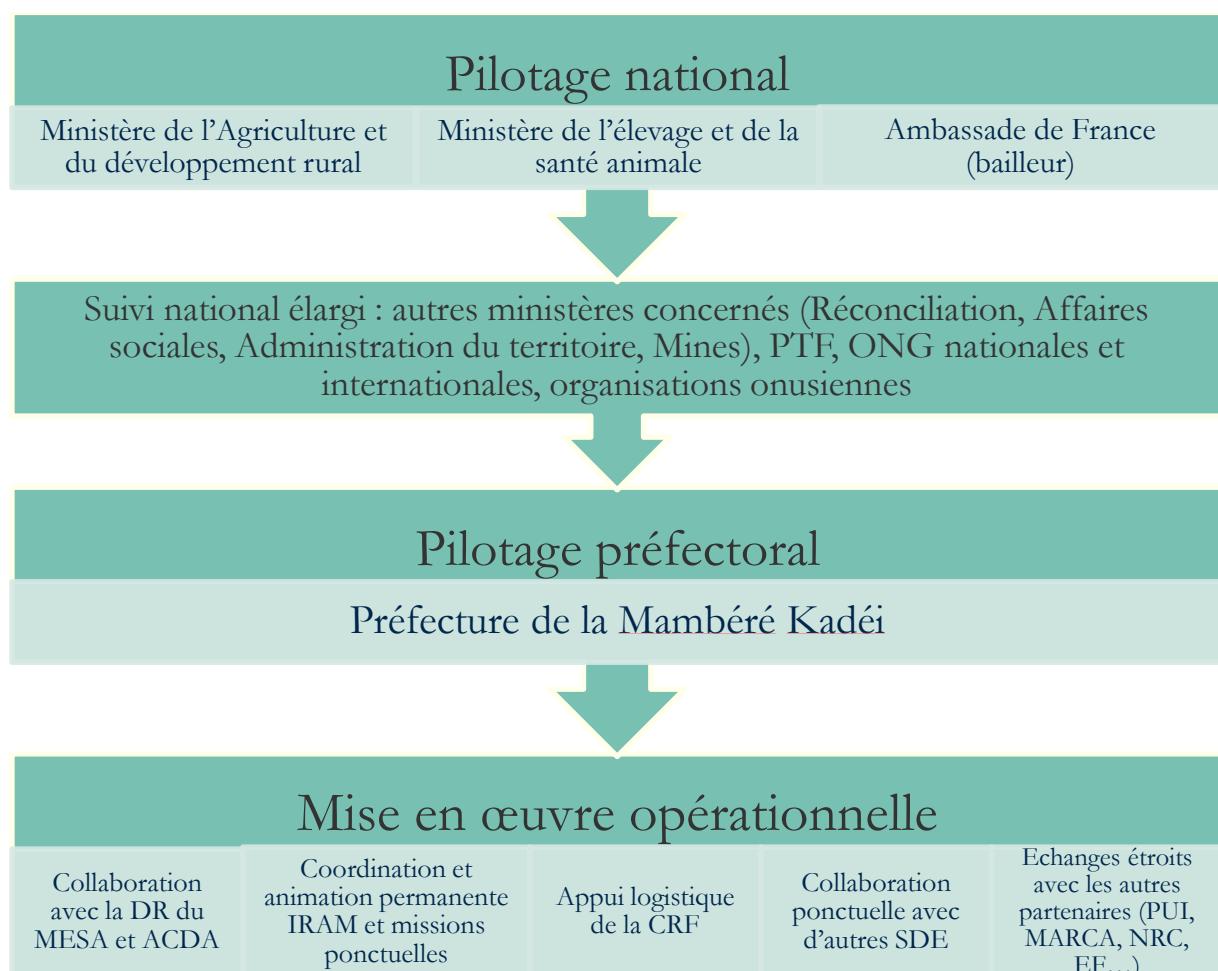
Il existe par ailleurs des risques importants liés à une **grande faiblesse de la gouvernance au niveau local**, voir à une mal-gouvernance, avec notamment des questionnements en terme de neutralité lors de la gestion des litiges, et une justice inefficace.

D'autre part, **l'insuffisance actuelle d'alternatives techniques et économiques pour les jeunes démunis face aux tentations de banditisme et criminalité** demeure un des enjeux principaux à relever.

3. Mise en œuvre du projet et principales activités

3.1. Le dispositif et les partenariats

3.1.1. Schéma global récapitulatif



3.1.2. Le dispositif de suivi et de pilotage

Le projet a été mis en œuvre sous le pilotage, au niveau national, du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et du Ministère de l'Elevage et de la Santé animale. Il a donné lieu à

Bangui à des restitutions et échanges élargis, dans les locaux du Ministère de l'élevage et de la santé animale et à l'Alliance Française pour l'atelier de clôture, à chaque étape de mise en œuvre, échanges impliquant l'ensemble des Ministères concernés et intéressés, les ONG internationales et nationales, les Centres de recherche etc...

Au total, il s'est tenu à Bangui :

- Une réunion de démarrage, le 31 juillet,
- Une réunion de restitution des conclusions de la mission du Professeur Marc Dufumier et du LERSA, fin octobre 2017,
- Une réunion de restitution de la mission sur l'organisation de l'espace menée par Bernard Bonnet, en décembre 2017,
- Une réunion finale de capitalisation du processus, le 27 février 2018.

Par ailleurs, le projet a fait l'objet d'échange lors de la réunion de la plateforme transhumance du mois de décembre 2018 à Bangui.

Au niveau de la Préfecture, le processus était piloté par Mme la Préfète de la Mambéré Kadéï, et les différentes réunions de suivi organisées ont réunis l'ensemble des autorités administratives, locales et des services déconcentrés, les forces de sécurité, ainsi que les ONG internationales et nationales présentes sur le terrain, et également les organisations onusiennes et en particulier le HCR et la MINUSCA.

En plus des réunions organisées lors de chaque étape du processus, des réunions de suivi du projet ont eu lieu à Berberati début octobre 2017 et en janvier 2018.

3.1.3. Le dispositif opérationnel

Ce travail s'est déroulé sur une durée de 8 mois (Août 2017 à mars 2018) et a nécessité la mise en place d'un dispositif d'animation permanent, basé à Berberati, et pouvant se rendre très régulièrement sur le terrain.

Il avait été envisagé initialement la mise en place d'une équipe composée d'un expert national, porté par l'IRAM, en charge de la coordination de l'action, appuyés par un binôme d'animateurs/médiateurs agro-pastoraux: l'un spécialisé sur le secteur agricole, l'autre spécialisé sur l'élevage, qui devaient être en première ligne pour assurer le lien avec les agriculteurs et les éleveurs au quotidien, et accompagner les activités. Finalement, à la place de ce binôme, et à la demande des Ministères concernés, il a été décidé de travailler dans le cadre d'un partenariat étroit avec deux services déconcentrés de l'Etat (DR ACDA et DR Elevage et Santé animale), mobilisés pour l'ensemble de la mise en œuvre. Le projet a par ailleurs mobilisé de nombreux partenaires.

a. Un dispositif impliquant étroitement les services de l'Etat autour du coordonnateur permanent

Finalement, des échanges ont eu lieu avec les Ministères de l'agriculture et de l'élevage, avant le démarrage des activités, et ont abouti à la décision de mobiliser, à la place de ces animateurs, les cadres des services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage. Concernant le volet agricole, il a été fait le choix, à la demande du Ministère, de travailler avec les services de la direction régionale de l'Agence centrafricaine du développement agricole (ACDA). Du côté de l'élevage, la collaboration est passée directement par la Direction régionale du Ministère de l'Elevage et de la

Santé Animale (il est apparu que les tâches demandées ne relevaient pas de l'ANDE qui est essentiellement en charge des questions vétérinaires). Ainsi, des protocoles d'accord ont été signés avec la Direction régionale de l'élevage et la Direction régionale de l'ACDA, partenaires essentiels pour la mise en œuvre de ce projet pilote. Chacun de ces deux services a été par ailleurs doté d'une moto afin de pouvoir accompagner la mise en œuvre des activités.

Le projet a ainsi été mis en œuvre de manière conjointe par le coordonnateur permanent de l'Iram sur place, Awal Mahamadou, et les services déconcentrés de l'Etat. Ces services ont pu activement contribuer à l'organisation des différents ateliers en participant notamment à l'identification des personnes à inviter et en les mobilisant. Ils ont également été parties prenantes à l'animation des ateliers de dialogue et ont participé au suivi des effets de ces dialogues.

Les autorités préfectorales ont également été fortement mobilisées, notamment pour présider les différents ateliers avec les autorités. Les députés, notamment celui de Gamboula et de Berberati ont été également particulièrement présents, de même que les Présidents de délégations spéciales des différentes Communes concernées. Les sous-préfets ont également participé, avec le coordonnateur, au suivi sur le terrain des engagements pris par les acteurs dans le cadre des feuilles de route.

Enfin, l'atelier sur la gestion de l'espace agro-pastoral a également été l'occasion de mobiliser des interlocuteurs des deux Ministères centraux impliqués dans le projet (Ministère de l'Agriculture et Développement rural et Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale), qui sont venus présentés la stratégie de l'Etat en terme de foncier rural.

b. Un dispositif multi partenarial

Par ailleurs, le projet a permis de mobiliser de nombreux partenaires, dotés de différentes valeurs ajoutées :

- La gestion logistique et le fonctionnement de l'équipe ont été assurés avec l'appui de la Croix Rouge Française sur place, qui accueille également le coordonnateur dans ses locaux.
- La Croix Rouge et Première Urgence Internationale, compte tenu de leur connaissance du terrain, ont également favorisé l'identification d'agriculteurs notamment PUI dans la Commune de Haute Mboumbé (Amada Gaza) et la CRf dans celle de Berbérati.
- L'ONG MARCA a contribué à donner des éléments d'informations sur le retour des éleveurs dans la zone, et a permis de mieux cibler les zones d'intervention.
- Le LERSA, à travers deux de ses chercheurs, a été mobilisé pour accompagner la mission de Professeur Dufumier et pour produire une analyse sur les systèmes de production existant et ceux qui pourraient être appuyés dans le cadre d'une action plus structurante de développement.
- Les centres de formation locaux et notamment le Centre d'expérimentation et de formation agricole (CEFA) de Gamboula, mis en place et animé par la Mission évangélique suédoise, ont également été des acteurs centraux du processus.

De manière plus ponctuelle, le projet a mobilisé également l'organisation des femmes centrafricaines (OFCA), et a eu des échanges avec la MINSUCA, le HCR, Expertise France, NRC, Dan Church Aid, et l'ensemble des acteurs intervenant en faveur de la stabilisation et du relèvement social et économique de la région.

3.2. Bilan de la mise en œuvre des différentes activités et principaux résultats obtenus :

3.2.1. Déroulé global

Le projet s'est déroulé sur 8 mois au total et a permis les activités suivantes :

- 31 juillet 2017 : **Réunion de lancement du projet à Bangui**, présidée par le Ministère de l'élevage (Directeur de Cabinet)
- 1^{er} août : Installation du coordonnateur sur le terrain
- 2 août 2017 : **Réunion de lancement à Berberati**, présidée par le sous-préfet
- 25-26 août : **Atelier de dialogue avec les femmes éleveuses et les femmes agricultrices**
- 28-29 août : **Atelier avec les jeunes agriculteurs et jeunes éleveurs**
- 30 Août : **Restitution auprès des autorités par les représentantes des femmes et des jeunes**
- 5 octobre : **Réunion du comité local de suivi à Berberati**
- 17-27 octobre : **Mission sur l'appui aux innovations économiques et en association agriculture-élevage**, et sera menée par Marc Dufumier, avec deux chercheurs du LERSA,
- 28 novembre- 8 décembre : **Mission sur l'organisation de l'espace agro-pastoral** (Bernard Bonnet) – 5,6 et 7 décembre : atelier à Berberati
- Janvier : Missions du coordonnateur et des services déconcentrés : échanges avec les acteurs autour des effets des dialogues.
- 19-21 février : **Demi-journée de travail** avec les centres de formation et les autorités locales **sur les systèmes d'activités et les modalités d'insertion et de formation professionnelle**, suivi d'un atelier de capitalisation et d'élaboration d'une vision stratégique pour le développement économique agro-pastoral de la Préfecture de la Mambere Kadéï, à Berberati.
- 27 février : Atelier de capitalisation et de clôture à Bangui.
- Mars : finalisation du document de capitalisation et diffusion.

Cinq missions d'accompagnement et d'expertise du siège de l'IRAM ont été organisées pour accompagner l'animation de ces différents temps d'échanges et venir en appui au dispositif permanent de coordination.

De manière transversale il est également été mené un travail de renforcement des capacités des services de l'élevage et de l'agriculture concernés par la zone d'intervention. Cet appui a pris la forme d'une implication directe des agents ACDA et de la direction régionale de l'élevage et de la santé animale dans l'organisation et le déroulement des missions et des temps de dialogue, et également un équipement de ces services en motos.

3.2.2. Le dialogue entre les femmes

Ce dialogue entre femmes d'agriculteurs et femmes d'éleveurs a été organisé à la fin août 2017, dans le cadre d'atelier de dialogue qui a permis de faire ressortir les éléments suivants. Chacun des constats partagés fait l'objet de propositions/recommandations pour aller de l'avant :

Dénouement des femmes d'éleveurs sur le retour. Les éleveuses n'ont plus de petit cheptel et la production agricole est insuffisante pour les agricultrices. Face à ce constat d'extrême pauvreté, l'enjeu perçu par les femmes est de reprendre le petit élevage et de se mettre à cultiver pour les éleveuses. Le démarrage de la culture attelée est aussi considéré comme une proposition à étudier pour toutes les femmes.

L'insécurité persistante. Cette insécurité persiste encore largement dans la préfecture, notamment à cause des jeunes d'après les femmes. Leur priorité partagée est d'accélérer le développement de propositions d'emploi incitatifs pour les jeunes en général, ainsi que pour ceux qui sont membres des *anti-balakas*.

Poids des tracasseries routières dans l'économie locale. Ce point est au cœur d'un plaidoyer très fort des femmes lors des différents ateliers organisés. Les marchés et la circulation des biens et des personnes sont fortement entravés par les tracasseries routières et l'état des routes. Un travail majeur et prioritaire est à entreprendre pour un changement des pratiques illégales des porteurs de tenu, afin que ces tracasseries invoquant de supposées formalités routières cessent au plus tôt. L'aménagement des pistes rurales constitue aussi une activité porteuse pour l'économie de ces territoires.

Occupations illégales des maisons et terrains des réfugiés par des villageois Les maisons occupées illégalement par les villageois doivent être libérées pour faciliter un retour apaisé des éleveuses dans la Mambéré Kadéï.

Mésentente entre les agricultrices et les éleveuses. Ce point concerne la gestion de l'espace agro-pastoral, qui d'après les femmes devrait être amélioré en opérant de nouvelles règles de répartition des terroirs (entre zone d'agriculture et zone d'élevage).

Risques de stigmatisation intercommunautaire. Il s'agit là d'une préoccupation forte des femmes qui s'accordent pour promouvoir des actions qui renforcent les liens sociaux et économiques entre les deux communautés.

Enjeux de scolarisation des enfants. Les mauvaises conditions de scolarisation des enfants constituent enfin aussi une forte préoccupation partagée entre femmes d'agriculteurs et d'éleveurs. Les regards se tournent de ce point de vue vers un renforcement significatif du soutien de l'état dans ce domaine.

3.2.3. Le dialogue entre les jeunes

Le diagnostic mené par l'IRAM en janvier 2017 mettait en évidence pour les deux sociétés agraires considérées, agricole et pastorale, la perte de contrôle social d'une partie de la jeunesse. D'un côté comme de l'autre, au vu des faibles opportunités économiques licites une partie des jeunes est tentée par les activités criminelles, notamment de banditisme.

En mars 2017, la CRF a organisé par ailleurs un vaste sondage auprès de 403 personnes de 16 à 25 ans 210 hommes et 193 femmes. Ce sondage était axé sur l'implication des jeunes dans

l'agriculture et l'élevage dans la préfecture. Dans le double objectif de proposer à la jeunesse centrafricaine des solutions pérennes de sortie de crise après des années de violence et également de renforcer la production agricole du pays, ce sondage visait à étudier l'implication des jeunes dans l'agriculture.

Vision de l'agriculture. 96,5% des enquêtes possèdent un parent qui pratique l'agriculture. En majorité (92,5%) il s'agit de la culture vivrière seule, le reste pratique une association vivrier-cultures de rente ou vivrier-maraîchage. La vision de leur niveau de vie par les enquêtés se partage entre « limite » (49,6%) et « correct » (46,7%).

Malgré cela, il reste dans la majeure partie des cas (86,7%), un exemple à suivre. Le principal argument avancé étant que cela garantit une source de nourriture à la famille. La pratique agricole est donc vue comme une nécessité afin d'assurer le minimum de ressource alimentaire, cependant le niveau de vie perçu reste faible ce qui traduit la notion de précarité associée à cette activité...

Perspectives d'avenir. A la question « quel est votre rêve professionnel ? », 156 jeunes déclarent vouloir être commerçant. Une part non négligeable souhaite devenir agriculteur. Les métiers suivants sont : infirmiers, enseignants et médecins.

Sur les freins évoqués pour réaliser ce rêve professionnel, le principal problème est le manque de moyens financiers qui ne permet pas de se constituer un stock pour les commerçants, d'améliorer les moyens de production pour les agriculteurs ou de poursuivre les études pour ceux qui le souhaitent. Pour ceux qui sont encore scolarisés, l'atteinte de leur rêve professionnel est conditionnée par la réussite de leurs études. Dans les autres causes évoquées, on retrouve aussi le manque de structures de formations dans la zone.

Conclusions recommandations. La majeure partie des jeunes enquêtés (80%) a déjà pratiqué l'agriculture. Il ressort des entretiens que la pratique agricole reste perçue comme une nécessité dans un contexte de précarité de l'emploi. Le manque de niveau scolaire est également un frein pour l'accès à des emplois stables et rémunérateurs. En l'absence d'autres activités, l'agriculture est donc vue comme un moyen de subsistance qui permet de nourrir la famille, de diminuer les dépenses liées à la nourriture et éventuellement d'apporter un complément de revenus en cas de vente. La pratique agricole reste traditionnelle et peu diversifiée, dans la grande majeure partie des cas c'est l'agriculture vivrière qui est pratiquée.

L'accès aux formations, aux nouvelles techniques est très limité car il n'existe pas de structure de formation agricole dans la zone. Les structures étatiques d'appui agricole disposent de peu de moyens et par conséquent ce volet est assuré par les ONG. Les jeunes sont peu ciblés par les ONG qui privilégient le travail avec les groupements, or il apparaît dans cette enquête que les jeunes ne sont pas structurés de la sorte. Afin d'avoir accès à cette catégorie de population il convient donc de privilégier l'appui aux individuels ou d'encourager la création de groupements de jeunes.

Malgré ces difficultés, il existe un engouement pour la pratique agricole de la part des jeunes, puisqu'une part non négligeable des enquêtés souhaite faire de cette activité son activité principale. Il semble donc intéressant d'intégrer un volet jeunesse aux projets de renforcement de production agricole. Une solution palliative au manque de structure de formation ainsi qu'au manque de structuration des jeunes pourrait être la création de système d'apprentissage avec des agriculteurs confirmés.

Source : rapport d'enquête sur l'implication des jeunes dans l'agriculture, CRF, Mars 2017

Ce diagnostic a été approfondi à la fin août 2017, dans le cadre d'atelier de dialogue entre jeunes éleveurs et jeunes agriculteurs qui ont permis de faire ressortir les éléments suivants :

Du côté des jeunes éleveurs, ceux-ci ont mis en avant la perte de leurs animaux du fait de la délinquance juvénile et de la pauvreté des populations, qui volent ou tuent les animaux. Ils signalent des vols de bétail, l'enlèvement des fils d'éleveurs contre des rançons et de la consommation de drogue par les jeunes. Ils évoquent également la dégradation de la santé des animaux à cause du manque de produits vétérinaires. Enfin, ils font état de l'occupation illégale des campements et cases des éleveurs.

Selon ces jeunes, le secteur de l'or et du diamant est aujourd'hui en crise par manque de financement, et les éleveurs n'ont plus le droit de gérer les kiosques pour la vente du diamant (la filière étant désormais contrôlée par de nouveaux acteurs).

Du côté des agriculteurs, les jeunes regrettent les contraintes à leur libre circulation, liée à l'insécurité généralisée dans villages, mais également au manque d'entretien et à la dégradation des pistes et des routes.

Dans le secteur du diamant qui attire de nombreux jeunes, il n'y aurait plus de financement des chantiers par les éleveurs. Ces derniers intervenaient auparavant dans l'achat du matériel, des moto-pompes, du paiement et nourriture de la main d'œuvre. Les jeunes agriculteurs déplorent la vente de chantiers diamantifères ou les concessions accordées par les autorités locales avec l'accord des autorités nationales à des entreprises étrangères sans respect, selon les jeunes, des procédures définies dans le code minier. Ces sociétés s'adonneraient à l'exploitation du diamant, non de manière artisanale, mais avec des machines, sans recruter de main d'œuvre locale.

Les jeunes évoquent également la grande faiblesse de la production agro-pastorale, par manque d'encadrement technique de l'agriculture, de la pisciculture et du petit élevage et par manque intrants. La production est faible à cause également des déplacements des personnes liés à l'insécurité, des greniers brûlés, des infrastructures abandonnées (exemple des étangs piscicoles), des animaux domestiques volés ou abattus par les groupes armés.

Face à la faible production agro-pastorale et à la destruction du petit bétail, la solution souhaitée par les jeunes est la mécanisation de l'agriculture, la relance du petit élevage, la création d'AGR, le commerce de produits vétérinaire, la diversification de l'activité à travers la pisciculture, et enfin, pour ceux qui ne le font pas aujourd'hui, et notamment les éleveurs, se mettre à cultiver.

Les jeunes éleveurs pour leur part, veulent réaliser des petits jardins maraîchers, permettre à ceux qui cultivaient avant la crise du manioc, du maïs et fourrage de récupérer leurs champs pour reprendre cette activité. Ils veulent également accéder aux intrants vétérinaires. Mais certains expriment encore leur réticence par rapport à l'agriculture. La responsabilité des autorités locales et religieuses, selon eux, serait d'intervenir et d'apporter leur aide pour la récupération des terrains des éleveurs. Les services déconcentrés de l'élevage, de l'agriculture et des eaux et forêts pour la pisciculture devraient apporter leur appui en ce sens.

Ces éléments ont été complétés lors d'un travail conduit par le Professeur Marc Dufumier en octobre 2017 dans la région. Ce travail a permis d'identifier un certain nombre d'autres activités économiques susceptibles d'être pourvoyeuses d'emplois et de revenus, notamment pour les jeunes. Il s'agit notamment de l'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses, la promotion de la traction animale, la pisciculture, la production locale de semences, boutures et plantules de variété adaptée au contexte, la promotion de culture associée (notamment soja), etc.

3.2.4. Les analyses sur la relance de l'agriculture et de l'élevage dans la région

a. Les priorités

Les différentes missions, et en particulier celle du Pr Dufumier et du LERSA, ont permis d'identifier des besoins prioritaires des agriculteurs et des éleveurs pour la relance de leurs activités respectives.

Dans le court terme, plusieurs solutions pour répondre aux besoins paraissent d'ores et déjà envisageables et celles-ci mériteraient sans doute d'être expérimentées et développées au plus tôt.

En ce qui concerne l'élevage, il est recommandé d'envisager plus particulièrement :

- **La fourniture (à crédit et avec subventions au cours des premières années) de géniteurs (taureaux) de races appropriées.** Cela pourrait aussi être envisagé pour les petits ruminants (ovins et caprins) élevés aussi bien par les agriculteurs sédentaires que par les éleveurs semi-nomades.
- **L'installation de petits ateliers d'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses** devrait pouvoir être envisagée à Berberati, Nassolé et Gamboula, sous réserve de la réalisation d'une étude de marché préalable. Pour cela, l'expérience de l'ICDI, qui élève et vend actuellement des poulets de chair de manière occasionnel (période de fêtes où la demande augmente) pourrait être étudiée de manière plus précise afin d'en tirer les leçons.
- **La promotion de la traction animale** pour le labour, le désherbage, le billonnage et le transport. Dans ce domaine, il convient de noter qu'il a existé, dans la région et avant la crise, des expériences de culture attelée. Dans certains villages (comme à Goni), le matériel (charrois) est toujours disponible, mais il est inutilisé du fait de l'absence de bœufs (les bœufs étant morts de maladie ou dans certains cas auraient été tués ou volés pendant la crise). Un travail d'identification des acteurs ayant déjà pratiqués pourrait être mené et un accompagnement à la reprise des activités de ces derniers pourrait être initié en priorité.
- **La pisciculture dans les bas-fonds.** Dans ce secteur, l'étude de Thierry Vircoulon pour la Croix Rouge Française d'août 2017, portant sur l'analyse du secteur minier et les liens entre mines et agricultures, recommande notamment la réhabilitation de chantiers miniers terminés dans certains villages pour l'activité piscicole, d'autant plus que le code minier prévoit une obligation à la réhabilitation de ces sites. L'étude propose donc d'expérimenter cette reconversion socio-économique de trous de mine dans certains villages pour tester leur intérêt. Cependant, il ressort également des travaux du Pr Dufumier qu'il s'agira d'être très vigilant sur cette activité, dans le contexte actuel de la région, dans la mesure où la pisciculture, étant pratiquée à l'écart des villages, est très vulnérable aux vols. Autre contrainte, il apparaît des échanges afin certains pisciculteurs de la région, qu'il sont aujourd'hui fortement concurrencé par des poissons importés².

En ce qui concerne l'agriculture, il conviendrait d'envisager plus particulièrement :

- **La production locale et la fourniture (à crédit) de semences, boutures et plantules de variétés adaptées** aux conditions agro-écologiques et socio-économiques locales.
- **L'introduction dans les rotations de la culture du soja** dont la production pourrait être utilement destinée aux divers programmes d'amélioration nutritionnelle et aux petits ateliers d'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses. Des expériences sont déjà menées actuellement, avec l'appui de PUI (avec le groupement « Doungou kpa mona ») et pourraient être capitalisée afin d'évaluer les conditions et l'opportunité de poursuivre l'accompagnement dans ce domaine.
- **La promotion des cultures associées**, plutôt que la monoculture, de façon à pouvoir optimiser l'occupation de l'espace avec une couverture végétale maximale des sols par les plantes cultivées aux dépends des herbes adventices.
- **La production ou la fourniture de bio-pesticides et bio-répulsifs**, ainsi que la **formation à leur emploi**.
- **La production et la fourniture de biostimulants pour la fertilisation biologique des cultures et leur tolérance au stress hydrique.** Il conviendrait d'évaluer en plein champ l'efficacité des différents produits présents sur le marché des biostimulants et former les agriculteurs à leur mode d'application.
- **La valorisation des résidus de culture pour l'alimentation animale ou la fertilisation organique des sols.**

² Rapport LERSA sur les innovations en milieu rural

- **La fabrication ou la fourniture d'équipements pour la conservation et la première transformation des produits agricoles**, et la formation des agriculteurs à la confection et à l'emploi de claies mobiles pour le séchage des fèves de cacao, des cerises de café, des graines de céréales ou légumineuses, et des cossettes de manioc. De même conviendrait-il d'équiper certains agriculteurs (à crédit et avec subventions) de moulins à manioc, de pressoirs des fruits du palmier à huile, de broyage des noyaux de palmistes, de décortiqueuses des cerises de café, etc. Il convient de noter à ce sujet qu'il existe une unité de décorticage du café à Berberati, qui appartient à la Jeunesse Pionnière Nationale (JPN – institution étatique), t qui aujourd'hui ne fonctionne plus (certaines pièces auraient été volées pendant la crise). Une autre machine fonctionne, à titre privé, dans le village de Babaza.
- **L'installation de systèmes à poulies ou à balanciers** (du type chadouf), pour l'exhaure de l'eau dans les puits des périmètres maraîchers, de façon à ce que le temps ainsi gagné puisse être plus utilement employé à d'autres travaux directement productifs, tel que le désherbage.
- **La fourniture (à crédit et avec subventions) d'animaux de trait et d'outils attelés** (charrois et charrettes, etc.) à de petits entrepreneurs de travaux agricoles, qui permettraient ainsi aux agriculteurs d'élargir leurs surfaces cultivées par actif et par an, de transporter plus aisément leurs produits de récolte et de mieux valoriser leurs sous-produits de cultures.

b. Les modalités d'appuis

Tous les éléments de solutions évoqués ci-dessus devraient être expérimentés et mis en œuvre conjointement, de façon systémique.

Les modalités d'intervention à envisager seraient les suivantes :

- **Fin de la gratuité** : Semences vendues à crédit, Equipements et géniteurs vendus à crédit avec subventions ;
- **Articulation entre les différents « sous-projets »** : élevage de poulets / soja / conservation et stockage ;
- **Contrats avec des groupements de producteurs, mais aussi avec des petits entrepreneurs privés** et création d'emplois;
- **Formation professionnelle des producteurs**, renforcement des capacités des services déconcentrés afin de promouvoir certains modes innovants de cultures ;
- **Expérimentations sur les champs des agriculteurs avec comparaison de techniques alternatives**, notamment pour l'utilisation de bio-pesticides et de bio-stimulants.

c. Un dispositif de formation et d'appui à l'insertion des jeunes qui reste à développer à partir de l'existant

Plusieurs structures de formation existent dans la région, avec une offre de formation qui n'est pas directement connectée à l'appui à l'insertion économique des jeunes dans l'agriculture locale et l'élevage pastoral :

Le Jeunesse Pionnière Nationale (centre de formation de Berbérati) :

La JPN est un service civique créé par Décret n°06.147 du 29 avril 2006. Le Haut-Commissariat de la Jeunesse Pionnière Nationale (HCJPN) a pour mission :

- Elaborer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de formation des jeunes déscolarisés et désœuvrés et leur insertion socio-économique dans leur communauté de base en conformité avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- La conception et la mise en exécution des programmes de formation civique, morale, intellectuelle et professionnelle des jeunes ;
- La garantie d'un auto-emploi durable aux jeunes par la réalisation des activités économiques et sociales ;
- La création et l'animation des centres de modernisation et de vulgarisation agricole, suivi de l'introduction des techniques agropastorales performantes ;
- La création des fermes modernes, la promotion des ateliers artisanaux, des unités de transformation, de conservation et de commercialisation des produits.

Dans le domaine de l'innovation, de 2007 à 2010 la JPN est passée de la culture aratoire à la culture attelée pour atteindre l'utilisation du machinisme agricole en 2013. Dans le cadre du projet de la JPN/FAO pour la réinsertion socio-économique, 268 jeunes ont été formés et dotés avec de kits en maraîchage, vivrier, en élevage de porc et de caprin. En partenariat avec l'Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA), les jeunes diffuseurs de plants améliorés ont été formés en technique de greffage. Toujours dans le cadre de partenariat avec ICRA et CARBAP, les jeunes sont formés en fabrication de farine de plantains pour la préparation et l'utilisation en pâtisserie et dans l'aliment des enfants. En perspective, le JPN se propose de relancer les cultures porteuses telles que la pomme de terre et l'oignon.

L'ONG Kizito :

Le centre Kizito est une ONG dirigée par une sœur italienne, qui accueille les enfants des rues et des enfants soldats, afin de les former dans différents domaines. En 2014, le centre comptait 160 enfants. Le centre dispose d'un champ école d'une superficie de 25/100 ha en culture attelée. Il a été beaucoup appuyé par des partenaires, notamment par la coopération française, en termes d'équipements notamment. Les domaines de formation du Centre sont la menuiserie, la couture, la mécanique, la vannerie, la cordonnerie, le maraîchage, le petit élevage, etc... Le centre paraît aujourd'hui très en difficulté et ne semble pas disposer réellement de ressources en termes de formateurs compétents et disponibles.

Le CEFA de Gamboula :

Ce centre de formation agricole géré par les évangélistes de Gamboula. Il vise à : assurer la sécurité alimentaire ; aider à la transformation d'une communauté, aider la communauté à produire aussi bien en quantité qu'en qualité et de manière diversifiée ; amener la communauté à restaurer sa dignité humaine en reconnaissant ses capacités de produire pour elle-même au lieu de dépendre indéfiniment d'une aide extérieure.

Le CEFA demande aux paysans de se mettre en groupement pour bénéficier de son appui. Sur le site de Somongoé, le CEFA a développé des cultures vivrières et pérennes. Il y a aussi de maraîchage et à travers ces différents modèles le CEFA encourage l'agroforesterie et conseille aux communautés d'abandonner la culture mobile de défriche brûlis. La communauté est accompagnée dans la maîtrise du système de piquetage aussi bien avec la culture vivrière et pérenne. Le centre du CEFA dispose aussi de gros et petits bétails, de poules locales et des bassins piscicoles. En 2018, le centre prévoit également de développer l'élevage des poulets de chair et des pondeuses.

Le centre dispose aussi de 50 hectares de reboisement. Pour le moment, il entre dans la phase de transformation, avec 2.500 litres d'huile de palme en stock. La transformation concerne aussi le cacao avec un rendement de 10 kg de cacao pour produire 1 litre de l'huile de cacao. Enfin le CEFA fait également la promotion des cultures pérennes en vue d'assurer la sécurité sociale des agriculteurs. Le CEFA développe aussi des cultures innovantes comme le *Djansang* (*essessang*). L'amande de «djansang» (*Ricinodendron heudelotii*) est très couramment utilisée et la forte teneur en huile des graines convient à son utilisation dans les usines de fabrication du savon et des vernis.

Le CEFA dispose d'une infrastructure d'accueil très adaptée pour l'organisation des formations avec notamment un dortoir qui peut abriter 21 personnes, ainsi que les formateurs et salles de formation.

3.2.5. Enseignements et leçons des travaux récents dans le domaine de l'appui à l'agriculture et à l'élevage dans la préfecture

Un atelier d'échange a été organisé en février 2018 sur l'appui au développement des systèmes d'activités, la formation et l'appui à l'installation des jeunes femmes et jeunes hommes à développer pour compléter et opérationnaliser les propositions issues des travaux du Pr Dufumier et le LERSA. L'objectif était de partager les expériences des services techniques publics, des associations locales et des ONG (PUI, CRF/projet Saamba, JPN, CEFA Gamboula) dans ces domaines pour en tirer les enseignements utiles pour la conception du nouveau projet en préparation.

Un cadrage préalable des orientations et stratégies en cours au niveau national a été effectué par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale. Ces éléments sont repris dans la partie suivant de présentation du concept de projet. Les échanges sur les expériences dans le domaine de l'innovation agricole, de l'appui aux activités économiques porteuses pour les jeunes hommes/femmes, Agriculteurs/éleveurs ont permis de dégager des enseignements dans deux domaines qui sont développés ci-après :

- Quels enseignements/leçons utiles pour le programme en préparation?
- Quels types d'activités agro-pastorales porteuses développer pour les jeunes?

a. Quels enseignements utiles au développement agricoles tirer des expériences en cours

On peut tirer les grandes leçons suivantes des expériences présentées et débattues avec les services techniques et les ONG de la Région :

- Il est indispensable **d'évaluer les innovations identifiées**, dans leur durabilité, leur résultats économiques et leur diffusion, partager ces évaluations pour comprendre et avancer face aux difficultés.
- Il importe de souligner la complexité des mécanismes de diffusion des innovations au niveau local, il est donc important **d'investir dans l'analyse et la compréhension des blocages**, pour pouvoir les surmonter.
- Au vu de la faiblesse des acquis et de la viabilité des actions dites AGR qui se généralise dans l'aide d'urgence, **l'approche filière est incontournable pour réussir le développement des systèmes**

d'activités innovants. Ils ne peuvent être viables que s'ils s'intègrent pleinement à l'aval de la filière : écoulement, transformation des produits.

- Un travail d'analyse des filières concernées par les activités qui pourraient attirer les jeunes doit être fait **dans les territoires afin de lever les freins à l'écoulement**, de développer les activités des organisations favorisant la collecte et la transformation des productions... **L'approche intégrée par les différents métiers de la filière est aussi une priorité** pour favoriser les synergies pour le développement des territoires ruraux enclavés et éloignés des grands marchés.
- **Approche individu/groupement ?** On doit prendre garde aux groupements de circonstance. La pratique de susciter la création de groupements pour bénéficier de tous les appuis est porteuse de biais importants. Ces multiples structures demeurent souvent des organisations de façade sans contenu. S'il s'agit bien de structures fondées on doit favoriser un processus de reconnaissance juridique des groupements de producteurs.
- **Implication des services techniques dans le suivi évaluation des innovations** agricoles et pastorales. Il s'agit d'un point faible à renforcer dans les actions à venir.
- **Démarches de formation.** Les acteurs réaffirment l'intérêt des pédagogies de formations pratiques, formation action développées par exemple JPN. La question du civisme est à intégrer aux formations des jeunes de même que la formation à la gestion des groupements et des organisations.

Des questions soulevées, demeurent en suspens également sur les points suivants et devront être abordées dans la conception d'un projet structurant de développement de la Mambéré Kadéï :

- **Comment choisir les jeunes bénéficiaires de l'accompagnement au montage de projets économiques:** les plus dynamiques, les plus mobilisés ne sont pas les plus vulnérables ?
- **Quels dispositifs de financement des investissements mettre en place** pour soutenir efficacement l'installation des jeunes ? Comment favoriser l'implication des structures de crédit spécifique au vu des limites des expériences de microfinance dans l'appui à l'investissement?

b. Quels systèmes d'activités innovants et mobilisateurs pour les jeunesse du territoire

Plusieurs innovations sont développées par les ONG dans le domaine de l'agriculture, avec plus ou moins de recul et d'évaluation au terme des projets qui les initient. Plusieurs systèmes d'activités sont identifiés et sont considérés comme des activités qui pourraient mobiliser significativement les jeunes agriculteurs/trices et éleveurs/veuses (productivité et intérêt économique):

- **Production de semences** pour l'agriculture et le maraîchage, par PUI ;
- Appui au **maraîchage** par PUI et la CRF ;
- **Elevage caprin** en appui à la reconstitution du cheptel par PUI
- **Pisciculture** en lien avec l'activité minière, combinée à maraîchage et aviculture par PUI et par le CEFA ;
- **Culture attelée** dans le cadre du projet Saamba de la CRF, en cours de démarrage ;
- **Métiers BTP** avec la JPN, en cours dans le cadre du projet d'Expertise France ;
- Le développement d'un **modèle agro-écologique et agro-forestier** sédentaire par le CEFA ;

- À tester également l'**aviculture**, le CEFA voudrait l'expérimenter en lien avec la production de provende.

Cependant, comme l'ont souligné les enseignements ci-dessus, on ne dispose pas de véritable évaluation économique de ces systèmes pour confirmer de telles hypothèses à dires d'acteurs. Cette évaluation constituera une étape importante en préalable au lancement des parcours de formation/installation des jeunes, et sera proposé dans le cadre du financement d'une phase suivante de travaux.

3.2.6. L'organisation et la gestion de l'espace agro-pastoral : enjeu central en terme de réconciliation et de reconstitution des liens.

Un atelier intercommunal et inter professionnel sur de gestion des espaces agro-pastoraux, a été organisé les 4, 5 et 6 décembre 2017 à Berbérati. Cet atelier a rassemblé une soixantaine de personnes ressources des localités des communes de Basse Mboumbé, Ouakanga, Berbérati et Haute Mboumbé. Le thème de ces échanges avait été retenu en début d'année lors de l'atelier de dialogue local à Gamboula, agriculteurs et éleveurs mettant en avant l'importance de ce thème pour faciliter le retour et l'intégration des éleveurs centrafricains après un exode de plusieurs années au Cameroun voisin. L'occupation de l'espace agro-pastoral a en effet connu de grands changements par rapport à la situation qui prévalait avant la crise, ce qui soulève beaucoup d'interrogations, autant de la part des éleveurs sur le retour que des agriculteurs. Les trois jours de réflexion et de dialogue se sont organisés en trois grands temps de dialogue et de planification pour questionner et faire réfléchir les acteurs de la région sur deux grands thèmes cruciaux pour un développement agro-pastoral plus durable dans le contexte actuel de la Mambéré Kadéï : Comment aménager l'espace agro-pastoral et développer des relations agriculture élevage qui soient porteuses de lien social et de développement économique ?; Comment mieux gérer les litiges bétail/champs dans le dialogue, l'équité et le respect du droit ?

Des évolutions fortes induites par la crise et la situation actuelle. La crise de 2013 a induit le départ massif et généralisé des éleveurs centrafricains qui étaient intégrés aux modes de gestion de l'espace présenté ci-dessus. Profitant du départ des éleveurs, la pression des champs dans les zones anciennement réservées au pâturage s'est fortement accentuée, certains agriculteurs profitant de la fertilité de ces terres pastorales pour installer de nouveaux champs.

Le retour des éleveurs qui s'est amorcé depuis le début de l'année, puis amplifié est aujourd'hui confronté à cette forte recomposition de l'espace agro-pastoral. Ils ne peuvent plus revenir la plupart du temps sur les sites de leurs anciens campements. Aux dires des personnes rencontrées, il semble que les nouveaux campements sont installés plus proches des villages, pour répondre aux enjeux de sécurité, avec notamment les risques de vol de bétail. Certains éleveurs reconnaissent aussi que disposant de beaucoup moins de bétail aujourd'hui les risques de dégâts aux cultures sont moins importants. Dans d'autres cas les éleveurs sur le retour ont clôturé avec des branchages les bordures des champs qui se sont installés dans les anciennes zones pastorales aux abords notamment des points d'abreuvement stratégiques pour les déplacements des troupeaux.

On trouvera plus loin un schéma de ces évolutions et un tableau faisant la synthèse des analyses faites par les trois groupes professionnels agriculteurs, éleveurs et agents des structures d'accompagnement.

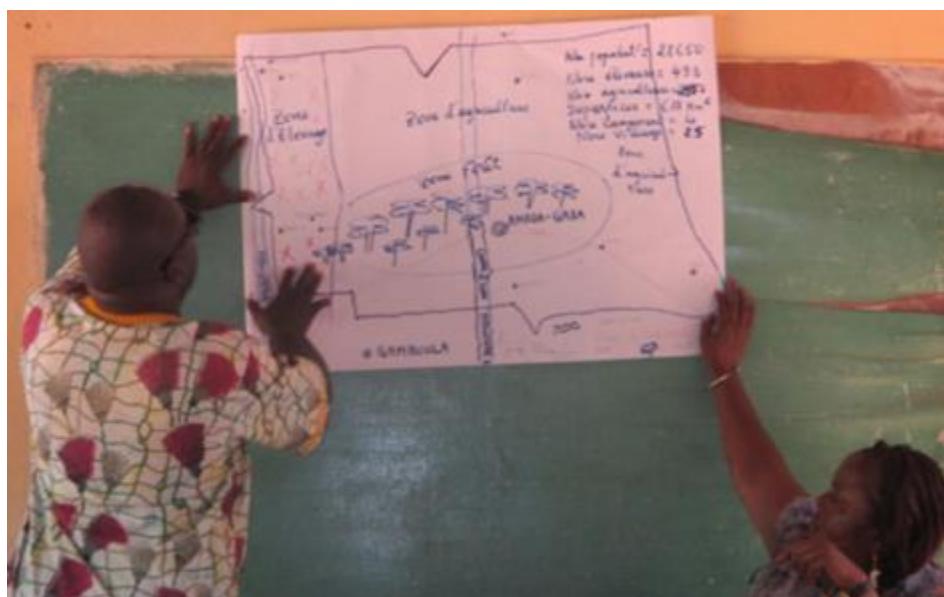
Un préalable incontournable : lutter efficacement contre l'insécurité. C'est principalement la question de la gouvernance et celle du respect des droits fondamentaux qui sont mentionnées en préalable en résonnance forte avec les analyses précédentes sur les évolutions perceptibles depuis le début de l'année dans la région : Insécurité et circulation des armes : insécurité des zones éloignées, vols de bétail et tuerie des animaux... ; Non-respect des droits fondamentaux : tracasseries diverses lors du retour des éleveurs, Agressions physiques des éleveurs ; Non-respect de l'autorité de l'Etat, prolifération groupes armés.

Ce constat appelle d'une part à la restauration de l'autorité de l'Etat (désarmement et restauration de l'Armée centrafricaine), mais aussi la lutte contre certaines pratiques qui fragilisent les liens (impunité, pratiques de justice populaire ou volontaire sur les animaux, vols des bétails, tueries des animaux, kidnapping, monnayage de la protection des éleveurs lors de leurs déplacements par des porteurs d'armes non conventionnels...).

Des propositions locales et nationales pour une gestion partagée des espaces. Le second champ d'analyse tiré des échanges entre les trois groupes professionnels est bien au cœur du thème de la gestion des espaces agro-pastoraux, il met en évidence trois grands types de problématiques dans ce domaine : Inadaptation/ non-respect des délimitations des espaces agricoles et pastoraux : occupation des anciens pâturages par les cultures, des alentours points d'abreuvement... ; Pression dans l'espace des systèmes de cultures mobiles sur défriche brûlis et croissance démographique des villages ; Méconnaissances/ignorances des textes régissant la gestion de l'espace agropastoral.

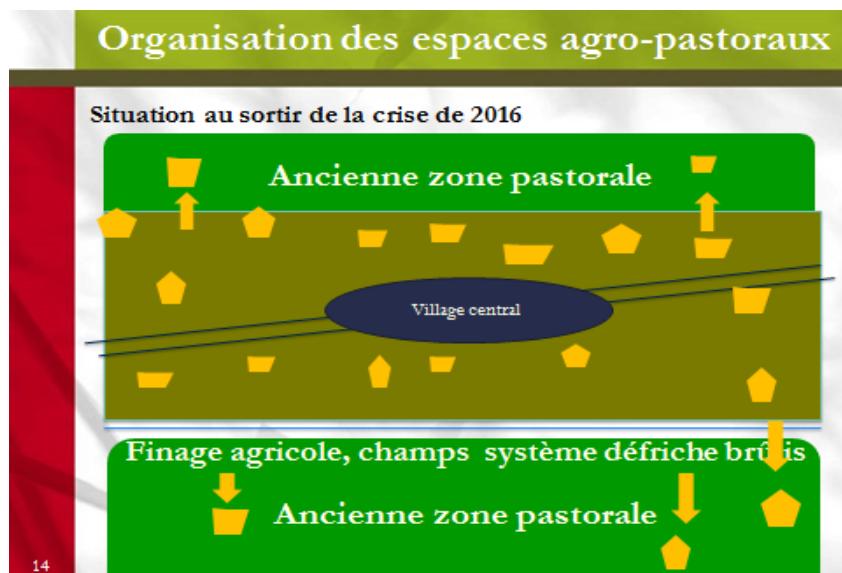
Au regard de ces enjeux, les participants ont mis en avant plusieurs pratiques et types d'actions et d'organisations à encourager pour améliorer la gestion de l'espace agro-pastoral présentées au tableau de synthèse.

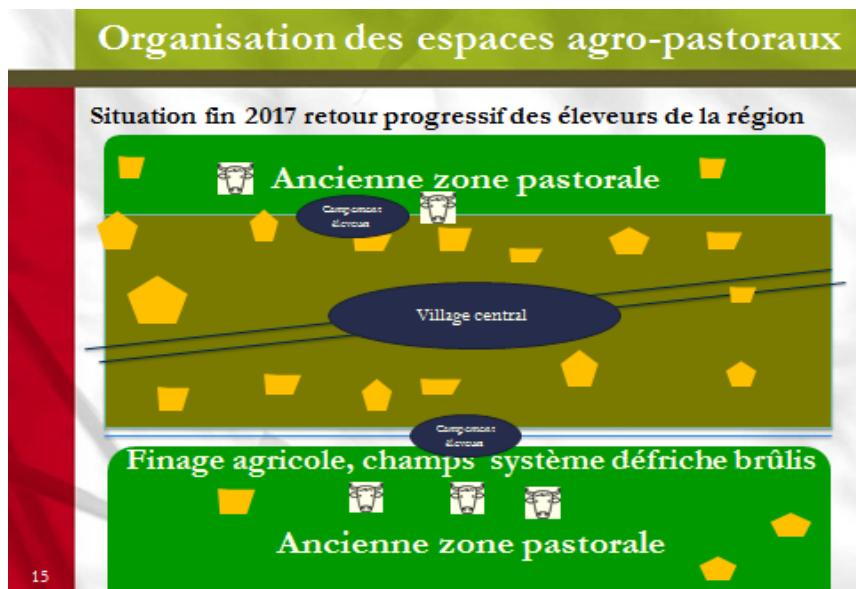
A l'inverse, un certain nombre de pratiques apparaissent comme des facteurs fragilisant les relations sociales entre agriculteurs et éleveurs dans ce domaine de la gestion des espaces agro-pastoraux (dernière colonne du tableau de synthèse).



Atelier sur la gestion de l'espace agro-pastoral – Décembre 2017

Schéma simplifié de l'évolution de l'organisation des espaces agro-pastoraux





Le tableau ci-dessous présente la synthèse des travaux des trois groupes professionnels sur l'amélioration de la gestion de l'espace agro-pastoral

Quels sont les problèmes actuels qui se posent /accès terres et pâtures	Les bonnes pratiques et innovations pour améliorer les relations agriculteurs-éleveurs	Pratiques qui fragilisent relations sociales économiques A/E
Insécurité et circulation des armes : insécurité des zones éloignées, Vols de bétail et tuerie des animaux... Non-respect des droits fondamentaux : tracasseries diverses lors du retour des éleveurs, agressions physiques des éleveurs Non-respect de l'autorité de l'Etat, prolifération groupes armés	Restauration de l'autorité de l'Etat , désarmement, restauration de l'Armée centrafricaine ;	Impunité ; Justice populaire ou volontaire sur les animaux Vols des bétails , tueries des animaux Kidnapping Monnayage de la protection des éleveurs lors de leurs déplacements par des porteurs d'armes non conventionnels
Inadaptation/ non-respect des délimitations des espaces agricoles et pastoraux : occupation des anciens pâtures par les cultures, des alentours points d'abreuvement... Pression dans l'espace des systèmes de cultures mobiles sur défriche brûlis et croissance démographique des villages Méconnaissances/ignorances des textes régissant la gestion de l'espace agropastoral	Vulgarisation des textes et renforcement de capacité autorités politico-administratives la transhumance et l'association 'élevage agriculture' Redéfinition des délimitations des zones de cultures et de pâturage , par concertation et entente entre les différents usagers Mise en place des comités de gestion des conflits entre agriculteurs-éleveurs , comité local suivi application règles Renforcement du gardiennage et formation des bergers, Parcage de nuit, installation de parcs nocturnes éleveurs Pâturage dans les zones réservées à l'agriculture sous surveillance renforcée Aide aux agriculteurs /clôture des champs zones pâturage Entraide agriculteurs - éleveurs développement élevage agriculture culture attelée	Système de culture non durable défriche brûlis itinérant Négligences des bergers dans la surveillance des troupeaux, Pâturage volontaire des champs Feux de brousse incontrôlés , Interdiction des feux pastoraux par les agriculteurs Non-respect de la délimitation des espaces par les agriculteurs et les éleveurs Fausses déclarations de dégâts aux cultures
Insuffisances moyens humains et logistiques pour mobiliser les communautés en conflit et appuyer l'agriculture et l'élevage	Renforcer les capacités des techniciens pour appuyer le zonage. Faciliter l'accès des techniciens sur le terrain afin de renforcer les capacités des agriculteurs et des éleveurs	

3.2.7. Information et suivi

L'ensemble du processus a fait l'objet de restitutions régulières auprès des autorités locales et des autorités nationales, ainsi que des différents partenaires au développement.

Ainsi 3 comités locaux de suivi, en plus des réunions organisés lors des différentes phases de dialogue, ont été organisés pendant la durée du processus :

- Le premier pour le lancement du projet le 2 août 2017, sous la présidence du sous-préfet de Berberati
- Le second le 5 octobre et ont permis de revenir sur le déroulement des dialogue entre femmes et entre jeunes
- Le troisième s'est tenu en janvier et a permis de revenir sur les deux précédentes phases de travail : sur les innovations économiques et sur la gestion de l'espace, et de valider la programmation de la phase de capitalisation.

A Bangui, des réunions de restitution, sous la Présidence du Ministère de l'élevage et de la santé animale, ont eu lieu aux retours de chacune des missions du siège de l'IRAM et ont permis de rendre compte à l'ensemble des acteurs (Ministères, centres de recherche, ONG, bailleurs de fonds...) des éléments de diagnostics et de recommandations sur les différentes thématiques couvertes.

Des restitutions ont également été faites auprès du Centre de crise et de soutien du Ministère des affaires étrangères français, à Paris, à chaque étape, en présence des ONG partenaires (CRF et PUI, et de l'AFD.

3.3. Les contraintes et difficultés principales rencontrées

Au cours de la mise en œuvre de ce dialogue plusieurs difficultés ont été rencontrées sans toutefois remettre en question l'atteinte des objectifs attendus. Elles ont obligé à des adaptations des démarches pour la mise en œuvre souple de ce processus de dialogue.

- **Difficultés liées au changement d'approche.** Travailler sur un processus, sans « action concrète » attendue a priori par les acteurs. Ce questionnement certes présent lors des échanges n'a pas constitué un obstacle au dialogue, au final il a permis une plus grande ouverture et une meilleure focalisation des acteurs sur leur situation, plutôt que les attentes supposées d'un projet déjà défini de l'extérieur.
- **Difficultés d'articulation avec les actions d'ONG** (Saamba, projets PUI...), difficultés liées à des approches et des modes de fonctionnement différents, mais également à des calendriers et des rythmes d'intervention différents.

- **Des procédures ONG qui ne sont pas toujours adaptées à ce type de projet :** des difficultés ont été rencontrées en terme de mise en œuvre logistique et de suivi financier du côté de la CRF, du fait d'une forme de décalage entre l'ampleur faible de ce projet, face à de nombreuses autres urgences et priorités de l'organisation. Le respect des consignes de sécurité de la CRF, particulièrement contraignantes, a également été une contrainte pour la mise en œuvre des activités (notamment début 2018).
- **Changements fréquents des agents de l'Etat,** sous-préfets, SDE, maires etc... « instabilité administrative », ainsi qu'un turn over important du côté des ONGi lequel nécessitait de re-expliquer la démarche et l'approche à chaque changement de personnel (notamment au niveau chef de sous-base à Berberati et interlocuteurs à Bangui).
- **La situation sécuritaire toujours très volatile.** Ceci a constitué une préoccupation constante de l'équipe du projet. L'intervention directe dans certaines zones (comme Amada Gaza) a ainsi été fortement entravée. Il a heureusement été possible malgré tout de convier les acteurs de cette commune lors de certains ateliers, évitant ainsi qu'ils restent complètement à l'écart du processus de dialogue.



Photo de groupe – atelier sur la gestion de l'espace agro-pastoral – Décembre 2017

4. La relance du dialogue local : quels enseignements et premiers effets perçus ?

4.1. Les modalités du dialogue : leçons à tirer

4.1.1. Rappel sur la méthodologie d'organisation des dialogues :

Comme indiqué précédemment, chaque étape de travaux a été l'occasion de tenir un atelier, ou plusieurs, de dialogue et d'échange avec les acteurs des différentes communes couvertes par le projet, afin d'aboutir à des constats et surtout des propositions d'actions pour l'avenir et le développement de leur territoire. Les participants à ces dialogues étaient identifiés par le coordonnateur du projet en collaboration avec les Services déconcentrés partenaires (ACDA et DR élevage notamment). Plusieurs personnes clés ont participé à différents temps de travaux et de dialogue afin d'assurer une continuité dans la démarche engagée. Ces différents ateliers (notamment celui réunissant les femmes, celui réunissant les jeunes et l'atelier sur la gestion de l'espace agro-pastoral) ont globalement été organisés de la manière suivante :

- Etape 1 : Regroupement par groupes de travail en fonction des catégories professionnelles (agriculteurs d'une part, éleveurs d'autre part et STD et ONG dans un 3^{ème} groupe) pour identifier les problèmes, contraintes et les besoins rencontrés par chacun de ces groupes d'acteurs ;
- Etape 2 : les analyses étaient partagées en plénière avec les autres groupes professionnels et consolidées avec les visions des autres groupes afin d'arriver à une analyse partagée par tous ;
- Etape 3 : Les participants étaient regroupés en groupes de travail par Commune (dans certains cas à deux Communes, en fonction du nombre de représentants des différentes Communes), afin de proposer des solutions, adaptées au contexte spécifique de leur territoire communal ;
- Etape 4 : les visions étaient partagées et consolidées dans le cadre de feuilles de route par territoire, que les acteurs présentaient en plénière et sur lesquelles ils s'engageaient.

4.1.2. Appréciations de la méthodologie par les acteurs du territoire :

Les appréciations des participants aux dialogues par rapport à la méthodologie mise en œuvre ont été recueillies à l'occasion de l'atelier de capitalisation de Berberati et lors de missions de suivi effectuées par les services déconcentrés de l'Etat.

En termes de points positifs, les participants ont souligné notamment :

- les dimensions inter-communales et inter-sous-préfectorales des réunions de dialogue constituaient selon eux une valeur ajoutée importante pour ce type de dialogue, par rapport aux autres activités de cohésion sociale organisées habituellement à un niveau plus local (villages ou communes), notamment par des ONG, ou par la MINUSCA ;

- Selon eux, la méthodologie mise en œuvre permet par ailleurs aux gens de s'exprimer en toute confiance, et aussi de conforter les échanges qu'ils avaient déjà par ailleurs (en particulier les négociations en vue d'un retour des réfugiés qui existaient entre ardos et chefs de groupement notamment déjà fin 2016) ;
- Ils ont également souligné que les modalités de mise en œuvre, impliquant des restitutions aux administrations, ont permis de faire remonter les informations et de dénoncer les problèmes aux autorités (en particulier, les acteurs, en particulier les femmes, ont saisi ces opportunités pour évoquer avec les administrations toutes les problématiques liées aux « tracasseries ») ;
- L'élaboration de feuilles de route, ou même la formulation de recommandations, par les acteurs eux-mêmes, a contribué à mieux responsabiliser les acteurs.

Les participants ont par ailleurs identifié des points à renforcer qui peuvent constituer des recommandations méthodologiques pour ce type d'action :

- Dans le ciblage des participants, il est recommandé de renforcer la présence des jeunes, avec lesquels il apparaît nécessaire de travailler plus en profondeur ;
- Il est important également de poursuivre des temps de dialogue dédiés spécifiquement aux femmes, qui s'expriment plus facilement et plus librement entre elles ;
- Les acteurs recommandent par ailleurs de renforcer la présence des forces de l'ordre, et plus largement les « hommes en tenue » y compris les FACA, les gendarmes, les représentants des Eaux et Forêts, de la Justice,
- Ils recommandent également de renforcer la représentation et l'implication des Organisations des droits de l'Homme (telles que Organisation Centrafricaine des Droits de l'Homme -OCDH).

4.2. Le rôle essentiel des autorités locales

Il convient de souligner le rôle central joué par les autorités locales lors de ces dialogues (Mairies, Services déconcentrés, préfecture et sous-préfectures), à des niveaux différents :

- Les Services déconcentrés ont été mobilisés dans l'organisation (notamment l'identification des personnes à inviter et la transmission des invitations), et dans l'animation même de ces dialogues. Les directeurs régionaux (de l'ACDA, de l'élevage ou de l'agriculture) ont fréquemment été en charge de rapporter certains travaux de groupes et se sont approprié leur rôle en matière d'animation territoriale.
- Concernant les services préfectoraux et sous-préfectoraux, après des début difficiles (notamment lors de la phase de diagnostic), ils ont également eu un rôle à la fois d'écoute, dans le cadre des restitutions organisées auprès d'eux, par les représentants des groupes ou des communes, et de moteur/d'acteur du processus (c'est notamment avec les sous-

préfets qu'ont eu lieu les missions de suivi sur le terrain du mois de janvier 2018. Cela a permis de rapprocher ces administrations des populations.

- Concernant les mairies, mais également les chefs de village et de groupement, ainsi que les ardos du côté des éleveurs, ils ont été pleinement parties prenantes aux dialogues, et se sont chargés, dans certains cas, de restituer les éléments issus de ces travaux au reste de la population. Ce rôle d'acteurs de proximité et de relais est essentiel, y compris dans le cadre de la mise en œuvre d'une action plus structurante à l'avenir.
- Les autorités religieuses, de toutes les confessions, ont également été fortement impliqués lors des échanges.

4.3. Les effets du dialogue :

Lors de l'atelier de Berberati et dans le cadre de missions de suivi menées par les services déconcentrés de l'Etat au mois de janvier (sur la base d'un guide d'entretien élaboré en collaboration avec l'Iram), on a cherché à identifier les changements éventuels auxquels ces dialogues ont pu contribuer, tout en ayant conscience qu'il est difficile de mesurer dans quelle mesure d'autres facteurs ont pu participer à ces dynamiques de changement.

4.3.1. Sur les liens sociaux et économiques

En premier lieu, concernant la reconstitution de liens sociaux, et pour citer le conseiller du Ministère de l'élevage qui a participé aux travaux, un des effets importants est que « les gens se parlent, se reconnaissent ». Ces occasions de dialogue ont probablement été des occasions pour les acteurs qui se connaissaient, qui vivaient ensemble avant la crise, de se retrouver, et de renouer des liens. Les participants ont également indiqué que les liens sociaux se seraient renforcés entre agriculteurs et éleveurs ces derniers mois, en parlant « d'une bonne entente » et de la reprise des échanges notamment la vente de produits agricoles par les agriculteurs aux éleveurs, parfois même à crédit, ce qui indique le rétablissement d'une forme de confiance.

Il convient de noter également comme signe d'évolution positive, que lors des différents échanges, plusieurs participants ont exprimé le fait que le retour progressif des éleveurs permettait actuellement d'augmenter le prix des produits maraîchers, ce qui inciterait les maraîchers à augmenter leur production. Par ailleurs, certains marchés hebdomadaires, comme celui de Nassolé, ont repris leurs activités en 2017. Enfin, dans certains villages, comme à Goni, nous avons pu observer ces derniers mois des expériences très intéressantes de relance des activités champêtres, réunissant des éleveurs de retour (ayant perdu leur bétail notamment) et des agriculteurs, dans le cadre de groupements mixtes (« Ya mènè komè » et « les héritiers de la terre » dans le village de Goni, à 17km de Berberati sur l'axe de Gamboula). Les femmes éleveuses commencent à cultiver, parfois avec l'aide d'agricultrices.

Les participants ont également évoqué la baisse du prix de la viande de bœuf, liée au retour des éleveurs et d'un peu de bétail. Ils ont également parlé d'un apaisement des tensions et de protections par les agriculteurs des éleveurs natifs des villages.

Dans ce contexte et en termes de changements négatifs, il a été signalé des litiges entre commerçants de bovins et bouchers liés à des dettes non honorées (parfois très importantes) des bouchers vis-à-vis des commerçants.

4.3.2. Sur le retour des réfugiés et sur la sécurité

Les participants et notamment les éleveurs ont évoqué les retours progressifs de leurs familles des éleveurs car le dialogue les aurait « rassurés » (si on prend les chefs de ménages retournés dans les 4 communes dans lesquelles nous avons pu les comptabiliser effectivement, et en particulier pour les Degueredjis, dans les Communes de Basse Mboumbé et de Ouakanga, ils sont revenus avec plus de 80% de leur famille – voir plus haut dans la partie sur le retour). D'autres éleveurs, sans doute ceux disposant de réseaux de solidarité plus développés au Cameroun et dont les enfants sont scolarisés, ont préféré jusqu'à présent laisser leur famille de l'autre côté de la frontière.

Concernant leur retour, ils évoquent tout de même certaines contraintes importantes, qui pourraient progressivement les amener à repartir, si celles-ci n'étaient pas levées, il s'agit principalement de l'insécurité forte dont ils restent aujourd'hui victimes. Ils font part d'agressions fréquentes, qui peuvent être liées à un amalgame qui est fait entre les éleveurs peulhs et les groupes armés qui se sont dernièrement installés dans le nord de la Préfecture. Ils font part également de tuerie et vols de bétail, ainsi que de prélèvements obligatoires de bétail par ces groupes armés (forme de protection imposée).

Par ailleurs, ils évoquent le manque de produits vétérinaires, de suivi vétérinaire et de campagne de vaccination des animaux.

4.3.3. Sur les relations avec l'administration ?

Les différents acteurs, mais également les agents des services déconcentrés, affirment que ces travaux ont permis de renforcer le dialogue avec les autorités, et que les autorités participent désormais à « apaiser les tensions ». Pour certains interlocuteurs des services déconcentrés, les ateliers ont permis « non seulement conscientiser les différents acteurs sur la nécessité de cohabitation mais aussi de la restauration de l'autorité de l'état ».

Les éleveurs ont aussi dit se sentir rassurés, à travers la mobilisation des services déconcentrés mais également des ministères lors des travaux, que « le gouvernement tient à leur retour ».

Les services de l'Etat indiquent également que ces ateliers leur ont permis de mieux « s'imprégner des préoccupations de la population » et leur ont fait prendre conscience de leur rôle possible en matière de co-gestion de l'espace agro-pastoral.

Les participants ont cependant regretté la présence insuffisante des forces de l'ordre et plus généralement des « corps habillés » (y compris par exemple les agents des eaux et forêts) à ces dispositif de dialogue.



Photos de l'atelier sur les effets du dialogue – Février 2018 - Berberati

5. Propositions d'un Programme Dialogue et développement durable (3D)

Les éléments de bilan et de diagnostics qui ont émergé des différentes étapes de dialogue organisé dans le cadre du projet de Relance du dialogue local dans la Mambere Kadéï nécessitent désormais une intervention plus structurante, de plus long terme, afin de pouvoir être mis en œuvre et avoir des impacts réels sur le développement économique et social de la Préfecture, et de contribuer à sa stabilisation en accompagnant de manière plus forte les mouvements de retour des réfugiés du Cameroun. Si une intervention est également probablement nécessaire de l'autre côté de la frontière pour permettre d'accueillir décemment les réfugiés souhaitant rester, il convient également de mettre en place les conditions nécessaires à un retour apaisé dans leur pays. Les rubriques ci-dessous développent donc une stratégie de développement pour le territoire de la Mambere Kadéï, tenant compte de cet enjeu particulier. Cette vision pour la Préfecture a été co-élaborée, sous le pilotage des autorités préfectorales de la Mambere Kadéï, avec les différents acteurs du territoire pendant toute la durée du processus et consolidée et validée en février lors de l'atelier de capitalisation et d'élaboration d'une vision stratégique de développement territorial agro-pastoral. Elle a également été discutée avec les deux Ministères concernés (Agriculture et Développement rural et Elevage et Santé animale) qui ont souhaité porter le projet auprès du RCPCA pour le démarrage d'une faisabilité qui permettrait de préciser les modes opératoires de mise en œuvre, et le budget.

5.1. Pertinence du programme

5.1.1. Sa contribution au RCPCA

A partir de la mi-2016, le Gouvernement de la RCA a sollicité l'appui de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations-Unies et du groupe de la Banque mondiale pour réaliser l'évaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix (RCPCA). L'évaluation a permis d'identifier les priorités pour les cinq premières années de la période post-électorale (2017-2021), en distinguant secteurs et zones géographiques.

Le rapport, adopté en tant que RCPCA a été approuvé par le Gouvernement en octobre 2016 et présenté à la Conférence des bailleurs de fonds à Bruxelles en novembre 2016. Le plan stratégique qui en découle s'articule autour de trois piliers prioritaires et de 11 objectifs stratégiques (cf. tableau ci-après). Les interventions doivent être progressivement élargies au fur

et à mesure de l'amélioration de la sécurité, du redéploiement progressif de l'administration sur le territoire et de la disponibilité des compétences.

Des objectifs transversaux y sont associés : i) équité régionale ; ii) égalité des sexes ; iii) transparence et redevabilité à tous les niveaux ; iv) capacités nationales ; v) **inclusion des jeunes** et vi) **viabilité de l'environnement**. Ce Plan doit être complété d'un plan de réponse humanitaire (PRH) sur trois ans, axé sur les interventions vitales, la malnutrition, la protection contre les actes de violence et la fourniture des services de base dans les zones instables ou inaccessibles.

Figure 1 : Cadre de priorisation et coûts associés (en MUSD), RCPCA (2017-2021)

Composantes prioritaires	Coûts*				
	2017	2018	2019	2020-2021	Total
Pilier 1 : Restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation	117	130	113	100	461
Appuyer la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés	42	43	30	0	115
Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité	35	36	27	33	131
Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité	19	21	24	40	105
Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées	21	30	31	27	109
Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population	200	246	284	596	1 326
Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance locale inclusive	28	25	18	17	88
Fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau, en transférant progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales	65	105	140	344	654
Assurer la sécurité alimentaire et la résilience	14	19	21	50	104
Renforcer la bonne gouvernance (stabilité macroéconomique, gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption)	92	98	106	185	481 ^b
Pilier 3 : Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs	58	182	262	721	1 224
Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, Industries extractives et forestières)	19	68	88	213	387
Réhabiliter et construire les infrastructures (notamment les réseaux de transport, d'électricité et de communication)	29	101	156	456	742
Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à l'emploi (amélioration de l'appui aux entreprises et des services financiers, formation professionnelle, entreprenariat et emploi)	10	14	18	52	94
Renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre	30	30	30	60	150
Total	406	589	689	1 477	3 161

a. Les coûts ont été arrondis dans ce tableau pour ne pas faire apparaître les décimales, ce qui explique de légères différences dans les sommes.

b. Ce montant inclut le besoin en financement extérieur pour couvrir le déficit budgétaire, qui est évalué à 355 millions USD sur 5 ans (source : Fonds Monétaire International).

Le projet proposé contribuerait donc à la mise en œuvre du RCPGA, de manière transversale, avec des actions rentrant dans le cadre des 3 piliers :

- Pilier 1, axe 4 : faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés
- Pilier 2, axe 1 : redéploiement de l'administration et gouvernance locale inclusive, et axe 3 : sécurité alimentaire et résilience.
- Pilier 3, axes 1 : relance des secteurs productifs, et 3 : formation professionnelle et emploi.

5.1.2. Sa contribution aux orientations de la politique du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage

Le projet proposé s'inscrit dans les orientations définies par la feuille de route élaborée en 2015 pour la relance agricole 2016-2018 autour du slogan « Notre avenir réside dans l'agriculture ». Cette feuille de route fixait les axes stratégiques prioritaires sur le plan national autour de quatre principales préoccupations notamment, la vulnérabilité des communautés de base, les conflits intercommunautaires, le chômage des jeunes et la mauvaise gouvernance. Ces orientations ont été reprises et précisées dans la déclaration de politique générale du gouvernement présentée à l'Assemblée Nationale en juin 2016. Celle-ci présentait en effet les priorités du gouvernement centrafricain en matière de relance des activités agro-pastorales.

Le pays dispose de toutes les potentialités pour le développement d'une agriculture et d'un élevage contribuant fortement au développement local et national. Malheureusement la transformation en richesses susceptibles de satisfaire les besoins des populations sont faibles.

[...] Il est aussi important de rappeler que le secteur agricole fait face à des faiblesses et contraintes telles que la persistance de l'insécurité dans les zones rurales, le faible niveau de la production et de productivité agricole et de commercialisation, la précarité du cadre de vie, l'insuffisance d'un mécanisme de financement du secteur, l'inadéquation du cadre institutionnel et enfin la faible valorisation du rôle de la femme dans le développement rural.

Le Gouvernement³ entend assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, accroître la contribution de l'agriculture à l'économie nationale, ainsi que la réduction des importations alimentaires et améliorer le revenu des producteurs. La réalisation de ces objectifs se fera selon les axes stratégiques du développement du secteur agro pastoral suivants :

1. *La relance durable de l'agriculture et développement économique ;*
2. *L'agriculture, un facteur de réconciliation nationale ;*
3. *L'insertion professionnelle et l'entreprenariat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture ;*
4. *La gouvernance et la compétitivité de l'agriculture.*

³ DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT, Par S.E M SIMPLICE MATHIEU SARANDJI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Bangui, le 07 Juin 2016

a. L'agriculture comme facteur de réconciliation

Il s'agit là d'un axe central consacré à l'Agriculture comme facteur de réconciliation nationale, afin de contribuer pleinement à la restauration de la cohésion sociale entre agriculteurs et éleveurs. Le Gouvernement veut mettre l'accent pour cela sur cinq grands types d'action :

- L'appui équitable à la recapitalisation des exploitations agricoles et d'élevage ;
- Le renforcement des échanges intercommunautaires afin de rétablir les liens traditionnels fragilisés ;
- La promotion de l'intégration entre l'agriculture et l'élevage par la valorisation des fumures organiques, les résidus des récoltes, l'utilisation des sous-produits d'abattage ;
- La gestion concertée de l'espace rural sur la base de mécanismes adoptés par les acteurs locaux et particulièrement des couloirs de transhumance ;
- La communication pour un changement de comportement en vue d'atténuer la stigmatisation intercommunautaire.

L'agriculture peut enfin également contribuer significativement à la consolidation de la paix, par les potentialités que le secteur agricole peut offrir pour la réinsertion durable des ex-combattants.

b. Insertion professionnelle des jeunes pour la modernisation de l'agriculture

S'agissant du troisième Axe relatif à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat des jeunes pour la modernisation de l'agriculture, la vision du gouvernement est d'amorcer la modernisation de l'agriculture en s'appuyant sur les jeunes entrepreneurs appelés à prendre la relève d'une population active vieillissante. A cet effet, l'accent sera mis sur :

- *La promotion d'entreprises à base communautaire telle que les coopératives ;*
- *L'éducation, la formation et la professionnalisation de jeunes ;*
- *La mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour la préparation des plans d'affaires, la réalisation des investissements, la gestion et la professionnalisation des coopératives ;*
- *Le développement d'un partenariat public-privé pour lever la contrainte de financement des investissements à moyen et long terme à des conditions souples ;*
- *La création d'agropoles dans lesquels seront installées, les coopératives ;*
- ...

c. Feuille de route de l'élevage 2017-2021

A la suite de sa reconnaissance en ministère autonome depuis avril 2016, le Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale a par ailleurs élaboré une feuille de route spécifique pour l'élevage assorti d'un plan d'action 2017-2021 qui souligne les enjeux de dialogue et de gestion concertée de l'espace agro-pastoral.

Cette stratégie s'organise autour des quatre axes stratégiques d'intervention suivants:

- Axe 1 : **Renforcement de l'ancrage institutionnel et création d'un environnement juridique et réglementaire favorable au développement durable de l'élevage.** L'objectif recherché dans cet axe est (i) d'implanter durablement les services (centraux et déconcentrés) du MESA pour marquer la présence de l'autorité technique de l'élevage dans toutes les régions du pays, offrir des services de proximité aux acteurs de l'élevage et créer un environnement réglementaire favorable au développement de l'élevage, et (ii) développer une communication efficace pour redorer une image positive du secteur de l'élevage.
- Axe 2 : **Diversification, accroissement et valorisation des productions animales.** Les objectifs visés par l'axe 2 sont : (i) augmenter les productions animales, (ii) améliorer la qualité génétique des productions animales, (iii) améliorer l'environnement zootosanitaire, (iv) réduire la dépendance des éleveurs des importations de matériel biologique et d'équipements, (v) moderniser les infrastructures de commercialisation et de transformation des produits d'élevage pour les rendre plus rentables et compétitives dans la qualité de leurs produits sur les marchés sous régionaux, (vi) réviser le cadre législatif et réglementaire de l'élevage, (vii) impliquer les communautés des producteurs dans les stratégies d'actions et dans les décisions de la gouvernance des activités, etc
- Axe 3 : **Transhumance, cadre d'intégration des chaînes de valeurs, de compétitivité, d'intégration sous régionale et d'échanges commerciaux.** L'objectif principal de l'axe vise la **révision et le renouvellement des stratégies et des réglementations d'utilisation des ressources naturelles foncières et pastorales**. La transhumance, au niveau frontalier, doit être considérée comme cadre stratégique de développement des échanges commerciaux de bétail et des produits d'élevage entre la Centrafrique et les pays voisins. Elle doit permettre de conforter la place de la RCA dans la sous-région CEMAC comme pays producteur, importateur et exportateur de bétail et de viande, et de profiter des opportunités offertes sur les marchés d'échanges commerciaux de bétail et de produits d'élevage sous régionaux et régionaux pour faire la promotion de ses produits.
- Axe 4 : **Elevage, facteur de réconciliation nationale, de résilience et de relèvement économique.** L'objectif global de cet axe est de renforcer le dialogue inclusif et des échanges entre les communautés de cultivateurs, d'éleveurs et des autres usagers de l'espace, en vue de rétablir les liens traditionnels fragilisés entre ces communautés et entamer les actions stratégiques programmées dans le plan de relèvement du secteur de l'élevage.

Le programme tel que proposé contribuerait ainsi à la mise en œuvre de cette feuille de route du Ministère de l'élevage, et notamment de son axe 1 (à travers l'appui aux services déconcentrés de l'élevage, et à travers le volet appui au dialogue national), ainsi que de ses axes 3 et 4 lesquels intègrent pleinement les dimensions essentielles à la gestion des espaces agro-pastoraux : celle de

la gestion concertée des espaces et des ressources et celle de la reconstruction de liens sociaux et économiques entre agriculteurs et éleveurs.

5.1.3. Renouvellement du cadre réglementaire de gestion du foncier agro-pastoral

Le programme contribuera également à la mise en œuvre de la Loi portant Code foncier agro-pastoral en RCA qui est actuellement en voie d'adoption. En effet, depuis 2007 les pouvoirs publics se sont engagés dans l'élaboration concertée et participative à l'issue des Etats généraux du développement rural d'un projet de Loi portant code foncier agro-pastoral. Ce n'est cependant qu'au cours du troisième trimestre 2016 que le projet de texte a été examiné, amendé puis adopté par le Conseil des Ministres.

Le Conseil des Ministres Ordinaire du 15 juin 2017 a adopté le texte de loi. En juin 2017, il y a eu notification de la décision au MADR par courrier N°077/ MSGGCRIRSEPP /DAB. du 23 juin 2017.

Le Conseil Economique et Social a porté un avis favorable assorti de 2 recommandations :

- stricte application de cette loi une fois adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Président de la République ;
- vulgarisation de loi pour une large diffusion dans toutes les régions du pays.

1/ Dispositions générales qui définit les termes et clarifie le champ d'application (Articles 1 et 2)

2/ Classification des domaines fonciers : i) collectivités (Articles 9 à 13), ii) particuliers (Article 14) et iii) OP agropastorales (Articles 18 et 19)

3/ Modes d'accès et compétence de l'Etat

- Modes d'accès et d'attribution : i) coutumier et informel (Articles 21 à 23) et moderne (Article 23)
- Compétences de l'Etat (Article 24)

4/ Mode d'aménagement et de mise en valeur

- Deux modes d'aménagement : i) bas fonds et ii) bassins versants
- Deux modes de mis en valeur : i) exploitation familiale (Article 32, 34, 35) et ii) exploitation industrielle

5/ Gestions des terres agricoles et pastorales relatives aux

- bonnes pratiques (Articles 47, 48)
- règles de bonnes conduites et plan d'aménagement (Articles 49 et 52)
- plans d'occupation (Articles 62 et 64)
- développement des structures des exploitations agropastorales (Artlcle 68)
- conditions d'expropriation

6/ Taxation

- droits et redevances
- modalités de taxation et autres frais d'usage

7/ Mesures de protection et de conservation du domaine foncier agropastoral

- immatriculation
- mutation de titre
- infractions
- sanctions

8/ Dispositions transitoires et finales

Ce projet de Loi portant Code Foncier Agropastoral de la République Centrafricaine⁴ devrait donc prochainement permettre au pays de se doter d'une nouvelle loi qui veut tenir compte du contexte économique, social, culturel et environnemental actuel pour notamment :

- Sécuriser le patrimoine national et les ressources naturelles tout en prenant en compte le droit coutumier ;
- Mettre l'accent sur la décentralisation en reconnaissant les domaines fonciers des collectivités, des particuliers et des organisations agro-pastorales (titre 2) ;
- Reconnaître aux communautés de base, notamment villageoises, une certaine jouissance des ressources foncières dans leur terroir ;
- Garantir l'accès aux différents types d'usagers notamment aux exploitations familiales agricoles et pastorales ;
- Veiller à une exploitation concertée et équitable de l'espace par les usagers, élaboration de plans de gestion des terres et des pâturages (Articles 49, 51, 52).

La mise en œuvre de ce texte devrait ainsi encourager les usagers de l'espace agro-pastoral dans une gestion locale, rationnelle et durable des ressources naturelles, de l'environnement et la sécurisation foncière des différents usages. Une fois le texte promulgué, il s'agira d'appuyer avec discernement la préparation des décrets d'application permettant sa mise en œuvre pertinente au vu de la diversité des situations agro-pastorales du pays.

Notons enfin qu'une part importante de ce projet de loi, développe des orientations en matière de taxation dans le domaine agro-pastoral. Il y est question notamment de taxe communale et de redevances foncières applicables à la transhumance en fonction de la taille et de l'origine des troupeaux. Il s'agira ici de préciser au vu des dynamiques existantes en matière de gestion locales des espaces, l'applicabilité de telles mesures, en s'assurant qu'il y a bien un investissement des bénéficiaires des taxes dans l'effort d'aménagement et de gestion des ressources et espace concernés.

5.1.4. Sa contribution aux stratégies locales et régionales

a. Sa contribution au plan d'action régional (PAR) pour le développement agricole de la Région n°2 (2016-2018)

La feuille de route pour la relance agricole 2016-2018 a été déclinée en plan d'actions régionaux qui couvrent la même période. Ces plans d'action visent à décliner les orientations de cette feuille de route et les adapter aux spécificités des régions centrafricaines.

⁴ Projet de Loi portant Code Foncier Agropastoral de la République Centrafricaine, 13 p.

Pour la Région n°2 (qui regroupe la Nana-Mambere, la Mambere Kadéï, et la Sangha Mbaere), ce plan d'action fixe certaines priorités auxquelles le projet proposé tentera de répondre, et en particulier :

- La promotion de filières d'élevage (notamment petits ruminants, reconstitution des troupeaux des éleveurs décapitalisés, filière poulet de chair...)
- L'amélioration des systèmes agro-forestiers
- Renforcement des moyens de transformation, de stockage, et organisation des circuits de commercialisation.

b. Sa contribution aux autres stratégies locales

Dans la Préfecture de la Mambere Kadéï, il faut noter par ailleurs que certaines communes de la Préfecture dispose de Plans de développement local, en particulier la Commune de Ouakanga qui a élaboré son PDL en 2012 et celui-ci fixe un certain nombre de priorités pour le développement de la Commune, qu'il conviendrait probablement d'actualiser.

Dans la Préfecture de la Nana Mambere, et en particulier à l'échelle du Pôle de Développement de Bouar (Communes de Béa-Nana, Bouar, Doaka-Koursou, Herman-Brousse, Niem Yéléwa, Yenga et Zotoua Banguerem), il convient également de prendre en compte l'existence du Charte de territoire, élaborée avec l'appui du CIDR et de IDC dans le cadre du Programme Pôles de Développement financé par l'Union Européenne. Cette Charte fixe des priorités pour le développement de ce territoire pour la période 2014-2016, mais on peut penser que la plupart de ces priorités n'ont pas pu encore être complètement mis en œuvre. Celle-ci définissait 6 objectifs spécifiques de développement pour la zone : 1. Augmenter la production, 2. Faciliter les échanges commerciaux, 3. Améliorer la gouvernance locale, 4. Rétablir la sécurité et la paix, 5. Gérer durablement les RN, 6. Améliorer la qualité des services sociaux de base (chacun de ces objectifs étant déclinés en programme et en activités). Le programme proposé pourrait ainsi contribuer aux objectifs 1,2,3 et 5 notamment.

5.1.5. Ses complémentarités avec les autres projets et programmes dans la région

a. Avec les projets de sécurité alimentaire et de relance agricole

Le projet proposé s'inscrit en complémentarité avec les autres initiatives en cours dans la Préfecture, et plus globalement dans la Région n°2, dans le domaine de la sécurité alimentaire (notamment de PUI et CRF) et s'inscrit sur un pas de temps plus long, ce qui permettrait donc de lancer des actions qui plus structurantes que les activités mises en œuvre par les ONG actuellement actives.

Au niveau de la Mambere Kadéï, le projet sera complémentaire et pourrait mettre s'inscrire dans la **continuité du projet Sambba** en cours et qui se terminera début 2019, portant sur la sécurité alimentaire et mis en œuvre par la Croix Rouge Française (en partenariat avec Triangle Génération Humanitaire qui mène les mêmes types d'activités à Bambari). Ainsi le volet

Développement économique pourrait permettre de capitaliser sur certaines expériences, dont certaines innovantes, menées dans le cadre du projet Sambba, en particulier à travers les appuis en cours ou envisagés à des groupements ou à des individus porteurs d'initiatives économiques en particulier :

- Dans l'agro écologie et le développement des bio-pesticides.
- La culture attelée (élection de 4 groupements début 2018 afin d'appuyer la relance de cette culture) et les réflexions en cours autour de la fabrication de charrues,

De la même manière, le projet pourrait capitaliser sur les activités innovantes menées par PUI, dans le domaine de :

- la multiplication des semences et de boutures de manioc,
- les distributions des claies de séchage de légumes aux maraîchers.
- la distribution de chèvres de race locale.
- La pisciculture (activité envisagée pour 2018 en valorisant les trous laissés par les anciennes mines).

Dans la Nana Mambere, en cas d'extension à cette zone, le projet s'inscrirait en complémentarité avec les actions du FIDA qui envisagent de travailler sur l'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sur le renforcement des infrastructures socio-économiques et des services offerts aux producteurs, dans une zone d'intervention incluant, dans la Nana Mambere les sous-préfectures de Bouar et de Baoro, dans l'Ouham Pendé les sous-préfectures de Bozoum et Bossembélé, et dans l'Ombella M'Poko la sous-préfecture de Yaloké.

b. Avec les projets de redéploiement de l'administration, de réconciliation et de développement local

Le projet « Relèvement et stabilisation en RCA » de Expertise France :

Ce projet pilote vise, sur deux régions (dont la région n°2), à appuyer le redéploiement des autorités locales, le renforcement de la concertation, de la justice et des médias locaux ainsi que la relance socio-économique. Ce projet est prévu sur une durée d'exécution de 30 mois et a démarré en mai 2016 (achèvement fin 2018 – prolongement probablement jusqu'à la fin 2019). Plus précisément, le projet prévoyait initialement de :

Redéployer les services déconcentrés de l'Etat, renforcer leurs capacités et réhabiliter les infrastructures de travail
- Améliorer la gouvernance locale pour la dynamisation des instances et des cadres de coordination locale
- Renforcer les compétences des services déconcentrés (planification, pilotage, gestion, etc.)
- Construire ou réhabiliter des bâtiments administratifs salubres et sûrs
Renforcer la cohésion sociale par un soutien aux acteurs du droit, des médias et de la société civile
- Favoriser le dialogue en renforçant les Comités locaux de paix et de réconciliation

- Sensibiliser les communautés sur les stéréotypes et la stigmatisation (émission radio, théâtre participatif)
- Renforcer la société civile locale en matière de contrôle citoyen de l'action publique et de plaidoyer
- Former les personnels des radios aux fondamentaux et techniques du journalisme
- Renforcer les capacités des acteurs locaux actifs en matière d'accès au droit et à la justice, en particulier sur modes alternatifs de règlement des conflits

Favoriser le relèvement économique en région par un soutien à des microprojets

- Elaborer des plans de développement local
- Appuyer le montage et le financement de microprojets pour la délivrance de services de base et la relance de l'activité économique
- Renforcer les compétences des acteurs de ces microprojets en gestion de projet, gestion administrative et gestion financière
- Assurer le suivi de ces microprojets pour pérenniser leur activité.

Dans la mise en œuvre et en matière de redéploiement de l'administration et de gouvernance locale, le projet accompagne en priorité **les préfectures et sous-préfectures** (locaux de la Préfecture de la Mambere Kadéï en cours de construction. Il est envisagé par ailleurs la construction des locaux de la sous-préfecture de Gamboula ou de Nola en 2018), mais il a également appuyé la réhabilitation des services de la Direction régionale de l'ACDA à Berberati.

En terme d'articulation dans ce domaine, le projet proposé pourrait compléter l'action du projet Expertise France en travaillant plutôt avec les services déconcentrés, et en particulier en dehors des chefs-lieux de préfecture, afin de renforcer leur présence sur le territoire, et leurs capacités de déplacements dans les zones rurales (en particulier les services agriculture/ACDA et élevage/ANDE à Gamboula par exemple, mais aussi à Carnot et Gadzi).

En matière de gouvernance locale, le projet de Expertise France s'est consacré jusqu'à présent à accompagner le processus de coordination au niveau régional (comité technique préfectoral). Le projet proposé pourrait compléter cet appui et utiliser ce même cadre de coordination comme dispositif de coordination et de pilotage régional des actions.

En matière de renforcements des capacités des services déconcentrés et décentralisées, le projet pourra également venir compléter l'action de renforcement des capacités mis en œuvre par le projet EF en ciblant en priorités les services de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que les Délégations spéciales, qui n'ont pas été spécifiquement ciblées par Expertise France.

En matière de renforcement de la cohésion sociale, le projet pourra également renforcer les appuis apportés par Expertise France mais en axant son intervention sur la concertation en milieu rural, entre agriculteurs et éleveurs notamment, tout en tenant compte des acteurs du secteur des mines. L'expérience et l'expertise des comités locaux de paix pourront également être valorisées et capitalisées.

Le projet de Expertise France apporte par ailleurs un appui aux médias locaux notamment la radio, outil important qui pourrait également être utilisé pour la diffusion de certains messages importants dans le cadre de ce projet.

En matière de Développement économique, il apparaît peu probable que le projet de Expertise France puisse engager des actions significatives d'ici la fin de mise en œuvre, et si c'est le cas, elle devrait prioritairement cibler les zones urbaines ou péri-urbaines. Le programme pourra compléter son intervention en travaillant de manière plus importante en milieu rural, dans le cadre des schémas directeurs communaux de développement économique.

Le projet ARCOSCAL-PDD et PMR dans le Pôle de Développement de Bouar :

Dans la sous-préfecture de Bouar, et en particulier dans les Communes de Bouar, Béa-Nana, Doaka-Koursou, Herman-Brousse, Niem-Yéléwa, Yenga et Zotoua Banguerem, le projet s'inscrira en continuité avec les actions mises en œuvre entre 2013 et 2018 dans le cadre du **programme Pôles de Développement**, à travers les projets ARCOAL du CIDR et IDC entre 2013 et 2016, puis ARCOSCAL de Iram et Echelle entre 2016 et 2018 et complété en 2017-2018 par le Programme Micro-Réalisations mis en œuvre par Echelle.

Ces projets ont permis l'établissement d'une charte de territoire, à la fin 2013, qui fixe des orientations stratégiques en termes de développement social et économique pour le Pôle de Développement de Bouar pour la période 2013-2016. Ils ont également permis de redynamiser des instances de gouvernance au niveau local, notamment à travers les Comités régionaux de Développement, mais également, de manière plus opérationnelle, via l'organisation de forum socio-économiques permettant d'identifier les priorités d'actions à financer dans les différentes communes du Pôle. Ils ont contribué aussi à renforcer, en infrastructures et en équipements certains services déconcentrés et décentralisés et en particulier certaines Mairies. Par ailleurs, ces projets ont permis des dresser des diagnostics sur l'état des services de santé et d'éducation, d'accompagner leur renforcement (tables bancs, équipements bio-médicaux, formation des comités de gestion...). Il a également initié des dynamiques d'appui au développement économique du territoire.

Le projet PDRSO dans la Sangha Mbaéré et la Lobaye :

Dans la Sangha Mbaere, Préfecture au sud de la Mambere Kadéi, et en partie également sur la Lobaye, le **Projet de Développement Régional du Sud-Ouest de la République Centrafricaine (PDRSO)** entend également contribuer à la lutte contre la pauvreté en accompagnant les communes forestières du sud-ouest. L'un de ses objectifs spécifiques propose : « dans les 10 communes pilotes, existence de règles générales de gestion collective et consensuelles du foncier et des droits d'usage entre les communes, les communautés et les sociétés forestières pour limiter les conflits ». Vraisemblablement, les zones ciblées ne seront pas les communes les plus concernées par la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, cependant, il conviendra d'échanger avec les équipes de ce projet, afin de pouvoir capitaliser sur les leçons apprises en matière de renforcement des capacités des acteurs locaux et plus précisément des

communes (y compris en termes de mobilisation des ressources locales) et en matière de définition de règles de gestion collectives des ressources et des espaces.

c. Avec les interventions visant à accompagner les retours des réfugiés

Enfin, le programme proposé s'inscrit en complémentarité avec les actions menées pour accompagner les retours des réfugiés, notamment en milieu urbain, et en particulier avec les programmes LTB (Logements, Terres et Biens) mis en œuvre par NRC à Carnot et Plan International à Berberati.

Il veillera également à s'inscrire en complémentarité avec les actions menées par l'OIM, le HCR et la MINUSCA en matière d'accompagnement des retours et de cohésion sociale. Afin de faciliter la coordination de l'ensemble de ses actions, le comité de coordination préfectoral jouera un rôle fondamental.

5.2. Enjeux principaux et principes fondateurs

5.2.1. Mettre en œuvre la stratégie développée par les acteurs du territoire eux-mêmes et l'adapter aux autres zones d'intervention potentielles

Le projet proposé découle directement des dialogues et concertations menées avec l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, éleveurs, femmes, jeunes, services déconcentrés et décentralisés, chefferies coutumières, religieuses, organisations de la société civile...) pendant l'année 2017. Il répond à leur besoins et à leurs souhaits et prend en compte les spécificités du contexte local.

Si la zone d'intervention était amenée à être étendue, comme souhaité par les MADR et MESA, et en fonction des moyens disponibles, il sera nécessaire de prévoir au préalable un travail d'animation de dialogue et d'identification des priorités adaptées aux autres territoires (notamment en cas d'extension à la Nana Mambere et Sangha Mbaere), afin de décliner la stratégie de mise en œuvre en fonction des contextes locaux.

5.2.2. Passer de l'urgence au développement, renforcer le dialogue avec et entre les acteurs locaux et rétablir les légitimités des institutions locales

Afin de passer de l'urgence au développement il apparaît nécessaire de remettre les structures publiques au cœur de la coordination des actions et de la participation des acteurs, et de développer des approches plus participatives et inclusives, impliquant l'ensemble des acteurs dans la définition et la mise en œuvre des actions sur le terrain, ce qui est envisageable si on intervient sur une zone géographique bien délimitée. Pour cela, il apparaît nécessaire de favoriser et soutenir des dynamiques de planification territoriale en matière de développement économique et social, afin de faire émerger des stratégies adaptées aux différents contextes.

Accompagner cette transition, de l'aide humanitaire au développement doit s'appuyer sur certaines recommandations mises en avant lors d'un atelier qui s'est tenu à Bangui en mars 2016, animé par l'URD :

- Il apparaît nécessaire, dans le contexte actuel d'apporter un soutien renforcé aux mécanismes de dialogue intercommunautaire et de médiation.
- Cette aide ne doit pas forcément être matérielle, mais elle peut aussi soutenir la recherche de solutions négociées, en particulier autour des problèmes liés au retour, en impliquant les institutions territoriales, « rétablies alors dans leur légitimité ».
- Au-delà du rétablissement du dialogue entre agriculteurs et éleveurs au niveau local, il apparaît utile d'imaginer des démarches permettant de renforcer ou de recréer des liens sociaux et économiques rapprochant les communautés. Ceci passerait par des actions à identifier dans le domaine de la gestion concertée des espaces et des ressources naturelles et de la reconnaissance de réciprocités des droits (association agriculture-élevage), de développement d'échanges économiques et d'intégration sociale (par ex. intégration par l'école, par les processus de dialogue et de médiation...).

5.2.3. Accompagner le développement économique territorial durable et appuyer la formation et l'insertion des jeunes

S'il est manifeste que la paix est un préalable essentiel à la réalisation d'une sécurité alimentaire durable, il n'en est pas moins vrai que la reconstruction rapide d'une agriculture productive au profit du plus grand nombre est elle-même une des conditions indispensables au retour à la paix.

La question est donc de savoir comment désormais reconstruire au plus vite l'économie agricole du pays et faire en sorte que les populations rurales et urbaines puissent **en toute quiétude passer progressivement d'une situation d'assistance humanitaire à celle de producteurs actifs** capables d'assurer par eux-mêmes un cadre de vie correct avec des niveaux de revenus décents.

Il apparaît également urgent de pouvoir procurer des **emplois productifs, rémunérateurs et attractifs**, à la jeunesse désœuvrée qui s'avère de ce fait susceptible d'être aisément enrôlée dans des milices de diverses obédiences.

Les systèmes de production agricole à favoriser ou à promouvoir dès maintenant devront assurer **un développement rural tout à la fois plus résilient et durable**. Il faudra faire en sorte que ces systèmes de production soient diversifiés, afin de pouvoir sécuriser les revenus paysans en “ne mettant pas tous les œufs dans le même panier”, et capables de ne pas mettre en péril les potentialités productives (la “fertilité”) des agroécosystèmes sur le long terme.

Par ailleurs, dans un contexte où la jeunesse apparaît comme particulièrement désemparée, sans perspective de formation ni d'emploi, tentée par le banditisme et l'exploitation minière (secteur

dans lequel des entreprises étrangères s'investissent, sans forcément recruter la main d'œuvre locale), il semble essentiel de mettre un accent particulier sur cette catégorie de la population, afin de les remettre au cœur du processus de développement de leur territoire, tout en les accompagnant pour développer des activités économiques et sociales innovantes et attractives.

5.3. Objectifs poursuivis et résultats attendus

5.3.1. Objectifs du projet

Dans un contexte de retour des réfugiés du Cameroun et dans la Préfecture de la Mambere Kadéï, le projet vise à participer à la **reconstruction d'une dynamique territoriale concertée, portée par les acteurs locaux, porteuse de développement économique pour l'ensemble des acteurs des filières agro-pastorales et de reconstitution des liens sociaux.**

5.3.2. Résultats attendus

La stratégie d'intervention du projet s'articule autour de trois grands résultats attendus :

- **Résultat 1 : mise en place de mécanismes de dialogue et de reconstitution des liens sociaux entre les acteurs sur le territoire (Composante Dialogue et Droits)**
- **Résultat 2 : développement économique territorial durable et inclusif (Composante Développement économique territorial)**
- **Résultat 3 : capitalisation et dialogue national (Composante Dialogue national)**

Le groupe cible particulier est la jeunesse – jeunes femmes et jeunes hommes- qui doit bénéficier de l'ensemble des actions menées (implication des jeunes aux mécanismes de concertation locale, appui à des initiatives socio-culturelles portées par la jeunesse, relance d'activités économiques, formation professionnelle, pour jeunes éleveurs et jeunes agriculteurs). Le projet cherchera ainsi à **renforcer l'insertion sociale, économique et citoyenne de la jeunesse rurale** dans la région.

La stratégie du projet est ainsi de renforcer de manière conjointe et coordonnée, au profit des jeunesse, de la région, et plus largement de la population de la Préfecture :

- Les capacités des autorités locales (autorités administratives, services déconcentrés de l'Etat, Délégation spéciales et autorités coutumières et religieuses) à planifier, coordonner, accompagner le développement économique et social du territoire intégrant les perspectives des jeunesse,
- Le dialogue pour le retour, le respect des droits des personnes retournées et la reconstitution de liens sociaux et de citoyenneté,

- L'adaptation des modes de gestion socio-fonciers des espaces agro-pastoraux aux nouvelles réalités afin de favoriser le développement économique pour les jeunes,
- Le développement de modèles d'exploitation ou d'activités économiques durables, et mobilisateurs des jeunesse agricoles et pastorales.

5.4. Activités à mener

5.4.1. Résultat 1 : Accompagner la mise en place de mécanismes de dialogue et de reconstitution des liens sociaux entre les acteurs sur le territoire (Composante Dialogue et Droits)

R1.1. Appui aux autorités locales, décentralisées et déconcentrées, pour être moteur de la réconciliation et du développement local

Comme indiqué précédemment, afin de passer de l'urgence au développement, il est indispensable désormais de mettre les autorités locales au cœur des démarches et des processus de développement de leur territoire. Or, compte tenu de la faiblesse actuelle de ces services (que ce soit des services déconcentrés de l'Etat ou des délégations spéciales), il convient de **renforcer les capacités de ces différents acteurs**, afin qu'ils soient en mesure d'avoir un rôle actif dans le processus de planification et de mise en œuvre du développement local.

Cela nécessitera en amont un **état des lieux des différents services et de leurs besoins en termes de ressources humaines, de formation, et d'équipements en particulier**. Il tiendra compte des autres actions de renforcement des capacités menées dans le cadre d'autres projets en cours dans la région (notamment dans le cadre du projet d'Expertise France). Ce diagnostic pourra aboutir à des **appuis en termes d'infrastructures, d'équipement de bureaux, adaptés aux contraintes du contexte, et éventuellement de moyens de déplacement sur le terrain** (motos par exemple).

Par ailleurs, ce diagnostic permettra **l'élaboration d'un plan de renforcement** adapté aux fonctions des différents acteurs et au contexte local. Le travail d'identification mené avec les acteurs en janvier et février 2018 a déjà permis d'identifier un certain nombre de thèmes de formations : l'organisation territoriale (en particulier l'ordonnance 88 sur les rôles et responsabilités des acteurs), en gestion des biens communs, gestion communale, planification territoriale, législation foncière et agro-pastorale...

Ce plan de formation sera élaboré à destination de :

- Des autorités administratives (la préfecture et les 7 sous-préfectures), notamment sur les droits, l'aménagement du territoire, la planification locale...

- Des services déconcentrés de l'Etat et en particulier ceux impliqués dans le développement économique : agriculture (y compris ACDA), élevage (y compris ANDE), Plan, Commerce... Pour les agents de l'agriculture et de l'élevage, il apparaît essentiel de les former sur des techniques culturelles innovantes (en lien avec la mise en œuvre des actions de développement économique). Les services déconcentrés de l'Etat concernant la santé et les affaires sociales seront également concernés en lien avec la prise en compte de la vulnérabilité des jeunes.
- Des 13 délégations spéciales (maires, adjoints, agents comptables, SG...) notamment en matière de planification locale, de budgétisation, etc...

Par ailleurs, le programme pourra accompagner la coordination au niveau préfectoral, à travers l'appui au comité technique préfectoral, en complémentarité et dans la continuité de l'appui apporté par le projet mené par Expertise France. Ce comité constituera par ailleurs l'instance de pilotage et de décision au niveau de la Préfecture.

R1.2. Appui au dialogue, au renforcement de la connaissance du droit et insertion citoyenne de la jeunesse

Comme on l'a vu, il existe un enjeu fort en termes de reconstruction de la cohésion sociale, dont la jeunesse doit être une partie prenante centrale, tant il apparaît qu'elle est aujourd'hui en perte de repères.

Afin de répondre à cet enjeu, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre plusieurs types d'activités complémentaires :

- **Poursuivre l'animation de cadres de dialogue entre les populations**, au niveau des différentes communes d'intervention, en **orientant ces dispositifs vers des mécanismes de planification concertée du développement, et de passer le relais, progressivement, aux autorités locales, afin d'en assurer l'organisation et le pilotage**. Ces mécanismes de concertation, mis en place au niveau communal, impliqueront les autorités locales (Mairies, SDE, corps sous-préfectoral), autorités coutumières (chefs de villages/de groupement et ardos), autorités religieuses et organisations de la société civile, associations (agriculteurs et éleveurs). Les jeunes femmes et les jeunes hommes y seront également représentés. Ces espaces de dialogue serviront de cadre pour l'instruction et la validation concertée des priorités stratégiques et des projets financés dans le cadre de l'axe 2 (développement économique).
- **Contribuer à renforcer la citoyenneté et l'insertion de la jeunesse à travers :**
 - o l'accompagnement à la mise en place ou le rétablissement de dispositifs et lieux d'échanges pour la jeunesse aux niveaux des sous-préfectures (telles que les Maisons des jeunes par exemple)

- l'appui à des initiatives sociales, sportives ou culturelles, portées par les jeunes ruraux, et permettant d'associer les différentes communautés.
- Sur le **renforcement de la connaissance du Droit** :
 - Le projet accompagnera **un travail d'analyse des pratiques du droit par les acteurs institutionnels locaux dans le cadre des problématiques liées au contexte** (litiges agro-pastoraux, tracasseries administratives, taxes illicites, droits fondamentaux des citoyens...)
 - Sur cette base, le projet organisera des formations et ateliers d'échanges sur la pratique du droit, valorisant les expériences locales intéressantes et adaptées au contexte (y compris sur le foncier, sur l'exploitation des mines, la circulation des citoyens et des biens etc...). Ce type de formation modulaire sera destiné particulièrement aux jeunes (agriculteurs et éleveurs notamment), et plus globalement aux autres acteurs du territoire en associant les forces de l'ordre, et les services déconcentrés notamment. Des formateurs seront formés au développement de ce module de manière à démultiplier son efficacité.
 - **Un mécanisme d'assistance juridique** pourra également être appuyé dans sa conception, au vu des réalités qui seront mieux identifiées lors de la construction de ces modules. **Plusieurs systèmes de défenses des droits pourraient être proposés** par les experts juristes qui appuieront le diagnostic et la conception de ce module : **système collectif de plaidoyer consistant** produisant une forme de pression sociale sur les acteurs institutionnels mis en cause afin de dissuader leurs mauvaises pratiques du droit, puis **système d'assistance juridique si nécessaire** face aux cas les plus conséquents.

R1.3. Accompagner la mise en œuvre de nouvelles modalités d'organisation et de gestion de l'espace agro-pastoral

L'objectif sera ici, en cohérence avec les textes nationaux, notamment de la nouvelle loi agro-pastorale en cours de validation, de parvenir à des accords locaux adaptés aux nouvelles réalités des activités agro-pastorales : accords et règles négociées localement définissant les modalités d'aménagement des terroirs (conventions locales, schémas d'aménagements), règles de traitement des litiges agro-pastoraux permettant la prévention et la gestion des conflits champêtres, articulation avec les initiatives de régulation de la transhumance locale et transfrontalière (initiatives nationales et sous-régionales).

Pour cela, plusieurs activités seront menées dans les territoires (communes ou intercommunes suivant la nature des ressources et espaces à gérer) :

- Analyse des pratiques et règles locales d'aménagement des espaces existants, ou ayant existé avant la crise, et l'identification des nouvelles règles ou modalités de gestion/aménagement à mettre en œuvre aujourd'hui ;

- Production d'outils cartographiques utiles à la gestion et à l'aménagement des territoires : au moins une carte des espaces et des ressources agro-pastorales sera produite par commune ;
- Animation du dialogue au niveau des communes et élaboration de conventions locales aux échelles pertinentes (locales, inter villageoises, communales, intercommunales suivant le cas), négociées entre les différents acteurs (notamment agriculteurs et éleveurs),
- Formation des acteurs (communes, chefferies traditionnelles, SDE, comités locaux...) sur la gestion de l'espace agro-pastoral et sur la prévention et la gestion apaisée des litiges liés à l'aménagement des espaces et l'exploitation des ressources ;
- Identification des besoins prioritaires et financements de ces aménagements agro-pastoraux adaptés dans les territoires (hydraulique pastorale, balisages des couloirs de passage des animaux et des accès à l'eau...)...

5.4.2. Résultat 2 : Appuyer un développement économique territorial durable et inclusif

La stratégie développée pour atteindre ce résultat s'appuiera sur deux sous-résultats, ou sous-composantes qui intègrent deux dimensions complémentaires du développement économique du territoire de la Mambéré Kadéï, dans une approche de type « filière et territoire » axée sur l'insertion économique des jeunes agriculteurs et jeunes éleveurs dans de nouveaux systèmes d'activités innovants, rentables et durables dans ce contexte.

- Le premier permet aux acteurs du territoire (communes, services techniques déconcentrés, société civile, institutions de formation et ONG d'élaborer et de mettre en œuvre cette stratégie «filière et territoire» adaptée aux potentialités locales à travers des investissements économiques pertinents et le soutien aux initiatives des jeunes qui s'inscrivent dans cette stratégie.
- Le second axe s'inscrit directement sans l'accompagnement des jeunes agriculteurs et éleveurs dans la formation pratique (technique, économique, droit et gestion), le montage, le financement et le démarrage de la mise en œuvre de leur projet.

R2.1. Identifier et mettre en œuvre des stratégies communales de développement économique agro-pastoral, faisant la promotion de systèmes d'activités innovants pour les jeunes

Afin d'approfondir et de mieux localiser les priorités identifiées lors des précédentes phases (notamment lors de la mission menée par Marc Dufumier en octobre 2017), le projet mènera tout d'abord un diagnostic sur les systèmes d'activités porteurs et les conditions de leur rentabilité, au niveau de la préfecture et de ses différentes communes. Ces diagnostics seront menés en associant étroitement les services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage. Ils aboutiront à des recommandations qui seront discutées au sein des cadres de concertation mis en place dans chaque commune. Ceci alimentera la définition d'une vision des priorités stratégiques en fonction

des potentialités et des contraintes du territoire et aboutira à la production par les acteurs locaux **de schémas directeurs communaux de développement économique agro-pastoral**. Cette phase sera mise en œuvre avec une expertise externe afin de développer une méthodologie spécifique et opérationnelle.

Le projet accompagnera ensuite, à partir de la fin de la première année, les acteurs des territoires dans la mise en œuvre de cette stratégie, à travers les activités suivantes :

- Communication sur la stratégie de développement économique du territoire, promotion d'actions de transformation des produits agro-pastoraux et organisation de foires communales ou intercommunales ;
- Amélioration du circuit économique de commercialisation des produits locaux en luttant collectivement contre les tracasseries subies par les producteurs (en lien avec les travaux sur la connaissance du droit)
- Réhabilitation et/ou construction d'équipements ou d'infrastructures économiques et marchandes communales nécessaires et identifiées comme prioritaires dans les communes, dans le cadre des schémas directeurs : marchés ruraux, marchés à bétail, abattoirs, tronçons de piste ou petits ouvrages de franchissement ;
- Accompagnement à la mise en place des règles de gestion et d'entretien de ces ouvrages économiques qui seront réalisés dans le cadre de la mise en œuvre schéma de directeur de développement agro-pastoral. Ces modalités de gestion tiendront compte des mandats des acteurs publics (communes, services techniques déconcentrés) avec la volonté de renforcer les responsabilités des usagers et des professionnels maîtrisant ces activités.

R2.2. Accompagner de jeunes agriculteurs et éleveurs, hommes et femmes, dans la formation pratique et le développement d'activités économiques rentables et durables

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces actions de développement économique, il apparaît indispensable de renforcer les dispositifs de formation des jeunes ruraux sur le territoire, ainsi que de développer des méthodes innovantes d'accompagnement de ces jeunes dans la construction de leur projet d'installation dans le cadre de systèmes d'activités innovants, rentables et durables dans ce contexte. De manière plus large des agriculteurs et des éleveurs déjà en activité pourront bénéficier également dans une proportion moindre de cet accompagnement.

Dans ce domaine, il apparaît nécessaire de prévoir, en démarrage du projet, un **diagnostic approfondi de l'offre de formation** (dans les domaines agro-pastoraux, et ses activités annexes, notamment l'artisanat) existant localement, ou dans les régions alentours, mais aussi sur expériences et les savoirs faire locaux à valoriser et capitaliser ainsi que les demandes des différents types d'acteurs (jeunes femmes et jeunes hommes, agriculteurs et éleveurs etc...). Les contraintes concernant l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle spécifiques à chacune de ces différentes catégories d'acteurs feront également l'objet d'un diagnostic approfondi.

Sur la base de ce diagnostic et en lien avec les orientations des schémas territoriaux de développement économique identifiés dans la sous-composante ci-dessus, plusieurs types d'appuis à la formation professionnelle seront définis et pour constituer une offre de formation professionnelle adaptée, à destination des jeunes éleveurs et des jeunes agriculteurs. Elle pourra être mise en œuvre par une démarche itérative alliant sessions de formation collectives des jeunes des sociétés agricoles et pastorales et accompagnement de la conception et du démarrage des projets économiques des jeunes du territoire. Cette démarche impliquera directement des structures de formations du territoire avec l'objectif de renforcer leurs capacités de formation des jeunes. Les séquences d'activités suivantes seront nécessaires :

- **Le développement de modules spécifiques à destination des jeunes en partenariat avec des structures de formation existantes** (notamment le Centre de formation et d'expérimentation agricole de Gamboula (agro-écologie et agro-foresterie) et le centre des Jeunesses Pionnières Nationales de Berbérati (artisanat rural)). La conception et le développement de ces modules impliqueront également l'ACDA et l'ANDE du niveau régional, puisque ces services seront chargés d'accompagner et de suivre l'installation de ces jeunes. Ces modules intégreront au moins quatre types de contenus :
 - **la formation sur des techniques agricoles innovantes et agro-écologiques**, portant sur les systèmes d'activités porteurs identifiés (R.2.1.) et mettant en évidence les modèles technico économiques innovants à développer par les jeunes agriculteurs et éleveurs ;
 - **des modules technico-économiques plus spécifiques au bénéfice de la jeunesse pastorale** seront également développés et pourront porter par exemple sur l'aliment bétail, la réhabilitation des pâturages, la transformation des produits issus de l'élevage etc.
 - **la pratique du droit par les citoyens et les acteurs du territoire**, droit agro-pastoral et droits des citoyens, en incluant la question du civisme qui a été soulevée lors de plusieurs dialogues en 2017 ;
 - **la «gestion rudimentaire d'une entreprise familiale » et le montage d'un plan d'affaires** par les jeunes qui s'inscrivent dans le parcours de formation. Ce module permettra aux jeunes appuyés par le projet de réaliser la faisabilité technique et économique de leur projet de système d'activités à développer.
- **Le lancement d'un appel à destination des jeunes porteurs d'initiatives économiques agro-pastorales des territoires.** Les jeunes sélectionnés s'inscriront à partir de là dans un parcours de formation et d'accompagnement au montage de leur système d'activités.
- La mise en œuvre des parcours d'accompagnement et de formation de ces jeunes. La gestion de ce parcours mobilisera les centres de formation du territoire en fonction de leurs potentiels techniques et logistiques pour l'organisation efficace de ces modules. Les jeunes

engagés dans ces parcours bénéficieront des modules collectifs de formation envisagés plus haut. Entre ces modules des temps de cheminement et coaching individuels seront organisés avec les agents ACDA et ANDE. Au cours des quatre grandes sessions collectives de ce parcours, chaque jeune aura ainsi la chance de pouvoir présenter et échanger avec ses pairs sur son système d'activités en construction...

- A l'issue du parcours d'accompagnement d'une durée d'un an environ, les jeunes présenteront leur projet abouti devant l'instance de concertation communale puis préfectorale porteuse de la stratégie de développement économique du territoire ;
- Les projets jugés « bancables » et pertinents seront financés et leur mise en œuvre accompagnée par les services déconcentrés de l'ACDA et de l'ANDE, renforcés par les appuis techniques et logistiques du projet.
- En complément de l'appui au développement de systèmes d'activités innovants pour les jeunes, le projet intégrera aussi une série d'activités d'appui à la reconstitution du cheptel pour les éleveurs retournés les plus vulnérables. Dans le cadre de l'analyse économique des systèmes d'activités innovants, le projet intégrera aussi une analyse des modes reconstitution les plus pertinents au plan social et économique dans la région (types d'espèces, taille minimale du troupeau de reconstitution pour effectivement retrouver un système autonome pour les ménages concernés...).

R.2.3. Identifier et promouvoir des modalités de financement rural pérennes pour l'installation des jeunes

En lien avec le projet micro-finance financé par Békou, via l'AFD, des réflexions pourront être menées pour envisager un encouragement au financement d'activités agricoles ou pastorales (mécanismes d'incitation/ de partage des risques, par exemple). Cela impliquera un travail d'échange avec les institutions de microfinances concernée en 2019 et 2020 dans la région. Des propositions consistantes seront produites dans ce cadre et négociées avec les structures présentes sur le territoire afin de permettre un changement d'échelle du processus d'installation des jeunes agriculteurs qui aura été expérimenté par le projet.

5.4.3. Résultat 3 : Capitalisation et dialogue national

Compte tenu de son caractère expérimental et territorial, il apparaît essentiel que le projet prévoit un travail important de capitalisation et d'échanges sur les méthodologies expérimentées et les activités accompagnées et mises en œuvre afin de pouvoir en tirer toutes les leçons, de réorienter régulièrement les actions menées chaque fois que nécessaire et d'alimenter les réflexions autour des stratégies nationales socio-économiques.

Cela nécessitera de mener des évaluations-capitalisations régulièrement, et d'organiser, au niveau de la Préfecture, comme au niveau national, des temps d'échanges sur les expériences menées et évaluées.

Cela pourra porter notamment sur les thèmes suivants:

- Les mécanismes de concertation, d'élaboration de diagnostics partagés et de planification mis en œuvre au niveau local,
- Les règles locales de gestion et d'aménagement de l'espace développées et du foncier agro-pastoral,
- Les activités économiques innovantes accompagnées pour faciliter l'installation des jeunes,
- L'insertion socio-économiques des jeunes agriculteurs et éleveurs,
- Les dispositifs de formation mis en œuvre...



5.5. Groupes cibles

5.5.1. Reconstitution des liens sociaux

Les groupes cibles privilégiés sont les acteurs institutionnels communaux et préfectoraux, organisations coutumières et professionnelles, services déconcentrés de l'Etat, autorités religieuses, organisations des jeunes et des femmes, organisations de la société civile, ONG. Ils bénéficieront directement des appuis en matière de renforcement des capacités et d'action collective en faveur d'une meilleure gouvernance du territoire et de son économie.

5.5.2. Développement économique

Le groupe cible privilégié est celui des jeunes hommes/femmes, agriculteurs/éleveurs porteurs d'initiatives dans les domaines agro-pastoraux et économiques. Les centres de formation, centres d'expérimentation préfectoraux, services déconcentrés de l'Etat, organisations de la société civile seront aussi au cœur des bénéficiaires de cette composante à travers le renforcement des capacités

5.5.3. Dialogue national

Les institutions nationales porteuses du montage de ce projet, notamment le MADR et le MESA, bénéficieront des appuis du projet dans ce champ de l'amélioration des stratégies nationales en lien avec les autres Ministères, acteurs du RCPCA et les PTF mobilisés dans le domaine. Les expériences menées dans la Mambéré Kadéï seront ainsi suivies et analysées et permettront de contribuer à l'amélioration du cadre des stratégies nationales de développement agro-pastoral, de décentralisation et d'insertion des jeunes ruraux.

5.6. Durée, budget et modalités de mise en œuvre

Ce projet constitue un projet de développement, qui doit s'inscrire dans le temps nécessaire au renforcement des acteurs et du développement. La durée estimée est de 5 à 6 ans minimum.

La préfecture de la Mambéré Kadéï constitue le point de départ du processus qui a engagé les acteurs de 5 communes (les plus concernées par les retours des éleveurs). Le projet devra impliquer plus largement les 13 communes de la Préfecture. Une extension progressive à d'autres Préfectures, dans une approche régionale incluant la Nana Mambéré et la Sangha Mbaere (Région n°2) est envisageable en fonction des moyens disponibles.

Il nécessiterait un budget d'environ 6M€ à l'échelle de la Préfecture de la Mambéré Kadéï, afin de couvrir les activités des 3 grands volets et la gestion de sa mise en œuvre dans le temps imparti. Cela serait à affiner en fonction des indicateurs qui seraient fixées.

Ce projet sera piloté et suivi au niveau national par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'élevage qui co-présideront le comité de pilotage national. Localement, il sera piloté par la Préfecture, avec l'appui des SDE Elevage et de l'Agriculture, qui réunira l'ensemble des acteurs concernés au sein d'un Comité régional de Développement qui sera l'instance de coordination et de pilotage du projet dans la Préfecture.



6. Annexes

6.1. Liste des participants aux dialogues

Commune	Localité	Nom	Prénoms	Fonction
Basse Mboumbé	Gamboula	NANGOGO	Dieudonné	ACDA
Berbérati	Berbérati	DEFARAFEI	Gaël Xavier	ACDA
Berbérati	Berbérati	NDARATA	Flavien Soter	Aff. Sociale
Basse Mboumbé	Dilapoko	NARGABA	Hervé	Agent Marca
Basse Mboumbé	Dilapoko	NDENGA	Boniface	Agent santé
Basse Mboumbé	Gamboula	TAMNDASSO	Jean Noël	Agent véto
Basse Mboumbé	Gamboula	NDANGAYO	Jean Claude	Agriculteur
Basse Mboumbé	Gamboula	NGUIA	Clément	Agriculteur
Basse Mboumbé	Godawa	WAZIRI	Pierre	Agriculteur
Basse Mboumbé	Noufou	NGOUBOU	Joseph	Agriculteur
Berbérati	Berbérati	BERI	Etienne	Agriculteur
Berbérati	Berbérati	FEIZORE	Dieu Merci	Agriculteur
Berbérati	Berbérati	WABERENDI	Jean	Agriculteur
Berbérati	Berbérati	YAMBA	Bruno	Agriculteur
Haute Mboumbé	Gbambia	GBAKOBO	Samuel	Agriculteur
Haute Mboumbé	Gbambia	HOKO	Emile	Agriculteur
Ouakanga	Babaza	NGAMANA	Joël	Agriculteur
Ouakanga	Babaza	NGANDIO	Victor	Agriculteur
Ouakanga	Goni	DOKO	Rodrigue	Agriculteur
Ouakanga	Mbonet	SAMBO	Joachim	Agriculteur
Ouakanga	Nassolé	SALA	Evariste	Agriculteur
Ouakanga	Nassolé	YANGMAN	Paul	Agriculteur
Basse Batouri	Wapo	GBAYA	Romaine	Agricultrice
Basse Batouri	Wapo	KANE POYO	Pauline	Agricultrice
Basse Batouri	Wapo	NALEME	Marie Pascale	Agricultrice
Basse Mboumbé	Dilapoko	NGBENGUE	Vinette	Agricultrice
Basse Mboumbé	Dilapoko	WANMBONGO	Vanessa	Agricultrice
Basse Mboumbé	Gamboula	ALIMA	Kousse	Agricultrice
Basse Mboumbé	Gamboula	GBANBOUKI	Marie Celile	Agricultrice
Basse Mboumbé	Gamboula	MESSAKO	Julia	Agricultrice

Basse Mboumbé	Godawa	BOUKE	Eugenie	Agricultrice
Basse Mboumbé	Godawa	WANMON	Rebecca	Agricultrice
Basse Mboumbé	Nangoko	BENINGA	Claudia	Agricultrice
Basse Mboumbé	Noufou	ADAMA	Kore	Agricultrice
Basse Mboumbé	Noufou	BILAGOE	Irène	Agricultrice
Berbérati	Berbérati	DALLY	Eugenie	Agricultrice
Berbérati	Berbérati	FEIZOLET	Dieu Mercie	Agricultrice
Berbérati	Berbérati	KOUMANDA	Sita Carmène	Agricultrice
Haute Mboumbé	Gbambia	ZANGUE	Monique	Agricultrice
Ouakanga	Babaza	BOLOGAZA	Brigitte	Agricultrice
Ouakanga	Babaza	NAMINI	Brigitte	Agricultrice
Ouakanga	Babaza	NAZENGUE	Odette	Agricultrice
Ouakanga	Babaza	YANGORO	Valerie	Agricultrice
Ouakanga	Barka Basso	BOUGOUE	Jeannette	Agricultrice
Ouakanga	Bouforo	NANGOUTE	Philomène	Agricultrice
Ouakanga	Gbangobo	ZOUDANE	Margueritte	Agricultrice
Ouakanga	Nassolé	EYENGA	Léontine	Agricultrice
Ouakanga	Nassolé	FANE	Abba	Agricultrice
Ouakanga	Nassolé	NANDA KORE	Henriette	Agricultrice
Basse Mboumbé	Gamboula	SAH	Léonard	Agropisciculteur
Basse Mboumbé	Gamboula	WAMARA	Evrad	ANDE
Basse Mboumbé	Gamboula	NGUEBE AYE	Nadège	Animatrice
Basse Mboumbé	Gamboula	GALDI	Maïdoukou	Ardo
Ouakanga	Nassolé	ABBA	Amadou	Ardo
Berbérati	Berbérati	MBANDJO	Roméo	Auditeur
Ouakanga	Bouforo	TITI	Isidore	Autodéfense
Ouakanga	Kundé	BAWIA	Valentin	Autodéfense
Berbérati	Berbérati	YAGAO	Roger	CC Gendarmerie
Basse Mboumbé	Gamboula	ZANGAO	Benoit	CEFA
Basse Mboumbé	Gamboula	MBOMBE	Albert	Chauffeur
Basse Batouri	Wapo	GBAWI	Privat	Chef Autodéfense
Haute Mboumbé	Amada Gaza	MBOSSI	Berin Bernard	Chef groupe
Ouakanga	Babaza	NGUIA	Raymond	Chef groupe
Berbérati	Berbérati	NGUENE MBIDA	Antoine	CNOP CAF
Basse Mboumbé	Gamboula	ZARA	Oumarou	Commerçante
Berbérati	Berbérati	GUERET GUTTERMBI	Bertrand	CP ANDE
Berbérati	Berbérati	CHOUFET	Isabelle	CRf
Berbérati	Berbérati	FASOLETTE	Mathilde	CRf
Basse Mboumbé	Gamboula	NANGOGO	Dieudonné	CS ACDA
Berbérati	Berbérati	DEFARAFEI	Gaël Xavier	CS ACDA

Berbérati	Berbérati	GBAÏ	Justin	CS ACDA
Basse Mboumbé	Gamboula	WAMARA	Evrad	CS ANDE
Berbérati	Berbérati	DJOULDE	Sylvain	CS ANDE
Berbérati	Berbérati	DOWE	Pascal	CSJS
Berbérati	Berbérati	MBAIDO	Elysée	CSPESA MK
Berbérati	Berbérati	ROKPI	David	CTV ACDA
Bangui	Bangui	KEREMI SAX	Joseph	DAADAR
Ouakanga	Goni	OUMAROU	Jean Baptiste	Délégué Technique
Basse Mboumbé	Gamboula	ANGORO	Martin	Député
Berbérati	Berbérati	ANGORO	Martin	Député
Berbérati	Berbérati	DIMBELE	Robert	Député
Berbérati	Berbérati	KOHORONDJI	Rodrigue Yvon	DR ADR
Berbérati	Berbérati	GUIAGO	Fiacre Fourier	DR2ESA
Berbérati	Berbérati	ZONGO	Mathieu Crispin	DRACDA
Berbérati	Berbérati	DARI	Etienne	DRASRN
Basse Batouri	Wapo	AYOUBA	Oumarou	Eleveur
Basse Batouri	Wapo	DJIBRILLA	Bakary	Eleveur
Basse Batouri	Wapo	MAMOUDOU	Issa	Eleveur
Basse Batouri	Wapo	OUMAROU	Lougou	Eleveur
Basse Batouri	Wapo	SEINI	Hodire	Eleveur
Basse Mboumbé	Beina 2	IBRAHIM	Adbdoulaye	Eleveur
Basse Mboumbé	Beina I	AL. IBRAHIM	Issa	Eleveur
Basse Mboumbé	Beïna I	ISMAÏLA	Ibrahim	Eleveur
Basse Mboumbé	Gamboula	BOURADJO	Galdi	Eleveur
Basse Mboumbé	Gamboula	ISSA	Saïdou	Eleveur
Basse Mboumbé	Gamboula	KODANE	Larissa	Eleveur
Basse Mboumbé	Gamboula	SOUAÏBOU	Ibrahim Ndoba	Eleveur
Basse Mboumbé	Gamboula	YOUGOUDA	TAMBAYA	Eleveur
Basse Mboumbé	Godawa	ABBO	Jean Pierre	Eleveur
Basse Mboumbé	Godawa	YAOUBA	Issa	Eleveur
Basse Mboumbé	Noufou	IBRAHIM	Mohamane	Eleveur
Basse Mboumbé	Noufou	TINGUERE	Ousmane	Eleveur
Berbérati	Berbérati	ABIUBAKAR	Foudaïlou	Eleveur
Berbérati	Berbérati	OUMAROU	Bello	Eleveur
Berbérati	Berbérati	YOUSSOUFA	Adamou	Eleveur
Ouakanga	Babaza	ABDOULAYE	Bello	Eleveur
Ouakanga	Babaza	ADAMOU	Oumarou	Eleveur
Ouakanga	Babaza	HOUSSEÏNI	Haman	Eleveur
Ouakanga	Babaza	YOUNOUSSA	Bodi	Eleveur
Ouakanga	Gbabonga	LIKI	Zephérin	Eleveur
Ouakanga	Goni	DJIBRILLA	Tambaya	Eleveur
Ouakanga	Nassolé	AL. OUMAROU	Toubanko'en	Eleveur

Ouakanga	Nassolé	AL. SAÏDOU	Ngaga	Eleveur
Ouakanga	Nassolé	HAMADOU	Adamou	Eleveur
Ouakanga	Nassolé	ISSA	Abba	Eleveur
Ouakanga	Nassolé	OUSINI	Adamou	Eleveur
Ouakanga	Nassolé	OUSMANOU	Issa	Eleveur
Ouakanga	Nassolé	YOUNGOUADA	Hamane	Eleveur
Basse Mboumbé	Dilapoko	AISSATOU	Hamat	Eleveuse
Basse Mboumbé	Dilapoko	DJOUMA	Zoubaye	Eleveuse
Basse Mboumbé	Dilapoko	GUETO	Also	Eleveuse
Basse Mboumbé	Dilapoko	SALAMATOU	ousmanou	Eleveuse
Basse Mboumbé	Gamboula	AISSA	Assourou	Eleveuse
Basse Mboumbé	Gamboula	DIDJA	Oumarou	Eleveuse
Basse Mboumbé	Gamboula	HAPSATOU	Souleymanou	Eleveuse
Basse Mboumbé	Gamboula	MAIRAMA	Abdoulkari	Eleveuse
Basse Mboumbé	Godawa	AISSA	Assourou	Eleveuse
Basse Mboumbé	Godawa	AWA	Issa	Eleveuse
Basse Mboumbé	Korondo	AISSATOU	Haman	Eleveuse
Basse Mboumbé	Korondo	ZARA	Oumarou	Eleveuse
Basse Mboumbé	Nangoko	ZENABOU	Abdulkari	Eleveuse
Basse Mboumbé	Noufou	ALIMA	Harouna	Eleveuse
Berbérati	Berbérati	ADJARA	Maloum	Eleveuse
Berbérati	Berbérati	AISSATOU	Moussa	Eleveuse
Berbérati	Berbérati	MAIRAMA	Moussa	Eleveuse
Berbérati	Berbérati	ZENABOU	Yaou	Eleveuse
Ouakanga	Babaza	DJAMILATOU	Haman	Eleveuse
Ouakanga	Babaza	HALIMA HAROUNA	Zidéré	Eleveuse
Ouakanga	Babaza	HAPSATA	Oumarou	Eleveuse
Ouakanga	Babaza	MAIMOUNA	Oumarou	Eleveuse
Ouakanga	Nassolé	HADJA	Moussa	Eleveuse
Ouakanga	Nassolé	MAIRAMA	Adamou	Eleveuse
Ouakanga	Nassolé	SALAMATOU	Bello	Eleveuse
Ouakanga	Noufou	MAIRAMA	Bouba	Eleveuse
Ouakanga	Sola	ADAMA	Touradjo	Eleveuse
Ouakanga	Sola	ADAMA	Oumarou	Eleveuse
Ouakanga	Sola	AMINA	Rabezo	Eleveuse
Ouakanga	Sola	DANEDJO	Bello	Eleveuse
Ouakanga	Sola	MAIRAMA	Yérima Adamou	Eleveuse
Haute Mboumbé	Bombo	NDING	Elvis	Enseignant
Ouakanga	Barka Basso	BOUGOE	Jeannette	Enseignante
Basse Mboumbé	Dilapoko	FALAMATOU	Dada	Femmes Musulmane
Basse Mboumbé	Gamboula	SOULEYMANE	Tambaya	FNEC

Basse Mboumbé	Gamboula	YOUNGOUEDA	TAMBAYA	FNEC
Berbérati	Berbérati	IBRAHIM	Bello	FNEC
Ouakanga	Babaza	HAROUNA	Bello	FNEC
Basse Mboumbé	Doumba	ZOMA	Dégane Daniel	Gpement
Basse Mboumbé	Gamboula	NAKONG	Marceline	Gpement
Basse Mboumbé	Gamboula	NGUIA	Clément	Gpement
Basse Mboumbé	Gamboula	SOULET	Jean	Gpement
Basse Mboumbé	Gamboula	YEMELE	Marie Therèse	Gpement
Basse Mboumbé	Mbangou	WOUKA	Soahon Odilon	Gpement
Berbérati	Berbérati	ASSAS MBILAUT	Erick	Gpement
Berbérati	Berbérati	DALLY	Eugenie	Gpement
Berbérati	Berbérati	SARMO	Alex	Gpement
Haute Mboumbé	Gbambia	ZANGUE	Monique	Gpement
Ouakanga	Babaza	NGOUBOU	Evariste	Gpement
Ouakanga	Bouforo	GOFIDA	Sylvain	Gpement
Ouakanga	Gbangobo	GBISSI	Vincent	Gpement
Ouakanga	Goni	BAYA	Jonas	Gpement
Ouakanga	Nassolé	ZEBET	Vincent	Gpement
Ouakanga	Wazet	SAMBA	Gaston	Gpement
Bangui	Bangui	KOUMANDA	Arsène Fernand	IC ESA
Berbérati	Berbérati	HAROUNA	RACHID	IMAM Bti
Basse Mboumbé	Beîna I	ISMAÏLA	Ibrahim	J. Eleveur
Berbérati	Berbérati	OUMAROU	Bello	J. Eleveur
Ouakanga	Nassolé	HAMADOU	Adamou	J. Eleveur
Berbérati	Berbérati	NGOUBOU	Nestor	Journaliste
Basse Mboumbé	Gamboula	GBAMBOUKI	alpha	Maire
Basse Mboumbé	Gamboula	SANGHAMAMA	Pelagie	Maire
Haute Mboumbé	Amada Gaza	GABOULI	Timothée	Maire
Ouakanga	Nassolé	GALONGO	Timothé	Maire
Ouakanga	Nassolé	GALONGO	Timothée	Maire
Berbérati	Berbérati	LIMET	Lucien	Mairie
Basse Batouri	Wapo	DOUBANGUE	Marius	Maraicher
Berbérati	Berbérati	MBAÏ	Paul	Maraicher
Ouakanga	Nassolé	NAMBONA	Jeannette	Maraicher
Berbérati	Berbérati	KAKESA	Sona Liana	Minusca
Berbérati	Berbérati	AMADOU	Sylvain	NRC
Basse Mboumbé	Dilapoko	WANBONGO	Venassa	OFCA
Berbérati	Berbérati	KOUE	Balbine	OFCA
Ouakanga	Babaza	NAZENGUE	Odette	OFCA
Berbérati	Berbérati	ISSA AHMAT	DAÏTO	ONG MARCA
Berbérati	Berbérati	NDOMENDE	Daniel	ONG MARCA

Berbérati	Berbérati	BEÏNA	Richard	Pasteur
Basse Batouri	Wapo	NALEMBE	Serge	Pdt J.
Basse Mboumbé	Beïna 2	NGAKOUNDOU	Thiérry	Pdt J.
Basse Mboumbé	Dilapoko	NARGABA	Armel Rufin	Pdt J.
Basse Mboumbé	Gamboula	NGAMA	Zergino	Pdt J.
Basse Mboumbé	Godawa	TODINGA	Maturain	Pdt J.
Berbérati	Berbérati	ASSAS MBILAUT	Erick	Pdt J.
Berbérati	Berbérati	MADI	Issa	Pdt J.
Berbérati	Berbérati	MADI ISSA	CARBOLIC	Pdt J.
Berbérati	Berbérati	MELINGA AMPI	Jochim	Pdt J.
Haute Mboumbé	Amada Gaza	NGUERET	Martin	Pdt J.
Haute Mboumbé	Bombo	SABIO	Nicolas	Pdt J.
Ouakanga	Babaza	BERE	Etienne	Pdt J.
Ouakanga	Babaza	BERE	Etienne	Pdt J.
Ouakanga	Babaza	DOGALI	Bertrand	Pdt J.
Ouakanga	Gbangobo	NARKE	Léon	Pdt J.
Ouakanga	Nassolé	KAMBODANE	Innocent	Pdt J.
Basse Mboumbé	Gamboula	NGUIA	Clément	Planteur
Berbérati	Berbérati	DOUNDA	Philomène	Préfette
Berbérati	Berbérati	FEIGOUDOUZOUUI	francis	Protocole MK
Berbérati	Berbérati	PETITFOUR	Léa	PUI
Berbérati	Berbérati	BOUNGUELE	Ferdinand	RJDH
Berbérati	Berbérati	DORASSIO	Hubert	SG Adjt. J.
Basse Mboumbé	Godawa	YANGOULA	Simon	SG J.
Haute Mboumbé	Amada Gaza	NARKE	Michel	SG Mairie
Ouakanga	Nassolé	GOTTO	Jean Claude	SG Mairie
Berbérati	Berbérati	AMADOU	Ibrahim	SG Musulman
Berbérati	Berbérati	NGBANBORI	Felix	Société civile
Basse Mboumbé	Gamboula	PIRI	Fidèle	Sous-Préfet
Berbérati	Berbérati	NDOFARA	Samuel	Sous-Préfet
Haute Mboumbé	Amada Gaza	PEPA	Philippe	Sous-Préfet
Berbérati	Berbérati	MBONDJI KENAT	Christ Nathalie	UNHCR
Ouakanga	Goni	OUMAROU	Jean Baptiste	Vivrer
Berbérati	Berbérati	ASSAS MBILAUT	Erick	VPdt J.

6.2. Données chiffrées sur les retours des éleveurs

LOCALITE	DONNEES SUR LE RECESSEMENT DES ELEVEURS DE RETOUR DANS LA MAMBERE KADEI											TOTAL MENAGES	% DE PERSONNES RETOURNEES		
	NBRE D'ELEVEURS RECENNES	NBRE DE BOVIN AU DEPART	NBRE DE BOVIN AU RETOUR	NBRE D'ANIMAUX PERDUS	% D'ANIMAUX PERDU	PERSONNE EN CHARGE DE L'ELEVEUR				ADULTE	ENFANT				
						ADULTE		ENFANT							
	H	F				0 à 5	6 à 16								
BERBERATI	20	4126	334	3792	92	28	61	59	80	248	11				
WAPO	19	1361	159	1202	88	25	34	34	40	152	18				
BABAZA	64	8716	1958	6758	78	58	132	157	147	558	55				
BOUFOLO/ NASSOLE	57	3794	703	3091	81	91	106	145	112	451	97				
GONI	2	220	40	180	82	2	2	4	5	15	13				
BEINA 1	7	1070	233	837	78	7	16	27	27	84	90				
BEINA 2	6	425	62	363	85	8	8	13	9	44	100				
DILAPOKO	167	14655	3217	11438	78	155	329	499	391	1541	87				
DJAIRI	3	283	101	182	64	1	8	6	6	24	71				
DONGO	8	1155	242	913	79	3	15	26	21	73	99				
GAMBOULA	68	14432	1340	13092	91	65	166	183	191	673	83				
GODAWA	4	547	69	478	87	1	7	13	9	34	100				
HORY	64	5294	1226	4068	77	45	160	161	154	584	93				
LIBALA	2	3738	559	3179	85	37	62	109	81	322	91				
MOMMBANG	8	570	139	431	76	3	11	16	14	52	56				
NANGOKO	23	1461	167	1294	89	6	38	40	42	149	93				
NDIOUBANG	1	40	10	30	75	1	2	6	2	12	100				
NOUFOU	65	7013	1240	5773	82	104	125	168	148	610	98				
SONGUE	7	1530	78	1452	95	2	12	20	18	59	98				
TOTAL	595	70430	11877	58553	82	642	1294	1686	1497	5685	76				

6.3. Projet de cadre logique du Programme 3D (Dialogue et Développement durable)

Niveau	Objectifs – Résultats – Activités	Indicateurs	Sources	Hypothèses
Objectif général	Contribuer à la réconciliation, à la reconstruction et au développement économique de la RCA, dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA.			
Objectif de projet	La population de la Préfecture de la Mambere-Kadéï se mobilise pour planifier et mettre en œuvre des actions de développement favorisant la reconstitution des liens sociaux et la relance économique, associant étroitement réfugiés de retour et population locale.			
Résultats	<p>R1 Des mécanismes de gouvernance locale et de dialogue entre les acteurs du territoire sont mis en place et animés par les autorités locales, avec la participation de la société civile, et contribuent à la réconciliation, à la planification concertée du développement et à la gestion apaisée de l'espace agro-pastoral.</p> <p>R2 Des systèmes d'activités sont identifiés et développés, et permettent aux jeunes d'accéder à des activités économiques rentables et durables.</p> <p>R3 Les expériences menées sont capitalisées et participent au dialogue et aux réflexions sur les stratégies nationales et régionales en matière de développement local, de décentralisation, de formation, d'insertion, et d'aménagement des espaces/fonciers.</p>			
Résultats attendus	<p>R1 : Des mécanismes de gouvernance locale et de dialogue entre les acteurs du territoire sont mis en place et animés par les autorités locales, avec la participation de la société civile, et contribuent à la réconciliation, à la planification concertée du développement et à la gestion apaisée de l'espace agro-pastoral. (COMPOSANTE GOUVERNANCE TERRITORIALE)</p> <p>R1.1 Renforcer les capacités des autorités locales décentralisées et déconcentrées</p> <p>R1.2 Accompagner la mise en place de dispositifs de dialogue et de concertation</p> <p>R1.3 Renforcer la connaissance du droit, et l'insertion citoyenne de la jeunesse</p> <p>R1.4 Accompagner la mise en place de nouvelles modalités d'organisation et de gestion de l'espace agro-pastoral</p> <p>R2 : Des systèmes d'activités sont identifiés et développés et permettent aux jeunes d'accéder à des activités économiques rentables et durables (COMPOSANTE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE)</p> <p>R2.1 Identification et mise en œuvre de stratégies communales de développement économique agro-pastorale, faisant la promotion de systèmes d'activités innovants pour les jeunes</p> <p>R2.2 Accompagnement de jeunes agriculteurs et éleveurs, hommes et femmes, dans la formation pratique et le développement d'activités économiques durables dans le secteur agro-pastoral</p> <p>R3 : Les expériences menées sont capitalisées et participent au dialogue et aux réflexions sur les politiques et stratégies nationales et régionales en matière de développement local, de formation et d'insertion et d'aménagement des espaces/foncier. (COMPOSANTE DIALOGUE NATIONAL)</p>			

Niveau	Objectifs – Résultats - Activités	Indicateurs	Sources	Hypothèses
COMPOSANTE 1: GOUVERNANCE TERRITORIALE				
Activités à développer	<p><u>Activités à mener / R1.1 : Renforcer les capacités des autorités locales décentralisées et déconcentrées et accompagner la coordination et le pilotage des politiques de développement régional</u></p> <p>A1.1.1 : Etat des lieux/diagnostic des différents services déconcentrés, services administratifs et délégations spéciales, et de leurs besoins</p> <p>A1.1.2 : Elaboration d'un plan de renforcement de ces services, adapté aux fonctions des différents acteurs et au contexte et identifiant les besoins prioritaires</p> <p>A1.1.3 : Renforcement des services en infrastructures, équipements/fournitures de base pour leur fonctionnement, en complémentarité avec les appuis d'autres projets</p> <p>A1.1.4 : Organiser et animer des formations à destination de ces différents acteurs afin de renforcer leurs capacités à piloter et mettre en œuvre le développement du territoire : formations sur l'organisation territoriale (ordonnance 88 sur les rôles et responsabilités des acteurs), en gestion des biens communs, en gestion communale, en planification territoriale, aménagement du territoire, développement agro-pastoral, sur les solutions durables liées au déplacement, la législation foncière et agro-pastorale... (thématiques à préciser en fonction du diagnostic et du plan de formation élaboré en amont)</p>	<p>1 diagnostic des services et de leurs besoins au niveau de la préfecture est élaboré</p> <p>1 plan de renforcement est élaboré et validé par les acteurs (comité de coordination préfectoral)</p> <p>13 communes, 7 sous-préfectures, les SDE de l'élevage et de l'agriculture sont appuyés en fournitures et équipement de base pour leur fonctionnement, dans une limite de 5 000 euros par structure. Certains services clés identifiés sont appuyés en infrastructures afin de pouvoir assurer une présence suffisante des services sur le territoire (hors chef-lieu préfectoral)</p> <p>Les agents des 13 communes, des 7 sous-préfectures, des services déconcentrés, ainsi que les chefs de groupe, sont formés sur l'ordonnance 88.</p> <p>13 présidents de délégations spéciales et 13 agents des DS formés à la gestion communale et à la planification</p> <p>7 représentants des sous-préfectures formés à la planification concertée</p>	<p>Rapport de diagnostic</p> <p>Plan de renforcement</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports des formations</p>	<p>Les services (notamment les sous-préfectures) et leurs ressources humaines sont déployés sur le territoire</p> <p>Les différents acteurs se mobilisent pour contribuer à l'élaboration des plans</p> <p></p> <p>Les agents restent suffisamment à leur poste. Pour les maires : envisager une deuxième vague de formation en cas d'élections locales pendant la mise en œuvre.</p>

		10 agents des services déconcentrés de l'agriculture et de l'élevage formés Nombre de formations organisées		
	A1.1.5 Appuyer l'organisation des réunions du comité technique préfectoral entre les différents acteurs du territoire (autorités préfectorales, services déconcentrés, délégations spéciales, autorités coutumières, organisations de la société civile...)	2 réunions exceptionnelles du comité sont organisées au niveau de la préfecture chaque année et permettent de discuter et valider les principales orientations du programme. Les 13 communes et les 7 sous-préfectures y sont représentées.	PV des réunions de coordination	Volonté au niveau des autorités préfectorales d'organiser ces réunions.
Activités à mener / R1.2 : Accompagner la mise en place de dispositifs de dialogue et de concertation				
	A1.2.1 : Appuyer à la mise en place de cadres de concertation dans les différentes communes d'intervention, impliquant fortement les représentants des jeunes, les relais communautaires Caritas et les bénévoles CRCA	13 cadres de concertation communaux sont mis en place et se réunissent au moins tous les 3 mois. Nombre de jeunes mobilisés dans ces cadres de concertation et niveau d'implication		
	A1.2.2 : Reconstruire positivement les perceptions des intercommunautaires que peuvent avoir les membres des cadre de concertation : psycho-social + gestion des conflits			
	A1.2.3 : Former les membres de ces cadres à la planification territoriale concertée et au développement agro-pastoral	80% des membres des 13 cadres de concertation communaux sont formés		
	A1.2.4 : Identifier et accompagner des initiatives culturelles ou sportives portées par des acteurs de la Commune et contribuant à rapprocher les communautés	2 initiatives culturelles ou sportives sont accompagnées chaque année au niveau communal ou intercommunal		
Activités à mener / R1.3 : Renforcer la connaissance du droit et l'insertion citoyenne de la jeunesse				
	A1.3.1 : Accompagner la mise en place de lieux/dispositifs d'échanges pour la jeunesse aux niveaux sous préfectoraux et accompagnement d'initiatives sportives et culturelles des jeunes ruraux	Un lieu d'échange pour la jeunesse est mis en place et accompagné dans chacune des sous-préfectures, en dehors de celle de Berberati (6) 1 évènement sportif ou culturel		

		porté par les jeunes ruraux est accompagné chaque année dans chaque sous-préfecture		
	A1.3.2 : Mener un travail de diagnostic sur la pratique du droit par les acteurs locaux, autour des problématiques spécifiques au contexte (litiges agro-pastoraux, litiges autour de l'occupation illégale des biens ou des terres, tracasseries administratives, taxes illicites...)	Un module de formation sur les pratiques du droit adapté aux problématiques centrales dans la région est monté avec l'appui de juristes		
	A1.3.3 : Former les acteurs (autorités locales, services déconcentrés, forces de l'ordre, et populations) sur les textes juridiques et sur les pratiques du droit, liées à ces problématiques, avec un accent spécifiques sur les jeunes, relais communautaires et volontaires CRCA	<p>Nombre de formations sur les droits au Logement, Terre et Propriété (LTP) des personnes de retour ;</p> <p>Nombre de formations sur la législation foncière et agropastorale et la procédure de sécurisation foncière en RCA ;</p> <p>Nombre de formations sur les Règlements Collaboratifs de Différends (RCD) LTP ;</p> <p>Nombre de formations sur l'importance et les procédures d'acquisition des documents d'identité.</p>	TdR, listes de présence, rapports des formations ;	
Activités à mener / R1.4 : Accompagner la mise en place de nouvelles modalités d'organisation et de gestion de l'espace agro-pastoral				
	A1.4.1 Analyse des pratiques et règles locales d'aménagement des espaces existant (ou ayant existé avant la crise) et production d'outils cartographiques utiles à l'aménagement et la gestion des territoires	1 carte par Commune		
	A1.4.2 Accompagner l'animation de dialogue au niveau des différentes communes et au niveau intercommunal pour l'élaboration de nouvelles règles négociées entre les acteurs (y compris représentant des éleveurs réfugiés au Cameroun) et pour l'identification d'aménagement nécessaires à leurs mises en œuvre	Au moins une convention locale est élaborée et mise en œuvre par Commune.		
	A1.4.3 Formation des acteurs locaux (communes, autorités administratives et coutumières, SDE, société civile...) sur la gestion			

	de l'espace et sur la prévention et la gestion des litiges liés.			
	A.1.4.4 Financement d'aménagements agro-pastoraux communautaires identifiés comme prioritaires, élaboration de règles de gestion et formation des acteurs à leur gestion			
<u>COMPOSANTE 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL</u>				
	Activités à mener / R2.1 Identification et mise en œuvre de stratégies communales de développement économique agro-pastorale, faisant la promotion de systèmes d'activités innovants pour les jeunes			
	A.2.1.1 Identifier avec les SDE et les cadres de concertation communaux les systèmes d'activités pertinents et les filières porteuses à développer pour l'installation des jeunes.			
	A.2.1.2. Définition d'une vision des priorités stratégiques en fonction des potentialités et des contraintes (élaboration de schémas de développement économique agro-pastoral)	1 schéma de développement économique agro-pastoral par commune	Communes SDE ONG Organisation des jeunes Société civile	
	A.2.1.3. Promotion d'actions de transformation des produits agro pastoraux : organisation de foires communales avec les producteurs, communication en faveur des initiatives économiques locales			
	A.2.1.5 Amélioration du circuit économique en luttant contre les tracasseries subies par les producteurs			
	A.2.1.6. Réhabilitation et construction d'infrastructures économiques communales	8 infrastructures économiques communales réhabilitées 4 infrastr économiques communales construites		
	A.2.1.7. Mise en place des organes de gestion et élaboration des règlements intérieurs de gestion par ces organes			
	Activités à mener / R2.2 : Accompagnement de jeunes agriculteurs et éleveurs, hommes et femmes, dans la formation pratique et le développement d'activités économiques durables dans le secteur agro-pastoral			
	A2.2.1 : Réaliser un diagnostic approfondi de l'offre de formation existantes dans les domaines agro-pastoraux et activités annexes (artisanat, menuiserie, maçonnerie...), des savoirs faire locaux à valoriser et promouvoir, des expertises locales existantes, et des demandes en terme de formation notamment des jeunes femmes et jeunes hommes			

	A2.2.2 : Développer une stratégie de conseil et des partenariats avec les structures de vulgarisation (ACDA et ANDE) et de formation existantes (notamment le CEFA de Gamboula) afin de : <ul style="list-style-type: none"> - développer de nouvelles modalités de formation (formation des adultes) - intégrer des dimensions sociales et économiques aux formations - d'élaborer des modules autour de techniques d'intégration de l'agriculture et de l'élevage innovantes et agro-écologiques 			
	A.2.2.3. Préparation de modules de formation continue adaptés aux réalités et formation des formateurs	200 jeunes agriculteurs/éleveurs hommes et femmes formés et appuyés dans le montage de leur projet 100 jeunes ont démarré leur système d'activité innovant avant la fin du projet	Centre de formation SDE ONG organisation des jeunes	
	A.2.2.4. Lancer un appel à projets à destination des jeunes porteurs de projet économiques agro-pastoraux			
	A.2.2.5. Mettre en place des modules de formation et organiser les formations pour les jeunes sur les systèmes de production innovants identifiés, les droits et le civisme (cf. pb tracasseries sur l'écoulement), apporter des appuis à la faisabilité technique et financière des projets, présentation des projets par les jeunes porteurs de projet devant l'instance territoriale (lien avec la stratégie territoriale) et échanges d'expérience pour la maturation des projets des jeunes			
	A.2.2.7 Relance de l'élevage pour les éleveurs démunis en cheptel			
	A.2.2.8 mise en place d'un mécanisme de financement avec les institutions de crédit pour soutenir le développement économique agro-pastoral			
<u>COMPOSANTE 3 : DIALOGUE POLITIQUE NATIONAL</u>				
<u>Activités à mener / R3.1 : Capitalisation et diffusion les expériences initiées par le projet, au niveau régional et au niveau national</u>				
	A3.1.1 : Participation aux rencontres nationales liées aux thématiques du projet (notamment la plateforme sur le pastoralisme et la			

	transhumance)			
	A3.1.2 : Organiser des études prospectives et travaux de portée stratégique et réglementaire : dialogue sur le projet de code foncier agro-pastoral, décrets d'application, stratégies sectorielles sur la formation et l'insertion des jeunes, politique de décentralisation ...	1 travail à portée prospective développé chaque année sur une thématique intéressant le comité de pilotage au niveau national		
	A3.1.3 : Diffuser les travaux de capitalisation auprès des différents partenaires			
	A3.1.4. Accompagner des échanges et partages d'expériences avec d'autres régions	1 voyage d'études par an avec une autre région ?		
COMPOSANTE 4 : COORDINATION, PILOTAGE, COMMUNICATION				
	A4.1.1 : Organiser des comités de pilotage annuels du projet au niveau préfectoral et au niveau national			
	A4.1.2 : Elaborer et diffuser des outils de communication sur le projet (bulletins d'information, films...)			
	A4.1.3. Elaboration du système de suivi-évaluation			
	A4.1.4. Gestion administrative et financière			

6.4. Note de stratégie pour la poursuite du processus

En 2016, les Ministères de l'agriculture et du développement rural et de l'élevage et de la santé animale, avec le soutien de l'Ambassade de France, ont convenu de soutenir activement le dialogue entre agriculteurs et éleveurs dans la préfecture de la Mambéré Kadéï. L'objectif était de contribuer à leur réconciliation, dans le contexte de retour des éleveurs, réfugiés au Cameroun, en opérationnalisant des dispositifs de dialogue, et en accompagnant leur animation. L'IRAM et la Croix Rouge Française ont été mobilisés à cet effet. Ils ont travaillé étroitement avec les Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) et de l'Elevage et de la Santé Animale (MESA), l'Université de Bangui et quelques ONG internationales (PUI) et nationales (MARCA, Echelle), sous le patronage d'un comité de suivi réunissant toutes les autorités compétentes (Ministères de l'Administration du Territoire, de la Réconciliation nationale, des Mines, UNHCR, FAO, MINUSCA, Union européenne...).

Les travaux successifs qui ont été menés sur le terrain (dialogues entre les femmes agricultrices et éleveuses, dialogue entre les jeunes, travaux sur les innovations économiques et dialogue sur la gestion de l'espace agro-pastoral) ont permis de recueillir les regards des différents acteurs. Tout en renforçant les liens créés ou renforcés entre ces acteurs, ces différentes étapes de dialogue agriculteurs éleveurs ce processus a permis de construire de manière concertée une vision stratégique pour un programme de développement économique de la Préfecture, portée par les acteurs du territoire, intégrant notamment la gouvernance locale, la gestion des espaces agro-pastoraux, l'insertion économique et la formation des jeunes dans l'agriculture et l'élevage. L'atelier de 3 jours organisé à Berberati en février 2018 a permis de produire une stratégie d'intervention qui pourrait prendre la forme d'un véritable projet de développement territorial de sortie de crise.

Il apparaît aujourd'hui essentiel de soutenir cette dynamique en facilitant la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées. Plusieurs acteurs au niveau régional et au niveau national considèrent que la dynamique qui a été accompagnée est particulièrement cruciale car la Mambéré Kadéï où cette approche a été accompagnée est emblématique des 5-6 régions du pays relativement stable et dans lesquelles des signes forts d'accompagnement au développement économique devraient être données par les pouvoirs publics et leurs partenaires. Sans cela plusieurs observateurs centrafricains considèrent que le risque est grand en effet de voir se déliter ces équilibres fragiles, les jeunes notamment n'ayant d'autres perspectives que le retour aux activités qui réalimenteraient l'instabilité.

Le processus de formulation concerté accompagné dans la région a attiré l'attention, non seulement des autorités centrafricaines nationales et locales, mais également de certains bailleurs de développement motivés par l'accompagnement du pays vers la reconstruction des institutions et le développement économique durable. Pour autant aucun d'entre eux ne s'est encore clairement engagé jusqu'à présent, et ce manque de visibilité sur les financements possibles et des étapes pour formaliser les conventions et procédures permettant le financement des actions de développement exigera encore un temps conséquent.

Au vu de ces perspectives, pour ne pas laisser retomber la dynamique en cours dans la région, une stratégie progressive permettant d'accélérer la faisabilité, puis le démarrage de la mise en œuvre est indispensable. Dans le cadre de cette stratégie, le processus pourrait évoluer vers une prochaine phase de transition exploitant les opportunités offertes par les bailleurs du relèvement dans une phase intermédiaire, tout en facilitant activement la prise de relais par les bailleurs de développement pour la mise en œuvre du programme de développement territorial dans toute son ambition.

1. Phase de relèvement (2018-2019)

1.1 Poursuite de l'appui de l'ambassade de France pour éviter de briser la dynamique de dialogue actuelle et permettre le démarrage des premières activités préalables au programme (avril-octobre 2018)

A très court terme et sur financement complémentaire de l'ambassade de France, et avec la participation du projet Sambba, les actions suivantes pourraient être menées :

- Le maintien du dispositif d'animation actuel avec un coordonnateur (Awal Mahamadou) et la mobilisation des Services déconcentrés de l'Etat (ACDA et élevage) ;
- Suivi et accompagnement de la mise en œuvre des feuilles de route gestion de l'espace des premières communes ;
- Elaboration d'une méthodologie de travail et d'un module sur les droits (droits liés à la circulation des personnes et des produits agro-pastoraux, et droit foncier agro-pastoral). Cette activité pourrait être menée en partenariat avec NRC qui dispose d'un réseau de juristes nationaux et d'une méthodologie facilitant notamment la récupération des logements, complémentaires aux expériences de l'Iram dans la sécurisation du foncier rural ;
- Dans le cadre du projet SAMBBA, la CRf pourrait organiser, en collaboration avec l'Iram, une évaluation économique des systèmes d'activités agro-pastoraux innovants identifiés dans la phase précédentes et autour desquels l'insertion des jeunes agriculteurs et éleveurs sera organisée par le futur programme.

1.2 Prise de relai dans un premier temps par le fonds Békou (mi-2018-mi-2021)

Une phase intermédiaire (de relèvement) à moyen terme pourrait ensuite être financée dans le cadre d'un appel à projets Békou, dans le cadre de l'**appel à projets « Retour »**. Dans ce cadre, une action très structurante de développement économique ne sera pas encore envisageable (projet d'une durée de 2 ans et demi, couvrant 3 préfectures, et intégrant des actions sur les abris, les logements, les services de base aux populations etc...). Il pourrait toutefois être envisagé d'initier d'ores et déjà certaines dynamiques prévues dans le cadre du programme, notamment :

Volet Droit-Renforcement du lien social :

- L'appui aux autorités locales, déconcentrées et décentralisées, en termes d'équipement, infrastructures d'administration publique et renforcement des capacités,

- L'accompagnement de la définition concertée et la mise en œuvre de conventions locales de gestion de l'espace agro-pastoral réduisant les risques de litiges et de conflits, traitement psychosocial des acteurs de la gestion de l'espace et des conflits
- La poursuite des travaux sur les droits (mise en œuvre du module développé lors de la phase précédente, extension à l'ensemble de la Préfecture et adaptation aux spécificités locales),
- L'appui à des projets socio-culturels porté par les jeunes (en lien avec les activités mobilisation communautaire de la Crf notamment) ;
- L'appui à des lieux de dialogue pour la jeunesse (Maisons des jeunes ou autre type de dispositifs) ;
- L'appui aux éleveurs démunis pour la relance de leurs activités (reconstitution de noyaux d'élevage via les mécanismes traditionnels) et appui aux éleveurs de retour pour une transhumance apaisé par l'organisation de l'accueil dans les axes de retour)
- L'accompagnement de réflexions et des premières actions d'amélioration de la gouvernance du commerce de bétail, essentielle à la réduction des problèmes de vols liés notamment à l'absence de contrôle et de suivi et qui contribuent à raviver les violences et représailles entre les jeunes des deux communautés.
- Un fond de gestion des risques et d'intervention d'urgence, pour prévenir (formation 1^{er} secours, structuration CRCA) et répondre aux besoins potentiels liés aux déplacements internes (voucher vivres, semences et outils)

Volet Relance économique :

- L'appui à la définition de schémas communaux de développement économique permettant d'identifier les opportunités de valorisation des productions agro-pastorales dans les communes d'intervention.
- La réhabilitation de certaines infrastructures économiques et marchandes publiques s'inscrivant dans ces schémas.
- Appuis aux initiatives locales s'inscrivant dans ces schémas, et portés par des acteurs locaux (Magasin d'intrants, pharmacie vétérinaire, appuis au maraîchage péri-urbain,...)
- L'accompagnement à la mise en place d'un dispositif de formation et d'appui à l'installation d'une centaine de jeunes, agriculteurs et éleveurs, porteurs de projets économiques innovants et rémunérateurs dans les filières considérées.

2. Phase de développement (2019- 2023) mise en œuvre du programme dans son ensemble

Avec l'appui d'un bailleur de développement, et sous la maîtrise d'ouvrage des autorités centrafricaines, il pourrait alors être envisagé la mise en œuvre d'un programme structurant et ambitieux sur 5 ans minimum, avec un déploiement dans un premier temps à l'échelle de la Préfecture et une extension progressive à l'ensemble de la Région 2 (Mambere Kadéï, Sangha Mbaere et Nana Mambere). Le programme serait articulé autour des 3 composantes développées dans la note de concept du projet :

- Gouvernance territoriale,
- Développement économique agro-pastoral au profit de l'insertion économique des jeunes

- Dialogue national pour l'amélioration des stratégies nationales.

Schéma récapitulatif du phasage proposé



6.5. Compte rendu de l'atelier final à Berberati, rédigé par le DR du MESA

COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE
CAPITALISATION ET DE FORMULATION D'UN
PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
AGRO-PASTORAL DANS LA MAMBERE-KADEÏ
DU 19 AU 21 FEVRIER 2018 A BERBERATI

Présenté par :

Fiacre Fourier GUIAGO

MSc en Biotechnologie et Productions Animales

Directeur Régional N°2 de l'Elevage et de la Santé Animale

FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, et dix-neuf février s'est tenu dans la salle de réunion du Centre Culturel Catholique à 9 h 05 mn un atelier de capitalisation et de formulation d'un projet de développement économique agro-pastoral lancé par le Sous-préfet de Berbérati, Préfet par Intérim de la Mambéré-Kadéï. L'atelier a été organisé par le Coordonnateur de l'ONG « IRAM » de Berbérati. Il a eu la participation des représentants du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale, des autorités et cadres locaux et des agriculteurs et des éleveurs dont la liste de présence est annexée au présent compte rendu.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- Lundi, le 19 février 2018 : Capitalisation du processus ;
- Mardi, le 20 février 2018 : Approfondissement d'une stratégie de développement économique agro-pastoral de la région ;
- Mercredi, le 20 février 2018 : Synthèse d'une stratégie de développement économique agro-pastoral de la région.

Le programme détaillé est annexé au présent compte-rendu.

Après le discours d'ouverture par le Préfet par intérim de la Mambéré-Kadéï, la présentation du programme a été faite par Monsieur **Sax KEREMI**, Représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et Dr **Fernand Arsène KOUMANDA KOTOGNE**, Représentant du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale. Ils ont chacun présenté le rapport des activités que mènent l'IRAM de Berbérati en lien avec les feuilles de route et les plans régionaux dans le domaine agricole.

Le Coordonnateur de l'IRAM de Berbérati, Monsieur **Awal MAHAMADOU**, a présenté les activités que l'IRAM a réalisées dans le cadre de la relance du dialogue local dans la Mambéré-Kadéï. L'objectif est de contribuer à la réconciliation entre agriculteurs et éleveurs, en accompagnant l'animation du dispositif. Il en est profité de présenter l'emplacement et le recensement provisoires des éleveurs dans les sous-préfectures suivantes de la Mambéré-Kadéï :

Localités	Effectifs éleveurs	Effectifs bovins			Pourcentage
		Départ	Retour	Perte	
Berbérati	1 269	14 717	2 253	12 464	
Gamboula	2 422	32 180	5 337	26 843	
Amada-Gaza					
TOTAL					

Dans la Mambéré-Kadéï, le projet a réussi à recenser **595** chefs de ménages

Il en est suivi de la présentation des résultats du projet par Monsieur **Bernard BONET**. Il a mentionné que les enjeux entre agriculteurs et éleveurs vont permettre de décliner à un projet

de développement. La démarche consiste à faire participer tous les acteurs pour une proposition durables dans la Mambéré-Kadéï.

Les principaux résultats issus de la phase du dialogue sont :

1. Le bilan des participants aux différentes étapes de dialogues
2. Priorités vues par les femmes agricultrices et éleveuses
3. Les femmes ont fait ressortir de types de problèmes de dimension économique et sociale. La question d'insécurité, de marché et de la circulation des biens et des personnes ont été soulevées par les femmes. Par ailleurs, il est question d'unifier les communautés et de renforcer la capacité de l'Etat.
4. Priorités vues par les jeunes agriculteurs et éleveurs

Pour les jeunes, ils souhaitent que :

- la présence des forces de sécurité soit renforcée dans les endroits sensibles (frontière Amada-Gaza, Abba et Baboua) ;
 - Les forces non conventionnelles soient désarmées ;
 - Délimitation des espaces tout en sécurisant les éleveurs ;
 - La relance de la mécanisation agricole et des petits élevages ;
 - La création des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
 - La diversification de revenu par la pisciculture, le commerce des produits vétérinaires ;
 - Des entretiens des pistes rurales.
5. Les systèmes d'activités porteurs, les principaux leviers de développement économique identifiés dans les secteurs agro-pastoraux ;
 6. La gestion de l'espace.

4. Les principaux leviers économiques

4.1. Principaux problèmes des éleveurs sont :

- La sécurité ;
- Le besoin urgent de trouver des géniteurs et des races rustiques capables de support les périodes de moindre pâturage ;
- Réinstallation des pharmacies vétérinaires et des Groupements d'Intérêts Pastoraux ;
- La séparation temporaire des espaces agricoles et pastoraux ;
- Le transport des carcasses après abattage.

4.2. Principaux problèmes des agriculteurs sont

- La pénibilité du travail de sol et la faible productivité ;
- Le manque de semences, des boutures et des plantules ;
- Les besoins d'accroître les surfaces cultivées par actifs ;
- Le besoin d'accroître le rendement à l'hectare ;
- La difficulté d'accès aux terres fertiles ;
- Le manque de moyen pour la conservation et la transformation ;
- La tracasserie aux barrières pour le transport et la vente des marchandises agricoles.

5. Elevage levier de développement, solution envisageable

- Fourniture des géniteurs de races appropriées avec subvention aux éleveurs ;

- Réinstallation des pharmacies vétérinaires et de Groupements d'Intérêts Pastoraux ;
- Installation des petits ateliers d'élevage de poulets de chair et des poules pondeuses ;
- Promotion de la traction animale, de la pisciculture dans les bas-fonds.

7. Agriculture levier de développement, solution envisageable

- La production locale et la fourniture à crédit des semences, des boutures et des plantules adaptées aux conditions locales ;
- Les cultures associées, plutôt que la monoculture ;
- La fourniture de bio-pesticides ;
- La fourniture de biostimulants ;
- Les plantes de couverture et arbre d'ombrage ;
- La valorisation des résidus de culture ;
- La formation à la production et à l'emploi des composts ;
- La fourniture d'équipement pour la conservation et la première transformation des produits agricoles.

Pour le partage des expériences et des stratégies

En ce qui concerne la présentation du travail, le groupe I a proposé un programme de travail qui est le suivant :

1. Présentation des participants ;
2. Organisation du groupe (Président et Rapporteur)
3. Cadrage des orientations et stratégies en cours au niveau national par les Ministères de l'Elevage et de la Santé Animale et de l'Agriculture et du Développement Rural ;
4. Présentation et discussion sur les expériences dans le domaine de l'innovation agricole, de l'appui aux activités économiques porteuses pour les jeunes hommes/ femmes, agriculteurs/éleveurs.

Pour cette rubrique, les intervenants sont :

- Le Directeur Régional N°2 de la Jeunesse Pionnière Nationale (JPN) ;
- Le Directeur du Centre d'Expérimentation et de Formation Agricole (CEFA) de Gamboula ;
- Le responsable du Projet Samba présenté par la Croix Rouge Française (CRF) ;
- Le représentant de la Première Urgence Internationale (PUI).
- 5. Présentation des premières perspectives identifiées dans le sillage des échanges dans le cadre du dialogue local depuis début 2017.

A/ Présentation du représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Le Représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a pris la parole pour faire le lien entre les feuilles de route et les plans régionaux avec les activités que mène l'IRAM. Il a mentionné que tous ces documents ont mis en route des stratégies pour le développement de l'agriculture.

Pour le cadrage des orientations et stratégies en cours au niveau national, la mission du Ministère de l'Agriculture et du développement Rural est de concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière agricole. Ces missions sont déclinées aux attributions dont cinq sont en lien direct avec le contenu du travail de notre atelier :

1. Veiller à la modernisation et au développement économique et social ;
2. Promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
3. Assurer en collaboration avec les départements concernés la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles ;
4. Créer un environnement propice à l'accroissement à la diversification et à la commercialisation des produits agricoles.

Les stratégies du département qui sont plus en rapport avec les activités de l'IRAM sont :

Stratégie 2.3.1. La sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables est assurée, leurs capacités productives et leurs moyens d'existence sont rétablis et renforcés.

Stratégie 2.3.3. Les communautés développent la cohésion sociale, la culture de l'épargne et le partage des bonnes pratiques à travers l'approche « caisse de résilience ».

Stratégie 2.3.5. La coexistence pacifique entre éleveurs et agriculteurs à travers la mise en place des structures de gestion concertées de la transhumance.

Dans le document de la Relance et Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA), le pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population. La composante 3 : Assurer la sécurité alimentaire et la résilience.

Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture et du développement Rural en collaboration avec WWF, ont mis en place des stratégies pour l'agroforesterie, et aussi avec la chambre d'agriculture pour une vision de développement des coopératives.

B/ Présentation du représentant du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale

Pour le Ministère le Représentant du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale, il est intervenu en ce terme : il y a plusieurs documents qui ont été élaborés. En 2016, dans la déclaration de politique du gouvernement, le Premier Ministre instruit le Ministre de l'Elevage et de la Santé Animale de mettre l'accent sur l'orientation de la jeunesse en élevage. C'est ainsi que, le ministère oriente ces jeunes vers un élevage plus facile. Mais avant la lettre du Premier Ministre, la Jeunesse Pionnière National (JPN) avec le fonds « Békou », fait de la porciculture et de l'aviculture. En plus, il faut mettre en place des comités locaux de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Dans le domaine de la santé animale, l'ouverture des pharmacies vétérinaires villageoises est à envisager.

Les questions posées par les participants aux représentants du ministère de l'Agriculture et du développement Rural et du Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale après leur présentation par les représentants sont :

En guise de réponse, le ministère a mis aussi l'action sur l'entreprenariat des jeunes à travers les agropoles que la chambre d'agriculture a mis dans ses programmes. C'est pour amener les jeunes à considérer l'activité agricole comme leur emploi. Mais ce qui nous bloque, c'est le manque de moyen de travail.

Pour la pénibilité du travail, s'il y a de machine, ces jeunes peuvent s'intéresser à l'agriculture.

Par rapport au levier pénibilité, la mécanisation permet de faire de surface importante et de réduire la pénibilité et facilite aussi le transport.

Pour la transformation, on peut parler de lait, on peut réfléchir dessus, car cela constitue une valeur ajoutée. En plus il faut faire revenir la matière qui produit du lait. C'est donc ramener les éleveurs avec leurs animaux et les installer. C'est à ce moment qu'on pourrait penser à la laiterie.

La transformation est plus avantageuse pour les éleveurs et les agriculteurs et donne du travail à la jeunesse. On va faire de métayage : un taureau et quatre vaches, et l'éleveur rembourse petit à petit à l'Etat. On fait des stratégies en donnant des animaux aux éleveurs pour faire des métissages. Dans la Mambéré-Kadéï d'une part, si on amène les jeunes plus à l'agriculture et à la pisciculture, on pourrait plus les occuper. D'autre part, il faut penser à l'intégration des jeunes en agriculture et élevage.

C/ Présentation de l'ONG « Première Urgence Internationale » (PUI)

Les activités innovantes menées par la PUI :

- Multiplication des semences dont le but pour qu'elle devient une Activité Génératrice de Revenu (AGR) et d'amener à produire plus pour l'année suivante. On a fait également pour les boutures de manioc ;
- En maraichage, on a doté les bénéficiaires en matériel par contre eux même ont acheté les semences ;
- Pour l'élevage, on a fait des appuis avec distribution de chèvres de race locale. Cette année, on veut faire de la pisciculture en valorisant les bassins miniers. En plus on va distribuer des claies de séchage de légumes et on est sur la piste de réflexion sur les Activités génératrices de Revenu (AGR).

Les questions et réponses

Questions	Réponses
1. Est-ce que vous-pensez à améliorer avec les fours pour les claies de séchage ?	1. Non
2. Pour la distribution des caprins, est ce que le projet passe la main à l'ANDE pour le suivi après projet ?	2. On travaille avec les agents de l'ANDE c'est à eux de faire le suivi après projet.

D/ Présentation de l'ONG « Croix Rouge Française » (CRF)

Pour les innovations techniques et d'approche, au niveau vivrier, on a un problème d'écoulement pour lequel il n'y a pas de solution jusqu'alors.

Au niveautechnique, on met l'accent sur l'agro écologie en fabriquant du bio pesticide.

Au niveau de maraichage, on fait la distribution des semences. Après la campagne, on va faire une rencontre des maraîchers entre eux même afin de créer des réseaux. Pour cette année, l'ONG va faire la culture attelée. Quatre groupements sont déjà choisis. En plus, on réfléchit de la même manière que la PUI pour le forgeron relativement à la fabrication des charrues. On réfléchit aussi pour créer la possibilité de transport des produits agricoles par les taxis motos. On va faire le Champ Ecole Paysan (CEP) avec la FAO et l'ACDA.

La CRF va amener la population à faire de la participation communautaire et de créer des réseaux entre ces groupements qu'elle appuie et ceux qu'elle n'appuie pas.

Questions	Réponses
1. Est-ce que la caisse de résilience se trouve dans la phase résilience ? Nous sommes dans le développement.	1. Au temps normal, il faut faire la promotion de micro-finances, mais c'est le mot résilience qui fait problème.

E/ Présentation du Directeur de la Jeune Pionnière Nationale (JPN)

Je vais appesantir mon intervention sur la formation. La mission de la JPN est formée les jeunes déscolarisés et désœuvrés et de faciliter leur insertion. Notre formation est basée sur la pratique. Nous avons plusieurs filières de formation à savoir la maçonnerie, l'agriculture, l'élevage, menuiserie, mécanique auto, etc. Mais, on met l'accent sur l'agriculture qui est un tronc commun quel que soit la filière.

De 2006 à 2010, la JPN a un centre de référence à Bossembélé où on a formé 200 jeunes avec remise des kits à la fin de la formation. Ceux qui font de maraichage font aussi la porciculture. Les jeunes sont formés dans la transformation de plantain en farine de plantain.

En perspective, la JPN envisage de lancer la culture de pommes de terre et d'oignons.

Questions	Réponses
1. Le recrutement se fait seulement à Berbérati, pourquoi ne pas étendre jusqu'à Gamboula ?	1. Depuis que notre centre a été vandalisé, ce n'est que maintenant l'EXPERTISE France est en train de réhabiliter. Notre moyen ne nous permet pas pour l'instant d'étendre nos zones d'activités.
2. L'aspect qui m'a frappé c'est la transformation. Mais il faut penser aussi à la transformation du soja ?	2. Pour la transformation du soja c'est faisable en collaboration avec les collègues de l'agriculture.
3. Mais dans le cadre du projet avec l'EXPERTISE France, la JPN ne peut	3. Le système n'est pas interné, on ne pourrait pas élargir dans les autres

pas répartir par sous-préfecture le nombre des jeunes qui seront recrutés ?	sous-préfectorales de la Mambéré-Kadéï.
4. Quelle est la durée de formation ?	4. La formation dure 9 mois dont 3 mois pour la formation en discipline.

F/ Présentation du Directeur de Centre d'Expérimentation et de Formation en Agriculture (CEFA)

Le CEFA a pour objectif d'amener la communauté à produire elle-même et non d'attendre qu'on lui donne. On travaille dans communauté en demandant aux gens de s'organiser en groupement. On fait des séries de formations pour que les groupements soient en règle. Sur le site de Samangoye, il a des cultures vivrières et pérennes. On pratique également du maraîchage. On invite les gens à laisser la culture sur brûlis en encourageant aussi l'agroforesterie. Le CEFA amène la communauté aussi bien avec la culture vivrière et pérenne. Pour aider la communauté à faire de réserve de leur force, pour ce fait on pratique de l'élevage. Le CEFA dispose de petits et gros bétails.

Pour l'introduction de la culture attelée sur notre site, on cherche des groupements qui pourront faire. Dommage que l'insécurité affecte nos activités. En ce qui concerne les volailles, on fait l'élevage de poules villageoises, mais on envisage de faire des poulets de chair et des pondeuses. Par ce que même dans les chantiers miniers, les gens consomment des œufs. En plus on recherche à pousser la communauté à valoriser les cours d'eau.

On a aussi la section reboisement qui occupe 50 hectares. Sur le site on fait aussi des séminaires, le CEFA dispose de dortoirs qui peuvent accueillir 21 personnes. Présentement on est dans la phase de transformation, on dispose presque 2500 litres de l'huile de palme en stock. Je vous présente un litre de l'huile de cacao que le CEFA a réalisé à partir de 10 kg de cacao. En outre, le CEFA réfléchit pour fabriquer des savons à la base de l'huile de palme.

Questions	Réponses
1. Pourquoi la population ne s'approprie pas de l'arboriculture et pourtant l'ICDI avait fourni des plantules ?	1. Par ce que, on donne gratuitement à la population voilà pourquoi elle ne s'intéresse pas trop à l'arboriculture.
2. Dans la commune de Basse-Mboubé depuis 2015 les éleveurs rentrent sans leur famille et on n'avait pas de problème de sécurité, les éleveurs sont nombreux à Dilapoko. Mais c'est présence de ceux qui reviennent avec des armes qui a amené de problème.	2. On n'a pas de moyen de ramener toute la famille, on se cherche encore à répondre un éleveur. Le Chef de groupe de Dilapoko a répondu à ce terme : si Dilapoko est la ligne rouge, comment les ONG peuvent arriver ? Le marché hebdomadaire (chaque dimanche) est fonctionnel. Et si on met en pratique les conseils de l'IRAM, on

	ne va pas vivre ce qu'on vit actuellement. On tire les oreilles des agriculteurs et des éleveurs car c'est ceux qui amènent de problème.
3. Est-ce que les responsables ont fait la restitution des différents ateliers organisés par l'IRAM à la population de leur localité ?	3. Pour la restitution des différents ateliers si les responsables occupés, ils ordonnent aux autres responsables de faire la restitution.

G/ Présentation des orientations stratégiques du programme à construire par Bernard BONET.

Je vous présente les grandes lignes qui vont se décliner en projet.

L'objectif général est de :

Participer à la reconstruction d'une dynamique territoriale concertée, portée par les acteurs locaux porteurs de développement économiques.

Les grands axes proposés sont :

- R1 : Accompagner la mise en place de mécanisme ;
- R2 : Identifier ;
- R3 : Capitaliser.

La séance est suspendue à 17 h 00 mn pour la journée du mardi, 20 février 2018.

La journée du mercredi, 21 février a été ouverte par la répartition des participants en différents groupes de travail. La répartition a été faite par **Marillon** de l'IRAM de la manière qui suit :

Groupe 1 : Gouvernance locale, appui aux autorités locales, appui à l'insertion citoyenne des jeunes ;

Groupe 2 : Gestion de l'espace

Groupe 3 : Développement économique

L'objectif de ce travail consiste à développer la conception du futur projet.

La journée du mercredi, 21 février 2018 a été consacrée aux restitutions des groupes de travail.

Le groupe 1, sur la gouvernance locale :

Les questions et réponses des participants après la restitution des différents groupes de travail sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Questions	Réponses
1. Dans les partenaires de la gouvernance vous n'avez pas cité la MINUSCA, je propose que vous ajoutiez la MINUSCA en donnant comme exemple la réhabilitation du stade de Berbérati. En plus si le groupe 1 a parlé d'accompagnement des jeunes pour l'initiative du sport, il faut faire 2 ou 3 fois par an au lieu de une seule fois.	1. Effectivement la MINUSCA a contribué aussi plus dans la formation des autorités, nous allons l'ajouter. Mais si on oublie la MINUSCA par ce qu'elle n'intervient pas dans la commune Ouakanga.
2. A travers ce projet on ne peut faire la promotion des foires agricoles au niveau des communes ? Organiser une rencontre régionale des leaders communautaires pour le partage d'expérience ?	2. Pour les foires agricoles, cette partie devrait être développée dans le groupe 3 et non dans le groupe 2. Les activités du groupe 2 et du groupe 3 permettent d'atteindre les résultats stratégiques 2, voilà pourquoi certaines activités se chevauchent.
3. Le groupe 2 a oublié l'ICRA parmi les partenaires. Les indicateurs pour la culture attelée, il serait mieux d'ajouter le nombre des charrues. Et enfin, dans les infrastructures citées, vous pouvez ajouter les caisses d'épargne et de micro-crédit. Car le groupe 3 n'a pas bien détaillé.	3. On va ajouter

L'atelier a été clôturé à 16 h 30 mn par le Préfet par Intérim.